Nations Unies S/PV.8144



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8144e séance

Mercredi 20 décembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Kyslytsya/M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales

Lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1016)

17-45320 (F)







La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales

Lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1016)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Koweït, Kirghizistan, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Maldives, Maroc, Mexique, Népal, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Pérou, Portugal, Qatar, République islamique d'Iran, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Tuvalu et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1016, qui contient le texte d'une lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. le Secrétaire général António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon d'avoir mis à profit sa présidence du Conseil de sécurité pour centrer l'attention sur la complexité croissante des facteurs de conflit armé et d'instabilité. Je tiens également à remercier le Gouvernement et le peuple japonais de l'hospitalité que j'ai reçue lorsque je me suis rendu au Japon la semaine dernière. Je voudrais soulever trois points importants aujourd'hui.

Premièrement, nous constatons une évolution non seulement quantitative mais également qualitative des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les périls que recèlent les armes nucléaires occupent de nouveau le devant de la scène, d'autant que les tensions sont plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été depuis la fin de la guerre froide. Les changements climatiques se sont révélés être un multiplicateur de risque. La pénurie d'eau est une préoccupation croissante, d'autant que la demande d'eau douce devrait augmenter de plus de 40 % d'ici au milieu du siècle. Les inégalités et l'exclusion alimentent la frustration et la marginalisation. Les dangers liés à la cybersécurité augmentent parce que, grâce à certaines des mêmes avancées technologiques qui ont permis d'engranger de nombreux acquis, il est désormais plus facile pour les extrémistes de communiquer, de diffuser leurs discours promouvant un sentiment perverti de mécontentement, de recruter des partisans et d'exploiter autrui.

Le nombre de conflits armés a baissé sur le long terme, mais au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Afrique, leur nombre a fortement augmenté. Les conflits sont de plus en plus difficiles à régler. Ils sont plus longs – ils durent plus de 20 ans en moyenne –, ce qui signifie que les personnes qu'ils poussent au déplacement passent toujours plus de temps loin de leurs foyers et de leurs communautés. Ils gagnent en complexité à mesure que les groupes armés rivalisent pour le contrôle des institutions d'État, des ressources naturelles et des territoires, et que les groupes extrémistes aux prétentions absolutistes ne laissent que peu de place à la diplomatie.

Nous observons une multiplication de factions politiques et de groupes armés non étatiques, qui se comptent par centaines ne serait-ce qu'en Syrie. On assiste également à une régionalisation et une internationalisation accrues des conflits. L'appui militaire et financier externe dont bénéficient les parties à un conflit prolonge les guerres civiles et attise et propage les tensions, des rivalités plus vastes s'exprimant sous couvert de conflits locaux. Les conflits sont davantage liés les uns aux autres, ainsi qu'à la menace mondiale du terrorisme. En outre, les trafiquants de drogues et d'êtres humains entretiennent le chaos et s'en prennent aux réfugiés et aux migrants.

Deuxièmement, la nature changeante des conflits signifie qu'il nous faut repenser nos approches, aussi bien notre manière de travailler que la façon dont nous collaborons avec d'autres. Nos efforts doivent être cohérents, coordonnés et contextualisés. Nous devons nous pencher sur tous les piliers de l'action de l'ONU et sur toutes les étapes des efforts de paix, en vue de parvenir à une action intégrée. C'est ce dernier objectif qui m'a poussé à lancer trois initiatives interdépendantes de réforme visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement, à rationaliser notre gestion interne et à consolider le dispositif de paix et de sécurité du Secrétariat. Je me suis également employé à nouer des liens plus étroits avec les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres. La Force conjointe mise en place par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel marque une étape importante à cet égard, de même que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé cette année.

Troisièmement, la prévention doit être au centre de tous nos efforts. Il vaut mieux prévenir les conflits que les gérer – cela évite de tragiques souffrances humaines tout en permettant de faire des économies. Bien qu'elle soit difficile à quantifier et qu'elle soit généralement menée loin des projecteurs des médias, la prévention est un investissement sûr qui produit des dividendes abondants et visibles. Le développement est l'un des meilleurs instruments en notre possession en matière de prévention, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous permet de disposer d'un énorme potentiel. Le développement est un objectif en soi, et ne doit pas être utilisé à mauvais escient pour atteindre d'autres objectifs. Mais les mesures que nous prenons pour atteindre les 17 objectifs de développement durable nous aideront également à bâtir des sociétés pacifiques.

Le respect de tous les droits de l'homme – non seulement les droits civiques et politiques, mais également les droits économiques, sociaux et culturels – est une composante essentielle de la prévention. Il est fréquent, avant l'éclatement de violences généralisées, de constater une intensification de la répression, un rétrécissement de l'espace réservé à la société civile et une montée en puissance du sectarisme. Nous devons investir dans la cohésion sociale, de sorte que chacun ait le sentiment d'être partie prenante de la société. Nous savons également que l'égalité des sexes est étroitement liée à la résilience et que la participation des femmes est un facteur clef de réussite, de la prévention des conflits au rétablissement et à la pérennisation de la paix. Lorsque le pouvoir d'action des femmes est renforcé, les sociétés prospèrent et les processus de paix ont de meilleures chances de prendre pied. Nous devons également faire davantage pour remédier aux violences systématiques auxquelles les femmes sont confrontées avant, pendant et après un conflit, et pour faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes devant la justice, ce qui est indispensable à l'apaisement et au relèvement d'après-conflit.

La prévention inclut également la diplomatie préventive : les efforts déployés pour réagir rapidement aux signes de tension et élaborer des règlements politiques. Le Comité consultatif de haut niveau sur la médiation, créé récemment, s'est réuni pour la première fois pour déterminer quelles sont ses possibilités de s'impliquer, et je pense que sa première initiative, discrète mais officielle, ne devrait plus tarder. Mes bons offices sont naturellement à la disposition du Conseil de sécurité à tout moment.

La notion de sécurité humaine est un cadre de référence utile pour cette action, et je remercie le Japon des activités de sensibilisation qu'il mène de longue date. La sécurité humaine est un concept global et axé sur l'être humain, qui souligne la nécessité d'agir rapidement et d'accorder la priorité aux plus vulnérables. Tous ces éléments doivent être les pierres angulaires de nos travaux.

Je me félicite des efforts déployés par le Conseil pour trouver de nouveaux moyens de surveiller et de gérer les risques de conflit. Œuvrons de concert afin de renforcer l'attention que le Conseil accorde aux situations qui se présentent, d'élargir la panoplie de moyens d'action, d'accroître les ressources destinées à la prévention et d'agir de manière plus cohérente pour éviter les conflits et pérenniser la paix.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité. Sans cela, les parties à un conflit peuvent adopter des positions plus inflexibles et plus intransigeantes, et les facteurs de conflit risquent encore et encore de nous entraîner à un point de non-retour. En faisant front commun, par contre, nous pouvons promouvoir la sécurité et le bien-être pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général António Guterres pour sa participation au débat public d'aujourd'hui et le remercier de nous avoir fait part de sa vision sur la façon dont l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, peut relever efficacement les défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales.

Au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis la fin de la Guerre froide, certaines régions du monde ont pu profiter des progrès de la science et de la technologie, qu'il s'agisse des médicaments révolutionnaires ou encore des nouvelles avancées dans le cyberespace et l'espace extra-atmosphérique. Durant la même période, toutefois, nous avons également assisté à l'émergence de défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales, tels que la prolifération des armes de destruction massive, l'expansion du terrorisme, les changements climatiques, les pandémies, la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, et l'extrémisme violent. Ces défis peuvent se manifester en tant que causes profondes et moteurs de conflits, déstabilisant des pays et abaissant le seuil de survenance de conflits violents. Ils peuvent également exacerber et prolonger les conflits en cours.

Les exemples de ces menaces sont légion. Par exemple, dans la région du Sahel, les changements climatiques exacerbent des défis existants, notamment l'épuisement des ressources alimentaires et la malnutrition. Entre 2014 et 2015, nous avons assisté à des pandémies qui ont provoqué l'instabilité dans les pays touchés, tout en ayant de graves répercussions sur leurs économies et leurs sociétés et même sur des régions entières, exacerbant plus encore l'instabilité. Les opérations de paix, telles que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, sont également confrontées à des défis non traditionnels, tels que les acteurs non étatiques et les organisations criminelles interétatiques.

Le Conseil de sécurité s'est attaqué à ces défis, dans la plupart des cas dans le contexte spécifique à un pays ou à une région. Toutefois, le Japon estime qu'il est très important pour le Conseil d'examiner ces défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales de manière globale et méthodique et de trouver des voies et moyens pour mieux faire face à la situation sur le terrain. Le Conseil a déjà tenu un certain nombre de réunions importantes en suivant cette approche, et nous voudrions l'encourager à faire preuve d'audace, de dynamisme et même d'innovation.

Cela ne signifie pas pour autant que le Conseil de sécurité empiètera sur les responsabilités d'autres organes, comme certains le craignent. Le Conseil a un mandat clair, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et il ne peut assumer pleinement ses responsabilités sans s'attaquer aux facteurs multidimensionnels et convergents qui sont étroitement liés à la paix et à la sécurité. Dans cette perspective, le Japon voudrait proposer trois idées.

Premièrement, le Conseil de sécurité devrait adopter une approche plus globale et plus intégrée en tenant compte de toutes les dimensions de la paix, ainsi que de l'interaction entre paix et sécurité, développement, droits de l'homme et aide humanitaire. Si le Conseil de sécurité veut relever plus efficacement les défis complexes qui se posent à lui, il doit mettre davantage l'accent sur l'efficacité tout au long du cycle des conflits, c'est-à-dire en prévenant leur déclenchement, leur escalade, leur poursuite et leur reprise. Dans le même temps, il faut également tenir compte du fait que la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les éléments humanitaires sont étroitement liés. À cette fin, nous pensons qu'il serait utile que le Conseil reçoive une analyse plus intégrée du terrain et du Secrétariat.

Deuxièmement, l'un des moyens de réaliser la première idée, en particulier dans la perspective de la pérennisation de la paix, consiste à renforcer de la coopération entre le Conseil et d'autres organes au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies. C'est là un point important sur lequel nous insistons. Je citerais, à titre d'exemple, le cas récent de la traite des personnes en Libye, sur lequel nous avons entendu des exposés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, et dans le cadre duquel avons cherché à coordonner notre action avec l'Union africaine. S'il n'est pas nécessaire de mentionner l'importance du partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, la coopération avec d'autres organes des Nations Unies doit être encore renforcée. Le Conseil doit également écouter attentivement la voix des États non membres du Conseil. Par exemple, pour les petits États insulaires en développement, l'élévation du niveau de la mer provoquée par le réchauffement climatique menace leur existence même. Il peut, en outre, être utile que le Conseil soit informé par les institutions financières et de développement internationales.

Troisièmement, nous pensons que l'approche fondée sur la sécurité humaine est tout à fait pertinente

pour faire face aux défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales. En effet, la sécurité humaine place l'individu au centre, sur la base d'une compréhension intersectorielle des différents types d'insécurité. La sécurité humaine permet ainsi de mieux appréhender les différents défis et menaces auxquels nous faisons face. Le Japon, qui attache une grande importance à cette approche, a toujours fourni une assistance globale et préventive axée sur l'être humain, dans le cadre d'efforts intersectoriels menés avec toute une série de partenaires. Nous espérons qu'une attention renouvelée sera accordée à l'approche de la sécurité humaine afin de relever les défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales. Nous comptons sur le leadership énergique du Secrétaire général à cette fin.

Enfin, nous voudrions évoquer l'initiative que mène le Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies. Au moment où nous parlons, un projet de résolution (A/72/L.33) sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'action de l'ONU a été soumis pour adoption à l'Assemblée générale. Bien que le champ d'application de cette réforme n'englobe pas le Conseil de sécurité, comme cela a été mentionné par de nombreuses personnes, aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil doit lui aussi changer si nous voulons que le pilier paix et sécurité de l'action de l'Organisation soit plus cohérent, plus souple et plus efficace et puisse véritablement avoir des effets positifs sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il nous incombe à tous d'examiner régulièrement les mesures et outils qui permettraient au Conseil de sécurité de jouer plus efficacement son rôle de chef de file en tant que l'un des organes principaux de l'ONU, celui qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le débat public d'aujourd'hui vise non pas à tirer des conclusions, mais plutôt à appeler à une réflexion continue et approfondie sur la façon dont le Conseil peut mieux relever les défis contemporains complexes qui se posent à lui. Beaucoup de sujets de cette vaste problématique devront être examinés plus en détail par les États Membres, mais nous espérons que le débat d'aujourd'hui permettra de jeter des bases solides pour les discussions à venir. Il va de soi que le Japon continuera à participer activement aux travaux du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies, et à contribuer à la paix et à la prospérité dans le monde.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration que doit faire tout à l'heure l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur un sujet parfaitement approprié au vu des circonstances, pour, d'une part, évaluer la performance du Conseil de sécurité dans sa tâche de maintien de la paix et de la sécurité internationales et, d'autre part, avancer des idées novatrices sur la façon de rendre le travail du Conseil plus efficace et plus pertinent dans un environnement international qui change rapidement. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de nous avoir fait connaître ses vues et ses idées.

Je voudrais commencer par quelques observations positives. Malgré toutes les critiques et les évaluations négatives de l'action des Nations Unies en général, et de celle du Conseil de sécurité en particulier – qui, hélas, se justifient dans bien des cas – rien ne saurait remplacer les Nations Unies et le Conseil de sécurité, en tant qu'organe mondial chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, le Conseil a, ces dernières années, enregistré quelques résultats positifs dans son domaine d'action. Il doit, par exemple, être fier – et il l'est, j'en suis sûr – de sa contribution à la cause de la paix en Colombie, où il continue de jouer un rôle important s'agissant de veiller à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix final signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie. Les Nations Unies doivent, à notre avis, étudier soigneusement les enseignements tirés à cet égard et appliquer les pratiques optimales dans d'autres parties du monde.

Dans certains cas, le Conseil s'est montré ouvert et disposé à réajuster son action quand il examinait des situations de conflit en Afrique, à la lumière de nouveaux défis et menaces à la paix et à la sécurité internationales qui se faisaient jour. Suite à la visite qu'il a effectuée dans la région du bassin du lac Tchad, il a adopté la résolution 2349 (2017), qui mettait l'accent sur les causes profondes de la crise complexe dans la

région – pauvreté extrême, tensions interethniques et intercommunautaires, changement climatique.

Le règlement pacifique de la crise constitutionnelle en Gambie, rendu possible d'abord et avant tout grâce aux initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la position unifiée d'autres partenaires régionaux en Afrique de l'Ouest, peut être aussi mis à l'actif du Conseil. Ces deux dernières années, les sanctions imposées à la Côte d'Ivoire et au Libéria ont été levées. Les Casques bleus ont quitté la Côte d'Ivoire car leur présence n'était plus nécessaire, mais sont restés au Libéria, en nombre très réduit, à des fins d'urgence.

Le Conseil a pris une part particulièrement active à la lutte contre la menace terroriste. De nombreux débats ont été organisés et des décisions historiques ont été prises pour contrer l'action menée par les terroristes pour diffuser leur idéologie, recruter des partisans, lever des fonds, acquérir des armes et planifier et perpétrer des attentats. L'Ukraine a participé à l'effort fait par le Conseil en soulevant la question de la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes.

Nous sommes fiers qu'après l'adoption de la résolution 2341 (2017) plusieurs États Membres de l'ONU aient pris des mesures concrètes pour la mettre en œuvre au niveau national. L'ordre du jour du Conseil s'est considérablement élargi, du fait du lien étroit entre les menaces à la paix et à la sécurité internationales et des défis tels que ceux posés par les droits de l'homme, le développement et le changement climatique, pour n'en citer que quelques-uns. Nous saluons ce déplacement d'accent positif, étant donné qu'on ne peut lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales considérées isolément. Le débat d'aujourd'hui est une nouvelle confirmation de la reconnaissance croissante de ce lien. Nous espérons que le Conseil continuera d'étudier ce sujet et de débattre des moyens de remédier aux causes profondes et aux facteurs d'aggravation des conflits d'une façon globale.

Je dois aussi parler des changements introduits dans le processus de sélection du nouveau Secrétaire général, qui constituent un progrès. Nonobstant les défaillances criantes et les pratiques surannées qui persistent, en particulier s'agissant de la prétendue non-divulgation ou de la prétendue confidentialité des résultats des votes en faveur des différents candidats, un long chemin a été parcouru afin de garantir l'égalité des chances des candidats et d'accroître la transparence totale du processus.

Un autre aspect qui n'est probablement pas visible de l'extérieur du Conseil, mais qui n'est pas moins important, c'est l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Il s'agit là d'un domaine qui n'a jamais manqué de faire l'objet de dures critiques de la part de l'ensemble des Membres de l'ONU, qui ont une opinion arrêtée sur la façon dont le Conseil doit ou ne doit pas s'acquitter de ses tâches. À cet égard, je voudrais saluer le dévouement et le travail inlassable de la délégation du Japon, qui a insufflé élan et leadership aux négociations sur l'actualisation de la note présidentielle S/2010/57 et du *Manuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité* (*Handbook on the Working Methods of the Security Council*), ainsi qu'à l'élaboration de la note présidentielle S/2016/619, concernant le choix des Présidents des organes subsidiaires du Conseil. Nous sommes satisfaits que ces documents reflètent plusieurs priorités de l'Ukraine, notamment pour ce qui est de rendre plus transparentes les visites qu'effectue le Conseil sur le terrain.

À côté de ces exemples positifs de l'action du Conseil, il y a toute une liste de questions où le Conseil aurait pu mieux exploiter son potentiel. Ces lacunes, ou même ces francs échecs, n'apparaissent pas que dans le cas où des questions transversales, thématiques ou nouvelles sont concernées – comme la dégradation de l'environnement, les liens entre droits de l'homme et sécurité, la protection des civils, le rôle des femmes, etc. – mais aussi dans le cas clair de difficiles questions de sécurité, qui relèvent du champ d'action traditionnel du Conseil.

Par exemple, les problèmes multiformes en République démocratique du Congo restent largement non réglés, malgré le fait que ce pays accueille la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies. Dans les points chauds au Moyen-Orient, notamment en Syrie et au Yémen, une série d'évènements tragiques se déroulent sous nos yeux. Même les efforts les plus intenses déployés par le Conseil concernant ces questions aboutissent à des résultats qui n'influent que de façon marginale sur la situation d'ensemble. Même les violations flagrantes de la Convention sur les armes chimiques n'ont pas encore été traitées d'une façon décisive. Jusqu'ici, l'impunité semble être la règle. Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une impasse sans fin. La composition du Conseil change, mais les messages et les signaux envoyés depuis des décennies de cette salle sont largement les mêmes, sans avancée sur le terrain. Le développement en cours des programmes nucléaire et de missiles balistiques

par le régime nord-coréen continue d'être une menace persistante pour la paix et la sécurité internationales, malgré l'imposition par le Conseil du régime de sanctions le plus robuste jamais encore imposé. Cette liste est loin d'être exhaustive, étant donné qu'il y a beaucoup d'autres cas où l'intervention du Conseil a été moins que fructueuse.

À notre sens, s'agissant de l'action du Conseil, il importe de garder à l'esprit cette perspective lorsqu'on débat de sa capacité de relever les défis contemporains à la paix et à la sécurité internationales. Nous croyons que le Conseil doit pouvoir faire bien plus, mais nous reconnaissons aussi le fait qu'il ne peut pas tout faire. Dans l'intervalle, des débats sont organisés, des consultations sont régulièrement menées, de nombreuses résolutions sont adoptées et des déclarations à la presse publiées – d'une façon quasi mécanique.

Ce n'est pas pour dire que tout cela n'est pas important, mais pour souligner l'impact limité de l'action du Conseil. Le Conseil n'est pas aussi efficace que la communauté internationale et beaucoup de gens dans le monde espèrent et attendent de lui qu'il le soit – non pas parce qu'il ignore délibérément certaines questions ou parce qu'il ne travaille pas assez durement. Bien au contraire, le nombre des questions à l'ordre du jour du Conseil ne fait qu'augmenter et, avec chaque année qui passe, ses membres passent de plus en plus d'heures à délibérer en salle ou dans la pièce voisine réservée aux consultations. Cet état de choses est le résultat de la façon dont le Conseil a été conçu et construit pour fonctionner.

Premièrement, le droit de veto des membres permanents du Conseil signifie que celui-ci ne peut prendre des mesures significatives que lorsque les intérêts des cinq membres permanents ne sont pas en contradiction, pour ne pas dire lorsqu'ils convergent. Sinon, le Conseil est paralysé. En outre, compte tenu de l'absence d'un mécanisme permettant d'annuler un veto, un membre détenteur du droit de veto n'a aucun intérêt à essayer de trouver une solution à une question qui est sujet à controverse.

Deuxièmement, la portée de la mise en œuvre des résolutions a toujours été limitée par la volonté des pays à les respecter. Des exemples de non-application et de violations flagrantes des résolutions abondent dans l'histoire du Conseil de sécurité, et ce, par de très nombreux acteurs. Cette approche sélective en ce qui concerne la mise en œuvre n'augure rien de bon pour la capacité du Conseil à changer véritablement les choses s'agissant de diverses situations sur le terrain.

Enfin, la prémisse d'un Conseil de sécurité efficace doit être fondée sur le respect supposé et escompté de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international de la part de tous les États Membres. Je voudrais insister sur l'importance de ce dernier point. À notre grand regret, le monde d'aujourd'hui est caractérisé par l'érosion de l'état de droit, vu que l'application arbitraire et l'interprétation sélective ou arbitraire des normes et principes du droit international, ainsi que des obligations et engagements qui en découlent, sont devenues la norme. La manifestation la plus flagrante de cette tendance est la politique agressive de la Fédération de Russie vis-à-vis de ses voisins. En 2008, elle a occupé une partie du territoire de la Géorgie; en 2014, elle a illégalement occupé et tenté d'annexer la Crimée, avant d'étendre le conflit armé à la région du Donbass en Ukraine. Le Conseil a-t-il été en mesure d'apporter une réponse appropriée à cette situation? Nous savons tous qu'elle est la réponse à cette question.

En anticipation des tirades habituelles de la Russie concernant un prétendu référendum en Crimée et une guerre civile dans le Donbass, je voudrais rappeler à ceux qui l'auraient oublié que tout a commencé par le déploiement de soldats russes sans insignes en Crimée; par l'envoi de groupes armés formés par la Russie et de forces d'opérations spéciales russes dans l'est de l'Ukraine; par des tirs de roquettes lancés depuis le territoire russe en direction du territoire ukrainien; et par l'entrée des soldats de l'armée régulière russe en Ukraine. Et cela continue, avec l'envoi constant d'armes et de munitions en vue de la poursuite de la guerre et l'occupation *de facto* de certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk.

La délégation russe peut également dire, comme elle le fait habituellement, que nos observations n'ont aucun rapport avec la question à l'examen aujourd'hui. Notre réponse est très simple. Les actes de la Russie portent atteinte et continuent de porter atteinte au système international fondé sur des règles, et constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales, un sujet sur lequel le Conseil doit se pencher.

En conclusion, l'Ukraine est convaincue qu'en l'absence d'une réforme radicale et d'une restructuration complète du Conseil de sécurité, ce sera toujours la même rengaine : des débats plus longs, qui sont parfois intéressants, mais qui n'ont que très peu d'effets lorsque des mesures concrètes et concertées s'imposent. Cela dit, tout n'est pas perdu pour le Conseil. En fait, cela

n’exige pas grand-chose – tout simplement une attitude responsable de la part des membres permanents pour s’acquitter de leur devoir pour le bien du monde. Jusqu’à présent, cet aspect des travaux du Conseil laisse à désirer.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Ma délégation s’associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l’Union européenne et à la déclaration des pays nordiques.

Tout d’abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation japonaise d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui, qui nous donne l’occasion de poursuivre nos discussions importantes sur les défis de plus en plus complexes à la sécurité auxquels le monde est confronté et sur les moyens qui peuvent permettre au Conseil de les relever plus efficacement.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé édifiant – comme toujours – sur cette question et du programme novateur de réforme qu’il a présenté, qui, à de nombreux égards, vise à améliorer l’action de l’ONU pour relever nombre de défis auxquels nous sommes confrontés.

La pauvreté multidimensionnelle, les changements climatiques, la criminalité transnationale organisée, l’insécurité alimentaire, une faible gouvernance, les violations des droits de l’homme et les atteintes à ces droits ainsi que les inégalités croissantes ne sont que quelques-uns des problèmes qui ont une influence croissante sur les situations inscrites à l’ordre du jour du Conseil. Les répercussions négatives de ces menaces sur la paix et la sécurité internationales vont certainement s’intensifier. En tant qu’organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention est peut-être plus important que jamais. Cependant, on ne pourra pas prévenir les conflits en l’absence d’une stratégie globale et holistique pour relever ces défis.

Les données factuelles en faveur d’approches plus globales et plus exhaustives en matière de prévention et de pérennisation de la paix sont de plus en plus nombreuses. Selon le rapport conjoint publié récemment par l’Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, intitulé *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, l’exclusion, les inégalités et les déséquilibres des rapports de force sont les principales causes de nombreux conflits actuels. L’absence de perspectives d’avenir crée un terreau fertile pour les conflits, la radicalisation et l’instabilité. Au cours de notre visite dans la région du bassin du lac Tchad, nous avons pu observer de première main les effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité de la région, tout comme nous avons pu le constater à l’occasion de l’examen par le Conseil des situations au Darfour, en Somalie et au Sahel. Dans le cadre de nos travaux concernant l’Afghanistan, la République démocratique du Congo, la région du Sahel et la Colombie, nous avons notamment constaté les effets dévastateurs de la criminalité organisée, des flux financiers illicites, du trafic de drogue, de la traite des personnes et du trafic des ressources naturelles sur les civils.

Une prévention des conflits digne de ce nom exige une bonne compréhension du caractère structurel de ces défis et de leur influence sur les décisions politiques. En faisant fond sur le programme de pérennisation de la paix et dans le cadre des processus de réforme de l’ONU, que faut-il faire pour placer la prévention des conflits au cœur de notre action et renforcer notre capacité collective à relever ces défis contemporains complexes à la sécurité? Je voudrais faire trois suggestions.

Premièrement, il nous faut une compréhension approfondie des facteurs de risque, de la volonté politique et des ressources adéquates pour nous attaquer à ces défis au plus tôt, et il nous faut un système des Nations Unies assez souple à même de réagir efficacement. Des analyses et des informations honnêtes et transversales, en temps voulu, sont essentielles pour que le Conseil de sécurité puisse prévenir, gérer et régler efficacement les conflits. Le renforcement des capacités d’analyse conjointe et de planification stratégique intégrée du système des Nations Unies, notamment l’amélioration des évaluations des risques et des stratégies de gestion des risques, permettrait au Conseil et au système des Nations Unies dans son ensemble de prendre promptement des mesures face aux situations de conflits. Nous sommes convaincus que grâce aux efforts de réforme en cours menés par le Secrétaire général, le système des Nations Unies sera mieux placé à cet égard.

Comme l’ont souligné de nombreux pays lors de la réunion selon la formule Arria consacrée au climat et à la sécurité, tenue vendredi dernier, il est clair que l’ONU doit renforcer ses capacités pour mieux anticiper et comprendre les risques de sécurité liés au climat et y faire face. Dans ce cadre, il faut appréhender et contrer les risques d’instabilité et d’insécurité qui découlent de l’interaction des effets des changements climatiques avec les facteurs sociaux, économiques et politiques.

Deuxièmement, les recherches et l'expérience montrent qu'il y a plus de risques que des conflits armés éclatent dans des sociétés marquées par des inégalités. Par conséquent, la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité est donc essentielle à la pérennisation de la paix. Pour cette raison, il importe d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans nos stratégies à long terme et de comprendre leurs effets sur les femmes et les hommes dans le cadre de nos efforts pour relever les défis complexes à venir, pour mieux cibler nos réponses.

Enfin, il existe un lien évident et inhérent entre le respect des droits de l'homme et le droit international humanitaire et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le respect et la protection des droits de l'homme contribuent aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs d'instabilité, et ce faisant, contribuent à la prévention et au règlement des conflits et à la pérennisation de la paix.

Une érosion générale du respect du droit international humanitaire met à rude épreuve la crédibilité de cet organe et met en danger les personnes que nous envoyons sur le terrain. Les attaques incessantes contre les travailleurs humanitaires et l'attaque lancée contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo au début du mois en sont des exemples choquants.

En réagissant promptement aux violations du droit international humanitaire et aux violations des droits de l'homme ainsi qu'aux atteintes à ces droits, nous pouvons prévenir les conflits avant qu'ils ne deviennent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Lorsque des conflits ont effectivement lieu, il est vital pour la justice et la réconciliation que les auteurs de telles violations soient tenus de répondre de leurs actes.

En conclusion, la meilleure façon d'empêcher que les sociétés ne s'abîment dans la violence et la crise consiste à faire en sorte de les rendre plus résilientes en investissant dans un développement inclusif et durable. Avec le Programme de développement à l'horizon 2030 et les décisions tendant à pérenniser la paix, nous avons une stratégie. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de volonté politique, notamment au sein du Conseil, d'un engagement en faveur du multilatéralisme et d'une Organisation revigorée pour y pourvoir.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, j'exprime l'appréciation de l'Égypte à la délégation japonaise pour la convocation de ce débat public important. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général António Guterres de son exposé exhaustif.

Les défis naissants et nouveaux qui se posent au monde, dont le terrorisme, la prolifération des groupes extrémistes, la criminalité organisée, les migrations, les questions environnementales et d'autres problèmes sans précédent, appellent une démarche innovante pour y faire face. Étant donné la nature de ces défis, il est nécessaire de coordonner tous les efforts des Nations Unies. Les difficultés évolutives et de plus en plus complexes nous obligent à éviter d'agir sans penser à l'avenir et dans une logique de compartimentage pour adopter plutôt une démarche globale visant à assurer la paix et la durabilité en se concentrant sur les causes profondes des écueils auxquels nous nous heurtons. Afin de remédier à ces défis contemporains qui sont liés les uns aux autres, nous devons promouvoir les principes suivants.

Premièrement, il nous faut renforcer la capacité analytique du Secrétariat pour élaborer des solutions d'ensemble qui prennent en considération la nature et les dimensions précises de toutes les difficultés et des différents contextes où elles se présentent. Une telle méthode, souple et analytique, permettrait à l'Organisation d'identifier les moyens et outils les plus adaptés pour relever ces défis au cas par cas.

Deuxièmement, nous devons accroître l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix, de sorte qu'elle devienne une instance propre à coordonner les travaux nationaux, régionaux et internationaux et à faire des recommandations et propositions au Conseil, afin que celui-ci puisse définir des mandats qui appuient la mise en œuvre de stratégies complexes destinées à consolider et pérenniser la paix et à poser les bases du développement durable dans les pays qui ont besoin de l'assistance de la Commission.

Troisièmement, nous devons trouver des moyens d'aborder les difficultés transnationales comme il convient à l'échelle régionale en rehaussant la coordination et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour éviter les doublons en ce qui concerne les initiatives régionales et internationales menées à cette fin.

Quatrièmement, il est impératif que nous appliquions pleinement le principe de l'appropriation nationale des efforts déployés pour remédier aux

problèmes contemporains. Les institutions nationales doivent endosser la responsabilité qui leur incombe de fixer leurs propres priorités et de mener leurs propres activités de suivi pour parer aux difficultés qui sont les leurs, tandis que la communauté internationale peut prêter son concours à l'action conduite sur le plan national.

Cinquièmement, il nous appartient de tirer pleinement partie de l'expertise des États au niveau national et des enseignements tirés par le système des Nations Unies en nous concentrant sur le renforcement des institutions et capacités nationales, pour donner aux États les moyens de relever ces défis dans leur ensemble.

Pour traiter ces questions de notre temps dans une logique globale, l'ONU doit coordonner l'action de tous ses organes sans semer la confusion dans leurs mandats. Cela signifie que tous les organes de l'ONU doivent respecter le mandat respectif des uns et des autres sans empiéter dessus, en particulier pour ce qui concerne le pilier développement.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui. Nous en profitons pour réaffirmer notre appui à son travail important.

Les problèmes de paix et de sécurité internationales qui se posent à la communauté internationale en général, et en particulier au Conseil de sécurité dans l'exécution de son mandat, sont indéniablement multiformes et complexes. Néanmoins, nous estimons que ceux qui menacent réellement de saper les efforts déployés par le Conseil pour prévenir les atteintes à la paix et à la sécurité internationales sont liés à l'usage impropre qui est fait des mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies. En conséquence, il importe de rester concentré sur les responsabilités et les missions confiées à chaque organe dans l'accomplissement de ses tâches de coordination, de manière à ce que l'on puisse s'accorder sur les options à retenir pour remédier aux difficultés dues aux conflits, éviter les doubles emplois inutiles en ce qui concerne les activités de tel ou tel et, surtout, prévenir les chevauchements et les empiètements sur les mandats des uns et des autres.

Nous considérons sans hésiter que l'un des défis que le Conseil doit relever pour améliorer son action consiste dans la mise en œuvre effective de ses missions de médiation, de prévention, de réconciliation et de bons offices aux fins du règlement pacifique des différends, ainsi que dans l'invocation prioritaire des dispositions figurant aux Chapitres VI et VIII de la Charte. Dans ce contexte, nous jugeons qu'il convient d'étudier la possibilité, pour atteindre cet objectif, d'employer des outils importants comme la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, adoptée sous la forme de la résolution 37/10 de l'Assemblée générale. En revanche, l'application des dispositions du Chapitre VII pour régler les différends ne doit pas être envisagée tant que les recours prévus aux Chapitres VI et VIII n'ont pas été épuisés, et qu'il convient de s'y résoudre uniquement en dernier recours. À cet égard, le Conseil doit toujours agir dans le cadre de la Charte et dans le respect du multilatéralisme, principe qui forme le socle sur quoi l'Organisation repose.

Par conséquent, nous sommes d'avis que l'un des plus grands obstacles à surmonter non seulement pour le Conseil de sécurité mais plus largement pour l'Organisation elle-même tient aux mesures unilatérales qui, en violation flagrante des buts et principes inscrits dans la Charte, risquent de compromettre imprudemment l'action du Conseil, voire d'exacerber les problèmes sur le terrain, entraînant ainsi des conséquences susceptibles de nuire à des régions entières. Malheureusement, les mesures unilatérales de ce genre sont parmi les causes profondes de l'absence de gouvernance et de l'affaiblissement des institutions chargés de l'application des lois et du maintien de l'ordre. Elles ont débouché sur des crises humanitaires dans des régions variées du monde et coûté la vie à des millions de personnes.

Dans ce contexte, le nombre de groupes terroristes et de guerriers clandestins qui exploitent des situations leur permettant de commettre des actes propices à la déstabilisation et des crimes contre l'humanité a augmenté jusqu'à constituer une menace manifeste et d'actualité pour la paix et la sécurité internationales. Nous jugeons que l'action menée par la communauté internationale doit être vigoureuse pour contrer cette menace tout en contribuant efficacement à son éradication conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

De plus, la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive est un autre problème de taille que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont à surmonter. De ce point de vue, nous sommes tous face au grand défi qui consiste à appliquer d'urgence le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les États

s’attachent résolument à interdire l’élaboration, la mise à l’essai, la production, l’acquisition et la possession d’arsenaux et de dispositifs explosifs nucléaires et s’abstiennent de toute provocation ou mesure unilatérale clairement contraire au droit international.

Enfin, la Bolivie souhaite réitérer qu’en tant qu’État pacifiste et dévoué au respect du droit international, elle plaide pour la mise en œuvre de moyens pacifiques pour régler les différends, tels que les bons offices, la diplomatie préventive, le multilatéralisme, la non-ingérence, le respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale des États, qui sont des principes universels reconnus par la communauté internationale et qui représentent des instruments efficaces pour éviter le fléau de la guerre et ses conséquences.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) **:** Je vous remercie, Monsieur le Président, d’organiser ce débat important. Il nous donne l’occasion à la fois de réfléchir sur les accomplissements de l’année passée et d’envisager l’année qui s’annonce.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son excellent exposé, qui montre clairement que les défis contemporains que nous relevons sont hautement d’actualité, pas seulement pour le Conseil de sécurité ou le reste de l’ONU, mais également pour l’ensemble du monde.

Cette année, le Conseil de sécurité s’est attaqué à un certain nombre de menaces à la paix et à la sécurité liées aux armes classiques, notamment le programme d’armes nucléaires de la Corée du Nord et la présence de Daech en Syrie et en Iraq, mais ces menaces liées aux armes classiques sont alimentées par des défis contemporains auxquels nous sommes tous confrontés. Le programme illégal de missiles de la Corée du Nord est partiellement financé par l’esclavage moderne. Les terroristes syriens diffusent leurs messages haineux et planifient des attentats transnationaux à l’aide d’Internet. En fait, il est difficile de trouver une question inscrite à notre ordre du jour dans laquelle les dynamiques de la paix et de la sécurité ne sont pas liées à des défis transnationaux contemporains : le commerce illicite de ressources naturelles en République populaire démocratique du Congo, la réduction de migrants en esclavage en Libye, la contrebande dans le Sahel, les flux de drogues en Colombie, le stress écologique et climatique dans le bassin du lac Tchad, et la liste est longue.

Si nous voulons nous attaquer efficacement à ces menaces liées aux armes classiques, l’ONU et ses États Membres doivent également réfléchir aux défis transnationaux contemporains. Ces défis ne connaissent pas de frontières. Le monde devenant de plus en plus connecté, les défis auxquels nous sommes confrontés le deviendront eux aussi. Par conséquent, pour réussir, nous devons les relever ensemble. Pour contrer ces défis, nous devons agir au niveau national, en partenariat et de façon multilatérale. Il n’existe pas d’autre façon de prévenir les conflits, pérenniser la paix ou favoriser le développement. Je voudrais illustrer l’action que mène le Royaume-Uni dans chacun de ces domaines avec trois exemples.

Premièrement, au niveau national, nous luttons contre les flux financiers illicites. Dans le monde, la valeur de ces flux est estimée à 1 600 milliards de dollars par an. Notre organisme national de lutte contre la criminalité estime que des dizaines, voire des centaines de milliards de dollars sont blanchis via le Royaume-Uni. Il s’agit notamment des recettes des groupes armés, des terroristes, du crime organisé et de fonctionnaires corrompus dans les États prédateurs. Ces recettes alimentent davantage le conflit et sont un obstacle à la paix et à la stabilité. Cette année, nous avons adopté la Loi sur les fonds d’origine criminelle, qui nous rend mieux à même de lutter contre ce financement illicite et par conséquent de promouvoir la paix.

Deuxièmement, par nos partenariats, nous nous attaquons aux changements climatiques, qui sont reconnus par le Conseil de sécurité comme un facteur susceptible d’aggraver les menaces existantes à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons établi des partenariats avec d’autres États pour améliorer leur résilience face aux effets des changements climatiques. Dans un projet, nous aidons 13 pays à intégrer la réduction des risques et l’adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques et leurs institutions gouvernementales. Cela contribue à les rendre plus stables et à préserver notre sécurité collective.

Enfin, et c’est peut-être le plus important, nous agissons au niveau multilatéral, notamment ici à l’ONU. Examinons les problèmes universels de l’esclavage moderne et de la traite des êtres humains. Nous savons que ces terribles atteintes aux droits de l’homme sont les plus fréquentes dans les zones de conflit et qu’elles alimentent l’instabilité. Nous avons tenté d’y apporter une réponse et nous continuerons de le faire par l’intermédiaire du Conseil de sécurité, de l’Assemblée

générale et du Conseil des droits de l'homme. Travailler par l'intermédiaire de ces organisations multilatérales nous permet d'établir des liens entre les défis complexes et multiformes auxquels nous sommes confrontés et de mieux y faire face. Nous devons tous nous efforcer de faire davantage et de le faire mieux, ici à l'ONU.

Si l'ONU elle-même veut relever le défi, nous devons appuyer l'ambitieux programme de réformes du Secrétaire général visant à faire en sorte que l'ONU puisse agir avec plus d'efficacité et plus d'efficience au cœur d'un système international fondé sur des règles. Le plus grand risque, c'est d'introduire trop de réformes à un rythme trop rapide, et non d'en introduire trop peu à un rythme trop lent. Nous devons poursuivre les réformes pour mieux pérenniser la paix, atteindre les objectifs de développement durable et protéger les droits de l'homme que nous chérissons. Notre réussite dans ces domaines interconnectés dépendra de notre capacité d'éviter les approches cloisonnées et de s'attaquer aux défis avec cohérence.

Je n'ai qu'un simple vœu à formuler pour l'année à venir. J'espère qu'alors que les États Membres débattent des propositions de réformes du Secrétaire général, ils se souviendront qu'alors que nous débattons ici de cette question importante, des millions de personnes bien moins chanceuses que nous ont pour seule réalité l'insécurité, le déplacement forcé, les violations des droits de l'homme, la faim et la pauvreté. Elles ne les considèrent pas comme des problèmes isolés, et nous ne devons pas non plus les considérer comme des problèmes isolés. Prenons donc cette responsabilité au niveau national, nouons des partenariats à l'étranger et, surtout, permettons à l'ONU de relever ces défis plus efficacement aux fins de l'avènement d'un monde plus sûr pour tous.

M. Delattre (France) : Je voudrais d'abord remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de ce débat, particulier bienvenu dans le contexte actuel, et le Secrétaire général pour son exposé très éclairant.

Les débats et discussions que nous avons eus tout au long de cette année ont montré que les défis actuels à la paix et à la sécurité internationales sont à la fois complexes et multiformes et qu'ils appellent une réponse globale dans son approche et diversifiée dans son application, qui sache s'adapter aux spécificités de chaque crise.

Avec la globalisation du monde est venue celle des menaces. Le terrorisme ne connaît pas de frontières, les épidémies ou le changement climatique ont parfois des effets très concrets sur la stabilité des pays et peuvent menacer la sécurité d'une région entière. L'ONU doit être en mesure d'y répondre, en faisant appel à l'ensemble de ses outils et en agissant de manière intégrée sur les causes profondes de ces menaces. C'est tout l'objet de la réforme du Secrétaire général, qui vise à donner à l'ONU la capacité de travailler de manière intégrée pour prévenir les conflits et répondre à leurs causes profondes. Les États Membres doivent y répondre aussi, en agissant de manière collective, comme c'est la vocation du Conseil.

Sans chercher ici à être exhaustif, je souhaiterais revenir sur deux de ces défis complexes et sur un enjeu majeur.

Le premier défi est celui du terrorisme. Le terrorisme est aujourd'hui l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. Qu'il s'agisse de groupes tels qu'Al-Qaida, Daech ou Boko Haram, ou d'individus inspirés par leur idéologie de la barbarie, la menace terroriste n'a jamais été aussi élevée. Le phénomène des combattants terroristes étrangers et le recours massif à Internet et aux réseaux sociaux à des fins de recrutement, de financement ou d'appel au passage à l'acte ont également donné une nouvelle dimension à la menace.

Si rien ne peut justifier le terrorisme, nous savons que celui-ci se nourrit de la misère, de l'insécurité, du déracinement ou encore des déséquilibres économiques et sociaux. II se nourrit également de la criminalité transnationale organisée et de ses multiples trafics. Face à une menace de cette ampleur, il est essentiel que les États adoptent une approche holistique, examinant tous les facteurs, économiques, politiques, culturels, sociaux. Contre ceux qui opposent la barbarie à notre manière de vivre, à notre liberté, à notre démocratie, nous devons mener ensemble un combat implacable et multi-fronts, dans le respect de nos valeurs et avec les armes du droit.

Le terrorisme fait aujourd'hui partie de ces grands défis mondiaux face auxquels les États ne peuvent plus agir seuls. La conviction de la France, comme le Président Macron l'a rappelé à la tribune de l'Assemblée générale en septembre (voir A/72/PV.4), c'est que le multilatéralisme est la bonne réponse, sur le terrain de la légitimité mais aussi sur celui de l'efficacité, pour répondre à ces défis.

La situation du Sahel illustre les dangers du terrorisme et la nécessité d'une réponse globale. La menace sécuritaire qui pèse sur les États du Sahel nous concerne tous. Elle appelle une réponse collective. Sur le plan sécuritaire, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est un exemple de réponse commune et concertée à cette menace, qui appelle un appui fort et coordonné des Nations Unies et de chacun d'entre nous.

C'est le sens de la résolution 2391 (2017) que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Cette réponse doit aller de pair avec un fort soutien au développement, qui puisse apporter des solutions pérennes aux problèmes de la région. C'est le sens des efforts d'accompagnement menés dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel afin notamment d'améliorer l'employabilité des jeunes et l'éducation, l'agriculture, l'énergie ou encore la gouvernance et la sécurité.

Le second défi est celui des changements climatiques : les causes profondes d'une crise sont souvent multiples et le réchauffement climatique est un facteur aggravant dans un contexte de fragilité. 2017 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Les événements climatiques extrêmes frappent par leur intensité et par leur fréquence. Aucun pays n'est aujourd'hui épargné. Nous ne pouvons plus ignorer ses conséquences profondément déstabilisatrices. Les populations les plus vulnérables, déjà exposées à d'autres facteurs de conflit, qu'ils soient politiques, sociaux ou environnementaux, en sont les premières victimes. Pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers, leur propre survie est en jeu. Leur submersion, liée à la montée des océans, entraînerait en outre des vagues migratoires massives particulièrement déstabilisantes pour la sécurité de ces régions. Il en est de même dans les zones où la désertification oblige les populations à abandonner leurs champs.

Nous disposons aujourd'hui des moyens technologiques et financiers pour construire un avenir propre et sûr et protéger les générations futures. Les changements climatiques ne sont pas – ou pas encore – une fatalité. La France est convaincue que la réponse doit passer d'abord par la mise en œuvre effective et rapide de l'Accord de Paris. Notre priorité immédiate est de le mettre pleinement en œuvre car l'action climatique constitue la meilleure façon de prévenir les crises liées au réchauffement climatique. C'est le sens de la Conférence internationale sur le financement de l'action climatique que le Président Macron a organisée il y a quelques jours à Paris, avec le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Banque mondiale.

L'enjeu majeur pour la paix et la sécurité internationales que je voulais souligner est celui du respect des droits de l'homme : beaucoup des conflits contemporains prennent leur origine dans des violations massives des droits de l'homme. Je n'en prendrai que deux exemples. En Syrie, après des années de répression du régime de Bachar el-Assad contre son propre peuple, c'est bien l'écrasement dans le sang des manifestations pacifiques de la population civile pour le respect de ses droits les plus élémentaires qui a entraîné la situation que l'on connaît. En Birmanie, ce sont bien les violations graves des droits de l'homme dans l'État Rakhine, notamment, qui ont conduit des milliers de Rohingya sur les routes fuyant leur région, au détriment de la stabilité régionale – violations des droits civils et politiques comme le droit de citoyenneté, usage disproportionné de la force, ou encore violences sexuelles comme évoqué par la Représentante spéciale du Secrétaire général Pramila Patten la semaine dernière dans cette même salle (voir S/PV.8133).

Lorsque les droits de l'homme sont bafoués, c'est la sécurité régionale qui est menacée. C'est pourquoi, il est essentiel, pour réagir rapidement aux violations graves des droits de l'homme, que le Conseil de sécurité en soit informé par les mécanismes pertinents, notamment par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dont le rôle d'alerte précoce est essentiel. C'est pourquoi, il importe aussi de doter les opérations de maintien de la paix de mandats robustes de protection des civils et des droits de l'homme et d'assurer la pleine mise en œuvre de ces mandats.

Enfin, l'impunité des responsables de violations intolérables à la conscience humaine constitue également une menace au rétablissement durable de la paix. Elle sape la confiance de la société civile et avec elle, les perspectives de solutions politiques. C'est dire combien la lutte contre l'impunité à travers les mécanismes juridiques pertinents, et notamment via la Cour pénale internationale lorsqu'elle est compétente, est à la fois primordiale en elle-même mais aussi essentielle à la paix et à la réconciliation.

Pour conclure, ces défis complexes, combinés aux menaces anciennes mais toujours présentes que sont les conflits interétatiques ou la prolifération nucléaire, nous concernent tous immédiatement et collectivement. Nous devons tous et chacun, collectivement, y répondre. L'ONU doit également pouvoir le faire. Nous saluons

la volonté du Secrétaire général de faire en sorte que l'Organisation puisse relever ce défi, en la réformant et en la rendant plus agile, plus cohérente et plus efficace. La France soutient pleinement ces efforts.

Ce que montre le débat d'aujourd'hui, c'est que tous nos défis contemporains sont mondiaux et qu'ils appellent donc une réponse globale, qui fasse le lien entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme, et qui soit ancrée dans le dialogue et le multilatéralisme. C'est en menant une action déterminée sur ces trois volets, dans le respect des valeurs fondatrices universelles de l'ONU, qui protègent les individus partout sur la planète et garantissent leur dignité, que nous parviendrons à répondre collectivement et de manière durable à ces défis.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir convoqué ce débat public fort opportun et important, qui aidera à une meilleure prise de conscience et partant à une action mieux coordonnée et plus efficace de la part du Conseil de sécurité, du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

Puisqu'il s'agit du dernier débat présidé par notre collègue l'Ambassadeur Bessho, ainsi que des derniers instants du Japon en tant que membre non permanent du Conseil, je tiens à lui adresser, ainsi qu'à son équipe compétente, toutes mes félicitations pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé le Conseil durant un mois à la fois chargé et exigeant, et à les remercier pour la coopération dont ils ont fait bénéficier ma délégation depuis les 12 mois que nous siégeons à cet organe.

Nous exprimons également nos remerciements au Secrétaire général pour son exposé très éclairant et le félicitons pour ses efforts résolus afin de renforcer le pilier « paix et sécurité » des Nations Unies ainsi que son système pour le développement et d'entreprendre une réforme de la gestion, initiatives pour lesquelles il peut compter sur notre plein appui.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment où les menaces et les défis à la paix et à la sécurité sont beaucoup plus complexes et graves que par le passé. Les risques contemporains et les probables dangers à venir ne découlent plus uniquement des conflits interethniques et des attaques armées, mais aussi du terrorisme, de la criminalité organisée et du trafic d'armes, de drogue et de la traite d'êtres humains. Ces menaces sont exacerbées par des évènements ayant une origine sociale ou économique, comme le massacre insensé de civils innocents, la déstabilisation des migrations due au flux de réfugiés et les déplacements internes causés par les expulsions forcées, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

Le Kazakhstan appuie pleinement la vision du Secrétaire général en faveur d'un nouvel Agenda pour la paix qui encourage la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de garantir la stabilité nationale, régionale et mondiale ainsi que le développement. Le Kazakhstan estime que l'alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation et le maintien de la paix sont les éléments interdépendants et complémentaires d'une stratégie globale intégrée dans laquelle la pérennisation de la paix doit être un élément à part entière tout au long du cycle.

Lorsque mon pays a accédé à l'indépendance en 1991, nous avons pris conscience qu'investir dans la pérennisation de la paix devait commencer suffisamment tôt pour éviter le déclenchement d'un conflit; sans cela, la stabilité peut être incertaine et fragile, vulnérable à de nouveaux chocs. Depuis son indépendance il y a 26 ans, le Kazakhstan est donc à la pointe de la diplomatie préventive et de la prévention des conflits, qui sont un des principes cardinaux de notre politique étrangère. Un exemple remarquable de cette approche a été l'initiative du Président kazakh de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui célèbre son dixième anniversaire ce mois-ci. Le Centre constitue un mécanisme de diplomatie préventive à la disposition des Nations Unies. Le Kazakhstan est également à l'origine de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui regroupe aujourd'hui 26 pays, dont certains situés en dehors de l'Asie centrale, et a pour vocation de les faire participer aux efforts visant à garantir la paix et la stabilité en Asie grâce à des mesures de confiance.

Lors du débat public tenu en janvier (voir S/PV.7857), le Ministre kazakh des affaires étrangères, M. Kairat Abdrakhmanov, a prononcé une déclaration de politique générale intitulée « Conception et vision du Kazakhstan concernant le maintien de partenariats mondiaux pour un monde sûr, juste et prospère ». D'après cette déclaration, l'un des objectifs du Conseil de sécurité doit être de créer les conditions propices à la prévention et à l'élimination de la menace d'une guerre mondiale en réduisant le degré d'affrontement militaire aux niveaux mondial et régional par de nombreux moyens, y compris la médiation. Récemment, cette approche a été illustrée par l'engagement direct du Kazakhstan à l'appui des

efforts déployés par l'ONU dans le cadre du processus de Genève pour la Syrie. Astana a accueilli plusieurs séries de pourparlers intersyriens, qui ont été dirigés par la Russie, la Turquie et l'Iran, en qualité de parties prenantes, et qui ont contribué à la création de zones de désescalade, à la diminution de l'activité militaire et à l'amélioration de la situation humanitaire.

Nous sommes convaincus que la survie de l'humanité au XXI[e] siècle dépend de la volonté des États d'instaurer la paix et de renoncer à la guerre en tant que mode de résolution de leurs différends. Dans ce contexte, le Kazakhstan promeut la mise en œuvre de son manifeste intitulé *The World. The 21st Century*, qui déclare la guerre à la guerre et à la violence dans le monde et entend en venir à bout d'ici au centenaire de l'ONU en 2045.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un autre instrument fondamental pour faire face aux menaces et défis d'aujourd'hui. À cet égard, le Kazakhstan appuie pleinement la réforme des structures du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques lancée par le Secrétaire général, ainsi que les nombreuses initiatives qu'il a présentées le 6 avril. Aux côtés d'autres pays, nous entendons travailler à rendre les mandats des missions de maintien de la paix plus pertinents et plus réalisables, en particulier pour les opérations hybrides et multidimensionnelles qui sont déployées dans les zones où sévit l'extrémisme violent. Les opérations de maintien de la paix doivent être rendues plus efficaces, plus responsables et plus souples, et assorties d'une forte composante de protection des civils et des droits de l'homme, comme l'a suggéré le Secrétaire général. Les missions doivent également être centrées sur des processus politiques actifs et sans exclusive pour parvenir à des accords de paix qui incluent toutes les parties. Le recrutement de personnel qualifié, la fourniture du matériel nécessaire et la participation de nouveaux pays au maintien de la paix des Nations Unies pourraient nous permettre d'aller même au-delà de ce que nous espérons accomplir.

Après avoir pris part à plusieurs visites du Conseil de sécurité dans divers pays et régions en 2017, nous sommes en mesure de conclure que l'adoption d'une stratégie à trois volets peut contribuer à régler les conflits. Il s'agit notamment de consolider les trois piliers de l'action du système des Nations Unies, en particulier concernant le lien étroit entre paix et sécurité et développement. Une approche régionale doit prévaloir pour traiter les problèmes dans les zones sujettes aux conflits, plutôt qu'une approche restrictive focalisée sur un pays spécifique. Une telle approche gagne en efficience lorsqu'elle est accompagnée d'un modèle de développement complet et bien coordonné, dans le cadre duquel le système des Nations Unies tout entier agit dans l'unité. Cette vision permettrait d'optimiser les investissements dans la prospérité de tous les États Membres, lesquels coopéreraient les uns avec les autres dans l'intérêt du renforcement des capacités, d'une plus grande résilience et de la réduction des risques de catastrophe.

Pour terminer, le Kazakhstan entend rester pleinement impliqué dans la lutte contre les menaces et les défis à la paix et la sécurité internationales, non seulement durant notre présidence du Conseil au mois de janvier 2018, mais tout au long de son mandat et au-delà.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la présidence japonaise d'avoir convoqué le présent débat public, que ma délégation appuie sans réserve, et je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé.

Si l'on analysait les menaces et les défis à la paix et la sécurité internationales qui existaient à l'époque où l'ONU a été créée et qu'on les comparait à ceux auxquels nous nous heurtons aujourd'hui, on décèlerait une augmentation non seulement du nombre de ces menaces, mais également de la complexité des phénomènes. Les nouveaux défis, menaces et difficultés constatés sur la scène internationale doivent inciter le Conseil de sécurité à examiner toutes les questions qui sont susceptibles de déclencher des conflits ou de les aggraver. La multiplication des conflits armés, caractérisés par un niveau de violence sans précédent, la prolifération des armes de destruction massive et l'expansion du commerce, légal comme illégal, d'armes de tout type, la progression du terrorisme, les cyberattaques, la faim et les effets des changements climatiques, pour ne citer que ceux-là, exigent plus que jamais de la communauté internationale un engagement ferme à y faire face.

En ces temps où nombre de ces manifestations de violence et de ces scènes de dévastation résultent de causes, de stratégies ou de cadres communs au monde entier, il serait imprudent de penser que les réponses à ces problèmes peuvent être purement locales. La communauté internationale doit se montrer à la hauteur de la situation, être davantage solidaire, consolider ses cadres d'action commune et continuer à renforcer une gouvernance mondiale afin de trouver des solutions à ces

problèmes graves. La complexité croissante des menaces et défis à la paix et la sécurité internationales nous oblige non seulement à porter une attention particulière à la prévention, mais également à faire preuve de créativité dans les solutions que nous proposons.

À cette fin, une plus grande coordination entre les programmes d'action des divers organismes des Nations Unies est indispensable, sans que nous soyons pour autant obligés de modifier leurs mandats ou leurs domaines de compétence respectifs. La dynamique du travail à l'ONU illustre à quel point le lien entre sécurité, développement, droits de l'homme et action humanitaire est de plus en plus manifeste. L'Uruguay estime que, outre les menaces explicites à la paix et la sécurité internationales, il existe également certains phénomènes propres à exacerber les crises dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Parmi les exemples de ces circonstances aggravantes figurent les effets des changements climatiques, les pandémies et la criminalité transnationale organisée.

Il est important d'adopter une approche globale de la pérennisation de la paix, reposant en particulier sur la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes, le renforcement de l'état de droit aux niveaux international et national, la promotion d'une croissance économique soutenue et durable, l'élimination de la pauvreté, le développement social, le développement durable, et la réconciliation et l'unité nationales, grâce à des moyens tels que le dialogue inclusif et la médiation, l'accès à la justice et à la justice transitionnelle, la responsabilisation, la bonne gouvernance, la démocratie, la transparence des institutions, l'égalité des sexes, et le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il n'est pas sans importance que les dépenses militaires mondiales en 2016 se soient élevées à 1 690 milliards de dollars, en hausse par rapport à 2015. Nous devons nous poser la question de savoir quels besoins auraient pu être satisfaits si une simple fraction de ces dépenses avait été plutôt utilisée pour le développement socioéconomique des pays moins avancés. La possession d'armes nucléaires est préoccupante, et le fait que les États dotés de l'arme nucléaire tardent à se désarmer menace et met en péril la stabilité mondiale et la sécurité de l'humanité. Le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une grave violation du droit international, ainsi que de la Charte des Nations Unies.

Dans le contexte de la préoccupation que suscite la mise au point d'armes nucléaires, il ne nous faut pas perdre de vue la situation dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est la principale menace à la paix et à la sécurité internationales aujourd'hui, à savoir la situation dans la péninsule coréenne. Il ne sera possible de remédier aux tensions dans la péninsule coréenne que par le dialogue, la négociation et l'engagement politique, et c'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois à respecter les dispositions contenues dans les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en République populaire démocratique de Corée, et à reprendre les pourparlers à six afin de contribuer à un règlement politique durable.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mener à bien une réforme administrative du pilier paix et sécurité de l'Organisation. Nous espérons qu'une amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination du Secrétariat aura pour le système entier des bénéfices dont nous pourrons tous profiter afin d'affronter dans les meilleures conditions possibles les défis et menaces changeants qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

M. Ciss (Sénégal) : Moment ne saurait être plus opportun pour le Conseil de sécurité, en particulier pour ceux de ses membres non permanents dont le mandat arrive à échéance dans quelques jours, de se pencher sur les défis complexes à la paix et à la sécurité internationales de l'heure. Aussi la délégation sénégalaise remercie-t-elle la présidence japonaise du choix de ce thème, qui replace assurément notre organe au cœur même de sa mission première, à savoir mettre en œuvre les instruments lui permettant de maintenir durablement la paix dans un monde en profonde et perpétuelle mutation. Mes remerciements vont également au Secrétaire général, M. António Guterres, dont l'importante déclaration a permis d'éclairer nos travaux.

Ces dernières années, la communauté internationale a multiplié les initiatives pour conjurer les menaces à la paix et répondre de façon durable à l'acuité des défis sécuritaires. Je voudrais à ce propos citer, entre autres, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), la réforme de l'architecture de consolidation de la paix, le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, la mise en place du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'examen de

la résolution 1540 (2004) ou encore le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mais qu'il s'agisse du terrorisme, des crises sanitaires internationales, du changement climatique, de la raréfaction des ressources en eau, de la criminalité transnationale organisée, de la prolifération nucléaire, de la circulation des armes légères en rapport avec la problématique des acteurs non étatiques, des violences sexuelles, de l'enrôlement des enfants ou de l'exploitation illicite des ressources naturelles, la liste est longue mais guère exhaustive des défis qui attendent encore une réponse holistique de la communauté internationale.

De plus, les récents événements dans la péninsule coréenne ont replacé la course aux armements nucléaires au cœur de nos préoccupations stratégiques. Or, si le Plan d'action global commun, autrement dit l'accord 5+1, est la preuve qu'une solution diplomatique est toujours à portée de main, le programme nucléaire nord-coréen, dont l'horizon reste plus que jamais sombre, montre en revanche qu'il faudra s'armer de fermeté, de persévérance et de créativité pour y arriver. Je voudrais aussi saisir l'occasion de cette séance pour réitérer l'attachement du Sénégal à la non-prolifération ainsi qu'au désarment nucléaire, conformément aux dispositions pertinentes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Autre défi, celui du terrorisme international qui, malgré les défaites qu'il a subies en Iraq et en Syrie et qui l'ont privé de son assise territoriale, reste entier, comme en témoigne la recrudescence des attentats terroristes, y compris en Égypte, en Afghanistan, en Somalie, en Espagne, au Burkina Faso, et j'en passe. En outre, les images choquantes de la vente de migrants africains comme esclaves en Libye attestent, s'il en était encore besoin, de l'ampleur et de la gravité de la criminalité transnationale organisée à laquelle se livrent les acteurs non étatiques qui, on le voit bien, se nourrissent de la pauvreté et des conflits armés.

Ainsi, le lien apparaît de plus en plus évident entre terrorisme international, criminalité transnationale organisée, migrations, traite des personnes et acteurs non étatiques. D'où l'impératif pour le Conseil de sécurité de mener une réflexion approfondie sur la problématique des acteurs non étatiques en relation avec la paix et la sécurité, particulièrement en ce qui concerne leur accès aux armes de destruction massive ou de petit calibre. Car ne nous-y trompons pas! Ces différents défis resteront entiers aussi longtemps que ces groupes armés auront accès aux armes, mais également tant que nous ne nous attaquerons pas à leurs causes profondes, en développant des politiques économiques et sociales plus inclusives, en luttant contre la rhétorique extrémiste et en renforçant la coopération internationale.

Conscient du défi complexe que représente pour les opérations de paix déployées par l'Organisation la menace liée aux acteurs non étatiques, le Sénégal a mis un accent particulier, au cours de son mandat de membre non permanent, et principalement durant sa présidence du Conseil de sécurité, sur deux priorités : premièrement, la lutte contre les menaces asymétriques auxquelles font face les opérations de paix des Nations Unies et, deuxièmement, le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Si la première thématique vise à permettre aux opérations onusiennes de gagner en efficacité par l'amélioration de la coopération entre services du Secrétariat, depuis la planification jusqu'au déploiement en passant par la définition des mandats devant être mieux adaptés aux réalités du terrain, la seconde vise à créer une parfaite synergie entre l'action de l'ONU et celle des organisations régionales et sous-régionales.

L'exemple du continent africain nous montre que ces deux approches se complètent et se renforcent, permettant ainsi au Conseil de sécurité de recourir aux organisations régionales ou sous-régionales là où il ne peut déployer des opérations qui exigent un mandat offensif afin de répondre aux menaces asymétriques. Les exemples foisonnent, de la Somalie au bassin du lac Tchad, où les pays africains ont déployé leurs troupes pour répondre à la menace posée essentiellement par des acteurs non étatiques.

Voilà donc tout le sens de la résolution 2320 (2016), que le Conseil a adoptée à l'initiative du Sénégal, sur le financement des opérations de paix de l'Union africaine. C'est pourquoi aussi le Sénégal se félicite de l'initiative du Secrétaire général visant à réformer le pilier paix et sécurité à travers une restructuration des services du Secrétariat, mais également à privilégier l'approche préventive afin de renforcer l'efficience de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix.

C'est parce qu'il est convaincu des avantages de la prévention que le Sénégal s'est activement investi, au sein du Conseil de sécurité, dans la gestion et la résolution de la crise gambienne durant laquelle le soutien de l'ONU et de l'Union africaine à l'action et au leadership de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a permis d'arriver à un transfert

pacifique du pouvoir dans le respect de la souveraineté du peuple gambien.

Cette même conviction est à la base de l'initiative sénégalaise « Eau, paix et sécurité », laquelle s'est voulue une contribution aux efforts de prévention des conflits par la promotion de la coopération pour l'accès aux eaux transfrontalières mais également par le biais de la médiation et des bons offices. Qu'il me soit permis donc de saluer la mise en place par le Secrétaire général du Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation et de lui renouveler le soutien du Sénégal à ce sujet.

Pour conclure, il nous apparaît donc clairement qu'une solution aux nombreux et complexes défis sécuritaires passera par une approche holistique qui, tenant compte de la problématique des acteurs non étatiques et adossée à une approche préventive des conflits, inscrit l'action de l'Organisation sur la voie prometteuse du partenariat pour la paix. C'est tout le sens de l'action du Sénégal au cours de son mandat au Conseil de sécurité, mais surtout, et de manière générale, de ses efforts en faveur de la paix, notamment sur notre continent, l'Afrique. Je puis assurer les membres de l'engagement continu de mon pays dans ce sens.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé.

La situation internationale est aujourd'hui complexe et ne cesse d'évoluer. Les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité s'entremêlent et les défis mondiaux augmentent de jour en jour. Dans le même temps, tous les pays sont interdépendants et leurs intérêts sont liés. C'est pourquoi la recherche de la paix, du développement et de la coopération demeure l'aspiration commune de tous les États Membres. Il est urgent que la communauté internationale œuvre de concert pour faire de nouvelles contributions afin de relever correctement les défis mondiaux et de promouvoir la paix et le développement.

Premièrement, il nous faut respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les Nations Unies existent depuis plus de 70 ans, la cause de la paix et du développement de l'humanité a fait d'importantes avancées. Toutefois, le magnifique plan tracé par la Charte ne s'est pas encore concrétisé, alors que de nouveaux défis ne cessent de se faire jour. Face aux anciens problèmes et aux défis qui apparaissent, les buts et principes des Nations Unies ne sont pas obsolètes et restent immensément importants et réalistes s'agissant de guider notre action. Pour promouvoir l'esprit de la Charte, faire honnêtement face à l'histoire et tirer les enseignements du passé a toujours été notre force s'agissant de maintenir la paix et de construire l'avenir. Nous espérons que les États Membres se donneront la main, honoreront leur ferme attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, promouvront un nouveau type de relations internationales basé sur le respect mutuel, l'équité, la justice et une coopération où tout le monde gagne, de bonne foi, construiront une communauté humaine au destin commun et feront de nouvelles contributions pour promouvoir la noble cause de la paix et du développement humain.

Deuxièmement, il nous faut régler les différends de façon pacifique, par le dialogue et la négociation. Dans un monde loin d'être en sécurité, et avec des conflits régionaux qui s'étendent, le maintien de la paix et de la sécurité est la première responsabilité du Conseil de sécurité – une tâche qui lui a été confiée par les États Membres. Tous les pays doivent défendre activement l'autorité du Conseil de sécurité sur les questions de sécurité internationales et appuyer l'action menée par les pays concernés et les organisations régionales pour régler pacifiquement les différends par le dialogue, la négociation, la médiation et les bons offices. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent adhérer aux principes d'objectivité et d'impartialité, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et leur droit de choisir leurs systèmes sociaux et leurs objectifs de développement eux-mêmes, et mettre en œuvre un concept de sécurité globale, commune, coopérative et durable, de manière à jouer un rôle constructif dans le règlement approprié des conflits régionaux et la promotion de la paix par la négociation.

Troisièmement, il nous faut prendre des mesures globales pour relever les défis mondiaux complexes. On est loin d'avoir remédié aux causes profondes des conflits, comme la pauvreté et le sous-développement, tandis que les menaces non-traditionnelles à la sécurité, comme le terrorisme, le changement climatique, les réfugiés, les migrants et les épidémies, ne cessent de croître – plaçant la barre plus haut pour la gouvernance mondiale. Nous espérons que la communauté internationale adhèrera au multilatéralisme, accroîtra son aide au développement, mettra pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, parviendra rapidement à un consensus sur un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière, suivra le principe des consultations mutuelles,

de l'action conjointe et du partage des dividendes, favorisera une mondialisation ouverte, inclusive, universelle et profitable à tous, et créera des conditions favorables pour relever les défis mondiaux.

Quatrièmement, les organes principaux des Nations Unies doivent s'acquitter de leurs mandats et créer des synergies. L'ONU est la plateforme principale pour relever les défis mondiaux. Les organes principaux, comme le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, doivent se conformer à la Charte des Nations Unies et aux responsabilités qu'elle implique, respecter leurs mandats, coordonner leur action en matière de prévention des conflits, maintenir la paix, consolider la paix, lutter contre les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité, mettre pleinement à contribution les initiatives et organisations régionales, et aider activement les pays concernés à renforcer leurs capacités de développement durable afin de créer des synergies aux fins de lutter contre les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité.

La Chine est disposée à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour relever de façon appropriée les défis mondiaux de plus en plus complexes et pour mieux contribuer à l'avènement d'un monde où règnent la paix, la sécurité universelle et la prospérité commune, un monde qui soit ouvert, inclusif, propre et beau.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et de son engagement en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Nous appuyons les efforts faits par le Secrétaire général pour concrétiser la vision ambitieuse d'une ONU plus capable de relever les défis mondiaux les plus compliqués et les plus pressants. Le Conseil de sécurité occupe une position unique et a une responsabilité unique de répondre à des crises trop profondes pour qu'un pays puisse les régler par lui-même. Pourtant, pour relever ces défis, nous devons faire en sorte de disposer des outils et des capacités nécessaires pour répondre aux réalités du monde dans lequel nous vivons.

Les opérations de maintien de la paix, par exemple, sont un mécanisme puissant pour maintenir la paix et la sécurité internationales et protéger les civils. L'ONU a plus de 100 000 soldats et policiers déployés dans le monde – réagissant aux crises en usant de moyens que ne possède aucune autre institution. Pourtant, il nous faut garantir que ces missions répondent aux besoins des populations sur le terrain. Il ne s'agit pas là de produire davantage de rapports ou de réorganiser des départements; il s'agit d'évaluer soigneusement chaque mission et de poser les questions difficiles. Utilisons-nous au mieux nos ressources? Est-ce que toutes les missions promeuvent une solution politique? Protégeons-nous efficacement les civils? Promouvons-nous l'indépendance, ou bien la dépendance?

C'est ce que nous avons fait dernièrement lors du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous nous sommes prononcés en faveur de l'augmentation du plafond des effectifs de la MINUSCA, tout en insistant sur l'importance de mettre l'accent sur la qualité des contingents déployés. À cette fin, nous avons insisté pour imposer des exigences encore plus robustes s'agissant du mandat de prévenir et de signaler les atteintes et l'exploitation sexuelles commises par les soldats de la paix et, plus largement, d'établir des rapports sur les indicateurs de performance relatifs à l'efficacité de la force. Au Libéria, les Nations Unies ont mis au point un plan de consolidation de la paix dans la perspective du retrait de la mission de maintien de la paix, prévu au début de l'année prochaine. Le plan a été élaboré en coordination étroite avec le Gouvernement libérien et avec la participation de la société civile, et le résultat est un plan auquel toutes les parties peuvent adhérer.

Pourtant, le Conseil de sécurité utilise en général les missions de maintien de la paix comme moyen de répondre aux risques imminents de violence massive ou, le plus souvent, après qu'un conflit a déjà éclaté. Pour globalement promouvoir la paix et protéger les vies humaines, il nous faut d'abord remédier aux défis sous-jacents à la paix et à la sécurité, notamment l'échec à promouvoir le développement ou les droits de l'homme ou à répondre aux besoins humanitaires. Si l'on n'y porte pas attention, ces manquements peuvent se transformer en menaces à la paix et à la sécurité internationales. Ces facteurs peuvent non seulement exacerber les conflits mais aussi, dans certains cas, mener directement à l'instabilité – un cercle vicieux qui est souvent dû à l'homme et largement évitable.

Au Yémen, par exemple, environ 22 millions de personnes, sur une population de 29 millions, ont besoin d'aide humanitaire. Il y a plus de 984 800 cas suspectés de choléra et plus de 7 millions de personnes sont exposées au risque de famine. Les difficultés

d’accès dans les principaux ports ne font qu’aggraver la crise et prolonger les souffrances des Yéménites. Et la famine n’est pas qu’une tragédie humaine, elle est aussi un problème de paix et de sécurité. Cette année même, le Secrétaire général nous a averti qu’on était au bord de la plus grave crise alimentaire et sécuritaire depuis la Seconde Guerre mondiale – avec plus de 20 millions de personnes exposées à la famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Cette situation n’est pas due à la sécheresse ou à des causes naturelles, mais plutôt au conflit et, dans certains cas, aux parties qui sont plus intéressés au pouvoir et au gain personnel qu’à la sûreté et la sécurité de leur propre peuple.

Les récentes informations faisant état de traite de personnes en Libye ont suscité une indignation morale et appelé l’attention sur ces actes ignobles. Des hommes, des femmes et des enfants fuyant le conflit ou les persécutions se retrouvent souvent contraintes au travail forcé et à l’esclavage sexuel – vulnérabilité dont profitent des trafiquants sans scrupules ne faisant que peu de cas de la dignité humaine. Les individus responsables de ces crimes horribles sont souvent engagés dans le trafic transnational d’armes et de stupéfiants et dans le financement d’organisations terroristes. Ces défis nous rappellent tous les jours l’ampleur des enjeux- – renforcer la démocratie, accroître la prospérité et améliorer la sécurité – qui sont tous des éléments nécessaires à l’instauration d’une paix durable.

Malgré ses insuffisances, l’ONU a les moyens de trouver des solutions aux problèmes transnationaux auxquels nous sommes confrontés. Ces défis complexes exigent une démarche mobilisant l’ensemble du système des Nations Unies, ainsi que des partenariats plus étroits avec les organisations régionales et sous-régionales et une meilleure intégration des efforts des partenaires de l’ONU et des autres parties prenantes. La Commission de consolidation de la paix et le Bureau d’appui à la consolidation de la paix jouent un rôle important pour combler le fossé qui sépare les trois piliers de l’action de l’ONU en vue de promouvoir la cohérence des efforts et des analyses en matière de consolidation de la paix. Une fois de plus, nous remercions le Secrétaire général de sa participation à la séance d’aujourd’hui et nous l’encourageons à continuer d’attirer promptement l’attention du Conseil sur des questions dont il estime qu’elles doivent être examinées par le Conseil ou requiert son action. Les États fragiles ont en commun de nombreuses caractéristiques, telles qu’une gouvernance faible, la dégradation de l’environnement et la pauvreté, qui sont liées à l’instabilité politique, à la criminalité transnationale et à l’extrémisme violent. Ces problèmes se chevauchent, et nos réponses doivent également avoir des éléments communs. Ce qu’il faut maintenant, c’est de nous doter d’outils efficaces.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence japonaise d’avoir organisé cet important débat public sur les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales. Nous tenons également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la note de cadrage très utile que vous avez mise à notre disposition pour nous aider à définir les contours du débat (S/2017/1016, annexe). La note souligne que nous devons prêter attention non seulement aux causes profondes des conflits, mais aussi aux facteurs de ces conflits, même s’il est souvent difficile de déterminer comment les changements climatiques, par exemple, sont une cause ou un facteur de conflit. En tout état de cause, je voulais juste souligner qu’à notre avis, la note de cadrage est très utile.

Nous savons tous que certains des défis et des menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui sont non seulement différents de ceux auxquels nous avons eu à faire face par le passé, mais qu’ils sont également bien plus complexes et plus difficiles. Le Secrétaire général en a mentionné beaucoup dans sa déclaration aujourd’hui. C’est pourquoi nous ne pouvons pas relever ces défis contemporains à l’aide d’anciens modes de pensée et outils conçus pour différents défis et menaces, à une autre époque. Nous devons adopter de nouveaux modes de pensée et élaborer des outils novateurs pour faire face aux nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que face à ces défis, plus que jamais, les États doivent renforcer leur coopération. Divers études et examens menés récemment ont abouti à des recommandations utiles à cet égard. Il ressort clairement de ces études et examens que nous devons adopter une approche globale et holistique pour relever les défis de paix et de sécurité de notre époque, non seulement en renforçant la cohérence au sein du système des Nations Unies, mais aussi en renforçant les partenariats stratégiques avec les organisations régionales pour prévenir, gérer et régler les situations de conflit et de crise dans différentes régions du monde. Le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine est un bon exemple à cet égard. Nous espérons que la coopération

entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sera renforcée davantage.

Bien évidemment, nous sommes conscients que les recommandations pertinentes issues de ces études et examens n'auront des effets que si elle se traduisent par des mesures concrètes. Cela ne sera pas possible sans une réforme globale, et c'est pour cette raison que nous appuyons le processus de réforme en cours lancé par le Secrétaire général visant à faire en sorte que l'ONU soit adaptée à sa mission. Nous nous félicitons de ce que la réforme proposée du pilier paix et sécurité de l'action de l'ONU donne la priorité à la prévention et à la pérennisation de la paix en tant qu'objectifs primordiaux. Nous pensons que cela donnera à l'Organisation le cadre dont elle a besoin pour organiser une riposte plus coordonnée et plus cohérente aux causes profondes de la violence et des conflits dans différentes situations de conflit.

Nous espérons que les résultats de ces réformes permettront à l'ONU de se doter des capacités intégrées dont elle a besoin pour s'attaquer de façon globale aux défis contemporains à la sécurité tels que la fragmentation de l'Organisation en réduisant au minimum les chevauchements entre les structures et les mandats, en garantissant plus de transparence et de responsabilisation et en améliorant les processus budgétaires et de planification. Nous sommes d'avis qu'en fin de compte, cela renforcera la capacité de l'Organisation à apporter un appui opérationnel efficace et efficient sur le terrain, y compris dans les environnements complexes sur le plan de la sécurité où sont déployées des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Compte tenu des liens étroits qui existent entre les piliers sécurité, développement et droits de l'homme de l'action de l'ONU, il ne fait aucun doute qu'il est essentiel d'adopter une approche intégrée, cohérente et transversale au sein de l'Organisation pour s'attaquer aux facteurs des conflits. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que nous devons modifier les mandats, les fonctions et les sources de financement de différentes entités de l'ONU. Cela est particulièrement pertinent compte tenu du fait que la Charte des Nations Unies confie clairement différentes responsabilités au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et nous prenons note des assurances que le Secrétaire général a données à cet égard.

Nous estimons que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe le mieux placé pour débattre des questions qui relèvent des responsabilités de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, au titre de la Charte. Il n'a pas non plus les compétences spécialisées nécessaires pour formuler des recommandations et des décisions appropriées concernant les questions sociales, économiques et environnementales. Par conséquent, il ne doit traiter que des questions qui relèvent directement de son mandat. En effet, il y a beaucoup de problèmes graves dans le monde d'aujourd'hui auxquels le Conseil n'accorde pas l'attention voulue. Un exemple clair à cet égard est le respect des principes du droit international qui régissent les relations entre les États, étant donné que bien de conflits résultent du non-respect de ces règles.

Pour terminer, pour revenir à la question essentielle de la réforme de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, je tiens à souligner que le plus important est d'éviter la fragmentation du système des Nations Unies et de promouvoir les synergies et la complémentarité entre les trois piliers de l'action de l'ONU, afin d'assurer un continuum dans ses politiques pour qu'elles soient pertinentes et efficaces face aux défis de notre époque. Voilà en quoi devrait consister le processus de réforme en cours. Nous espérons vivement que cela permettra de réorienter la restructuration de l'Organisation en vue de la réalisation de cet objectif.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et dans le cadre d'un débat public, ce qui nous permet de mener un vaste échange de vues sur un sujet aussi difficile que les facteurs qui compliquent le règlement des conflits contemporains. Le thème choisi est pertinent non seulement pour le Conseil de sécurité qui, conformément à la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies, les principaux organes de l'ONU et tous les États Membres.

Lorsque le Conseil examine diverses situations de conflits, nous devons nous pencher sur toute une série de menaces à la paix. Cela dit, il existe des circonstances spécifiques pour chaque pays ou situation régionale, qui doivent être prises en compte lors de la prise de décisions. Cette approche qui tient compte du contexte précis est toujours au cœur de notre travail. Malheureusement, bien souvent, face aux menaces les plus complexes, nous devons nous fier au Chapitre VII de la Charte des Nations

Unies, qui réglemente ces décisions. Cependant, dans votre note de cadrage (S/2017/1016, annexe), Monsieur le Président, vous faites remarquer à juste titre que dans certaines situations, en plus des menaces à la paix en tant que telles, il peut y avoir d'autres facteurs – que vous qualifiez de défis – qui peuvent avoir une influence sur les processus de règlement des conflits. Ceux-ci peuvent inclure toutes sortes de circonstances qui vont bien au-delà de la liste figurant dans la note de cadrage de la réunion d'aujourd'hui. Malheureusement, les grands problèmes les plus pressants qui se posent en matière de stabilité dépassent le cadre de cette liste.

Nous songeons d'abord et avant tout à l'ingérence extérieure dans les processus nationaux des États, notamment l'appui étranger à des interventions subversives telles que le changement de régime et la saisie du pouvoir par des moyens anticonstitutionnels. Le représentant de l'Ukraine a délibérément omis de mentionner ces causes sous-jacentes importantes du conflit dans le sud-est de son pays. Ce qu'il a dit au sujet du droit international, et du droit en général, relève tout simplement du blasphème. Comment le représentant d'un pays peut-il invoquer le respect du droit lorsque ses dirigeants sont arrivés au pouvoir en fomentant un coup d'État contre le Gouvernement de Kiev en février 2014? C'est alors que cette tragédie a commencé. Nous savons tous que le règlement de ce conflit nécessite que les autorités de Kiev appliquent intégralement les accords de Minsk, entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015).

Pour en revenir au sujet de la séance, la note de cadrage ne tient pas compte non plus de la répartition inéquitable de l'accès aux ressources naturelles et à d'autres ressources que des dizaines d'États se sont partagées au lendemain de l'époque coloniale. Il serait également bon d'examiner les problèmes causés par les mesures unilatérale prises aux fins de coercition économique; les disparités persistantes en ce qui concerne l'accès aux technologies modernes, notamment celles qui sont respectueuses de l'environnement; l'exploitation avide des ressources naturelles par les multinationales; l'attribution inique des postes dans les institutions de gouvernance économique mondiales; le manquement aux engagements relatifs à l'aide publique au développement; et le problème de la pauvreté et des inégalités sociales croissantes qui, comme il ressort de maints rapports, est susceptible de provoquer des conflits ou d'attiser ceux qui existent déjà. Bien sûr, rien de tout cela n'écarte la possibilité que des facteurs qui ont déjà été mentionnés, tels que les changements climatiques, la faim, les épidémies et la criminalité transnationale, parmi d'autres, n'aient une influence négative sur le règlement d'un conflit. Il importe toutefois de garder à l'esprit qu'aucun de ces défis n'est universel; chacun d'entre eux prend un tour qui lui est propre en fonction de la situation.

Il n'est pas besoin de rappeler que le rôle de l'ONU consiste à appuyer les États, qui sont responsables au premier chef de remédier aux problèmes de sécurité sur leur territoire. Dès lors, nos sommes convaincus de l'utilité, de manière générale, que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité se penche sur les relations d'interdépendance qui lient la paix, la sécurité, le développement et les droits fondamentaux. Cependant, il est vital de maintenir le principe de la division du travail, de sorte que chacun de ces principaux organes agisse dans les limites de son domaine de compétence.

Nous partons de l'idée que la Charte des Nations Unies a confié à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social la charge de traiter des questions socioéconomiques et environnementales, ce qui suppose de lutter contre les changements climatiques et de garantir une utilisation durable de l'eau, la fourniture de soins de santé et la bonne gestion d'aspects similaires. C'est à l'Assemblée générale, où tous les États sont représentés, qu'il incombe de formuler des recommandations sur ces questions, qui comportent toutes de nombreuses dimensions. Elles sont toutes examinées dans le cadre des comités spécialisés compétents et de forums distincts comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La conjugaison de l'ensemble de ces éléments et l'élaboration de décisions équilibrées à leur sujet exigent une expertise variée et du temps dont le Conseil de sécurité ne dispose pas. Nous estimons que ce type d'arrangements coordonnés entre les États Membres au sein des grands organes de l'ONU pourra aussi constituer une base fiable pour les travaux du Secrétariat à l'issue de la restructuration du pilier paix et sécurité qui a débuté.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale a examiné la possibilité de demander au Secrétaire général António Guterres de présenter des propositions détaillées sur ce sujet. Nous jugeons inapproprié de saisir le Conseil de questions générales qui relèvent de la compétence d'autres grands organes du système des Nations Unies où les États Membres sont plus largement représentés. Le Conseil ne doit pas usurper leurs voix.

Mr. Cardi (Italy) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé et la présidence japonaise d'avoir organisé cette séance importante, animée et opportune.

L'Italie fait sienne la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Le début public de ce jour est l'occasion pour nous de réfléchir à la manière dont le Conseil de sécurité aborde les défis contemporains à la paix et à la sécurité internationale, en particulier cette année, du terrorisme aux effets toujours plus néfastes des changements climatiques, en passant par l'extrémisme, la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes et les violations graves des droits de l'homme. Le Conseil a souvent reconnu leur caractère interdépendant et leur rôle comme facteurs et multiplicateurs de conflit. Il s'est également accordé sur la nécessité de les traiter de façon globale et intégrée.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son premier discours au Conseil en janvier (voir S/PV.7857), si nous voulons donner plus de cohérence et d'efficacité à l'action de l'ONU, il nous faut, suivant la notion de continuum de la paix, faire primer la prévention sur la réaction, en ce qui concerne les conflits. L'Italie partage et appuie sans réserve cette conception, qui doit reposer sur trois grands axes.

Premièrement, nous devons continuer d'analyser le caractère interdépendant des défis contemporains et leur impact sur la paix et la stabilité internationales. Durant son mandat au Conseil, l'Italie a concentré son attention sur la traite des personnes et ses liens avec le terrorisme, la criminalité organisée, les déplacements de masse et les violations graves des droits de l'homme. Nous avons également abordé la question de la protection du patrimoine culturel contre la destruction et le trafic dont il peut faire l'objet de la part de groupes terroristes, afin de contrer le financement de leurs activités mais aussi de préserver l'identité culturelle des communautés. Par son adoption unanime des résolutions 2388 (2017) et 2347 (2017), le Conseil a fait preuve d'unité dans sa volonté de lutter contre ces fléaux, reconnaissant en eux une menace à la paix et à la sécurité internationales. De même, la semaine passée, l'Italie a organisé une séance selon la formule Arria pour examiner les incidences des changements climatiques en matière de sécurité. La tâche consistant à s'attaquer aux causes profondes des conflits doit également rester l'une de nos grandes priorités si nous voulons éviter qu'ils n'éclatent ou ne reprennent. Durant notre présidence, la séance sur les problèmes de sécurité en Méditerranée (voir S/PV.8106) a mis en évidence les liens qui existent entre paix, sécurité, développement socioéconomique et droits fondamentaux, ainsi que la nécessité urgente de placer les besoins et les droits des populations au centre de notre action. La protection et l'autonomisation des personnes sont essentielles pour bâtir des sociétés résilientes et inclusives, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au programme de pérennisation de la paix.

Deuxièmement, un emploi plus large et plus axé sur la prévention de tous les outils dont l'ONU dispose est crucial pour permettre au Conseil d'intervenir au plus tôt dans les situations susceptibles de s'envenimer ou d'entraîner la reprise d'un conflit, et pour élaborer des mesures préventives à l'usage du système des Nations Unies dans son ensemble. À cet égard, je rappelle deux initiatives importantes que le Secrétaire général a récemment engagées en application de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies : ses lettres portant sur les quatre famines et sur la situation dans l'État Rakhine. Nous l'encourageons à exercer pleinement cette prérogative chaque fois que nécessaire.

En outre, il est important selon nous de mettre au point des systèmes d'alerte rapide plus efficaces. Par exemple, le Cadre d'analyse des atrocités criminelles devrait être plus largement utilisé. Il faudrait que les Représentants spéciaux du Secrétaire général rendent plus souvent compte au Conseil. Celui-ci devrait faire tout l'usage possible des réunions informelles pour examiner des questions qui ne sont pas forcément inscrites à son ordre du jour mais méritent son attention. Les missions du Conseil de sécurité, nous l'avons vu, sont un moyen crucial d'améliorer notre compréhension de tel ou tel contexte de sécurité et d'adapter notre action en conséquence, comme les visites de cette année dans la région du lac Tchad, en Colombie et au Sahel, entre autres, l'ont très clairement démontré.

Les capacités des Nations Unies sont sans équivalent et doivent être pleinement exploitées en renforçant les synergies et la coordination entre tous les acteurs de l'Organisation au Siège et sur le terrain. Le rôle que jouent les opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales, équipes de pays et institutions spécialisées, fonds et programmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix doit être accru plus avant en intégrant mieux et en appliquant intégralement le concept de continuum de la paix. Le Conseil doit défendre le principe de la réforme du

maintien de la paix lorsqu'il traite de situations propres à un pays, tout en gardant à l'esprit la nécessité de définir clairement les stratégies d'entrée, de transition et de désengagement. L'objectif principal est d'appuyer des processus politiques ouverts pour promouvoir des sociétés résilientes et l'appropriation nationale.

En Haïti, par exemple, la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a fourni un modèle de transition. De même, les missions de maintien de la paix doivent être dotées des moyens nécessaires pour mettre l'accent sur le renforcement des capacités. À cet égard, la résolution 2382 (2017), que l'Italie a promue avec les autres membres du Conseil, a reconnu et renforcé l'importance de la composante police pour établir un pont entre l'action du maintien de la paix et l'action de la consolidation de la paix menées par l'ONU.

Troisièmement, nous devons mettre l'accent sur la voie à suivre. Les propositions du Secrétaire général sur la réforme du système des Nations Unies s'accordent avec les travaux du Conseil sur ces sujets. Le Conseil doit continuer d'appuyer pleinement et de manière concertée les efforts du Secrétaire général, alors que nous espérons voir naître une Organisation plus efficace, plus souple, plus transparente, plus efficiente et plus responsable – une Organisation au sein de laquelle les divers organismes travaillent et agissent ensemble.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'ONU n'est pas seule dans ses efforts en faveur de la paix. Les partenariats avec des organisations régionales et la société civile sont également fondamentaux pour améliorer la cohérence de nos actions dans les trois piliers et tout au long du cycle des conflits, conformément au principe de subsidiarité.

Pour terminer, nous pensons qu'il est impératif de sortir de l'approche cloisonnée et de s'appuyer sur un large consensus. Nous sommes d'accord sur le fond, comme le débat d'aujourd'hui l'a également confirmé. Le Conseil est capable d'être efficace s'agissant de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et de s'unir pour relever les défis contemporains à la paix et à la sécurité, par des idées novatrices et des mesures audacieuses.

Enfin, puisqu'il s'agit de ma dernière déclaration au Conseil de sécurité, étant donné que la fin du mandat de membre non permanent de l'Italie approche, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de votre travail et de votre excellente présidence pour le mois de décembre, et d'adresser à toutes les délégations autour de cette table mes remerciements personnels, ainsi que ceux de mon équipe, pour leur coopération durant cette année intense au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous regrettons que, malgré les nombreuses références à l'Assemblée générale faites dans ses déclarations, la délégation russe ne suive pas les travaux de cet organe et les événements qui s'y déroulent – ou, peut-être pire encore, qu'elle ne fasse que s'adresser intentionnellement à cet organe, l'organe principal de l'ONU représentant la voix collective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avec un mépris total.

Pas plus tard qu'hier, l'Assemblée générale a réaffirmé le statut honteux de la Fédération de Russie en tant que Puissance occupante en Ukraine (voir A/72/PV.73), et, par extension, en tant que partie au conflit international. À cet égard, nous voudrions simplement répéter ce qui a déjà été dit au Conseil de sécurité en de nombreuses occasions. En tant que Puissance occupante et partie au différend, et en tant que régime autoritaire soumis à l'un des plus grands nombres de sanctions bilatérales et multilatérales dans le monde, la Russie, en vertu de la Charte des Nations Unies, n'a le droit ni légal ni moral de se prononcer sur l'Ukraine au Conseil, encore moins de faire la leçon à ma délégation, ou à celle de tout autre État Membre. Il en sera ainsi au moins jusqu'à ce que la Russie rende la Crimée à l'Ukraine, retire ses troupes de la région du Donbass et paie l'intégralité des indemnités pour les dégâts causés par son occupation.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous encourageons le représentant de l'Ukraine à respecter le Conseil de sécurité et ses membres. Nous ne voulons pas entrer dans une polémique dépourvue de sens, mais les derniers commentaires de l'Ukraine sont contraires au bon sens et nous obligent à prendre de nouveau la parole.

Depuis le début du conflit en Ukraine – qui a été une conséquence directe de la prise de pouvoir inconstitutionnelle par les gens de la place Maïdan, que les citoyens de Donetsk et de Louhansk n'ont pas

reconnue – nous avons maintes fois entendu parler, dans diverses instances, d'intervention et d'agression de la Russie dans le conflit.

Toutefois, il n'existait et il n'existe toujours aucune preuve de ces allégations. Par contre, il existe des preuves d'un certain nombre de violations du droit international commises par la partie ukrainienne. Ces faits sont publiés régulièrement par des représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. À quoi servent les bombardements incessants, en dépit de toutes les déclarations et de toutes les mises en garde de la part de groupes humanitaires sur les menaces de catastrophes naturelles et humanitaires de grande échelle? Nous considérons les activités menées par les autorités de Kiev comme inhumaines, car elles font usage de procédés destinés à garantir qu'elles reçoivent leurs pensions de retraite et leurs cotisations sociales.

Combien d'écoles et d'hôpitaux auront-elles encore besoin de détruire avant de régler la situation à la table des négociations et de traiter de la question des terroristes? Nous répétons que la feuille de route a été rédigée dans les accords de Minsk; elle doit maintenant simplement être mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits sur la liste, je lui demanderai d'être bref et je voudrais que ce soit sa dernière intervention.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Il y a tout juste quelques jours, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai cité non pas un fonctionnaire ukrainien, mais l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de la répéter brièvement et de la faire suivre par une autre citation.

> « Je suis particulièrement préoccupé par la situation le long et aux environs de la frontière entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Elle demeure un obstacle important à la désescalade de la situation sur le terrain, vu que des armes et des armes lourdes en provenance de la Russie continueraient d'être acheminées en Ukraine. Il faut assurer d'urgence la sécurité des frontières entre les deux pays au moyen d'un mécanisme de vérification international, comme cela a été évoqué pendant les pourparlers de Minsk. »

Cette citation est tirée de la conférence de presse du Secrétaire général du 29 août 2014, et si cela n'est pas une preuve suffisante pour la Fédération de Russie de son agression contre l'Ukraine, je me demande ce que c'est.

J'aimerais faire une autre citation :

> « Dans le cas de l'Ukraine, les garanties de sécurité étaient une condition essentielle à son accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais la crédibilité des garanties données à l'Ukraine dans le Mémorandum de Budapest de 1994 a été sérieusement minée par les événements récents, tels que l'occupation de la Crimée et de certaines parties de la région du Donbass. Les conséquences sont considérables, à la fois pour la sécurité régionale et l'intégrité du régime de non-prolifération nucléaire. »

C'est une citation tirée d'une déclaration faite par le Secrétaire général lors de la séance d'ouverture du Sommet sur la sécurité nucléaire, le 24 mars 2014 à La Haye.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je voudrais également demander au représentant de la Fédération de Russie, compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits sur la liste, d'être bref, et je voudrais que ce soit sa dernière intervention.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions attirer l'attention de nos collègues ukrainiens sur le fait qu'il existe un mécanisme chargé d'observer la situation dans le sud-est de l'Ukraine – la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Chaque jour, et quelquefois même deux fois par jour, elle se rend dans des zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, et aucun de ses rapports ne fait état de mouvements de masse d'armes ou de troupes.

En ce qui concerne la sécurité des installations nucléaires en Crimée après qu'elle a été rendue à la Fédération de Russie, nous avons informé l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) que toutes les installations nucléaires sur la péninsule de Crimée étaient placées sous un contrôle fiable et fonctionnaient en toute sécurité et dans le respect des dispositions de l'AIEA.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec la diligence

voulue. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir faire circuler leurs textes par écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons ce débat public pendant l'heure du déjeuner, étant donné le grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Morales Lopez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Bessho du Japon d'avoir convoqué ce débat public et préparé la note de cadrage (S/2017/1016, annexe) pour orienter notre discussion sur une question qui est indiscutablement d'une grande importance et d'une grande actualité.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est le mandat fondamental que la Charte des Nations Unies a confié à l'Organisation, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité de veiller à ce que les décisions prises en son sein soient en phase avec des besoins en constante évolution dans un contexte mondial toujours plus complexe.

Comme cela est indiqué dans la note de cadrage, face aux menaces à la paix et à la sécurité, il est nécessaire de s'attaquer sans attendre et de façon globale et intégrée aux causes profondes et aux facteurs d'aggravation des conflits. Le Secrétaire général a très justement évoqué ce matin la multiplication quantitative mais également qualitative des menaces qui pèsent sur toute l'humanité, la prolifération nucléaire, les changements climatiques, le manque d'eau, des conflits armés plus sanglants et plus longs et même les attaques qui visent la sécurité dans le cyberespace. Tous ces phénomènes nécessitent une diplomatie plus souple, si nous voulons qu'elle soit efficace, mais aussi davantage tournée vers la prévention. À cet égard, la Colombie estime que c'est précisément cet aspect de la prévention et de la consolidation de la paix qui doit faire du maintien de la paix la priorité des travaux du Conseil de sécurité.

Comme mon pays l'a récemment souligné à l'occasion de l'adoption à l'Assemblée générale de la résolution sur la réforme du pilier « paix et sécurité », ne nous y trompons pas : la situation actuelle en matière de paix et de sécurité dans le monde appelle des mesures audacieuses, efficaces et rapides pour répondre aux besoins que la structure actuelle de ce pilier de l'Organisation ne permet pas de satisfaire pleinement. Il est clair que la nature changeante des conflits contemporains pose un défi pour l'Organisation et l'oblige à mettre en place de nouvelles façons de les aborder et à créer une culture de la prévention qui soit véritablement efficace.

Cette nécessité de renforcer la capacité institutionnelle face aux menaces réelles est ce qui a poussé la Colombie à soutenir les efforts du Secrétaire général pour réformer le pilier « paix et sécurité » de l'Organisation, réforme qui, nous nous en félicitons, a été approuvée il y a peu par l'Assemblée générale, rendant le débat de ce jour d'autant plus opportun. Mon pays appuie ce processus convaincu qu'il représente un pas important dans la bonne direction, en ce qu'il va permettre à l'Organisation de se moderniser et de s'adapter aux crises et aux situations d'urgence qui caractérisent le monde d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, je voudrais insiste tout particulièrement sur le fait qu'il ne faut pas sous-estimer le lien qui existe entre une administration efficace et la répartition des responsabilités y compris au plus haut niveau afin que l'ONU soit en mesure de remplir son mandat. Parallèlement, il convient aussi d'appuyer l'initiative louable du Secrétaire général visant à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et sur la notion de paix durable, ce qui nécessite indubitablement des procédures et des structures plus souples afin de déployer de manière rapide et efficace les immenses capacités dont dispose l'Organisation.

La Colombie est une illustration à la fois des succès et des difficultés rencontrés en matière de règlement et de prévention des conflits, à travers la mission politique spéciale des Nations Unies en Colombie, mandatée et soutenue par le Conseil de sécurité, puis le passage ensuite à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, fruit de la dynamique importante que l'ONU a su insuffler à l'édification d'une paix stable et durable dans notre pays.

Enfin, je voudrais rappeler que le succès du processus de paix colombien repose sur le principe que la prévention et le règlement des conflits participent d'une démarche globale qui prend en compte les éléments indispensables pour le développement durable que sont l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans les processus de transition et de renforcement des institutions.

Avant de conclure, je tiens à féliciter chaleureusement le Japon pour le rôle remarquable et

exceptionnel qu'il a joué au Conseil, lui dont le mandat au sein de cet organe touche à sa fin. Par la même occasion, je rends hommage aux autres pays dont le mandat au Conseil s'achève cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun.

À mesure que le nombre de conflits augmente et que leurs conséquences humanitaires atteignent des proportions sans précédent, le monde compte sur l'ONU pour trouver de meilleurs moyens de prévenir les conflits et de maintenir la paix. La débat d'aujourd'hui trouve sa source dans la prise de conscience grandissante que les défis complexes posés par les conflits contemporains doivent être abordés de manière cohérente tout au long du cycle des conflits. Une approche globale de la paix et de la sécurité passe par la primauté du droit, les libertés et droits fondamentaux et le développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'inscrit lui-même dans une telle démarche globale, à commencer par l'objectif de développement durable 16. Les objectifs de développement durable reflètent de manière concrète le lien d'interdépendance qui existe entre sécurité et développement et offrent un puissant outil de prévention.

Dans le même ordre d'idées, le non-respect des engagements en matière de développement et des obligations en matière de droits de l'homme est un signal d'alerte précoce qui fournit des informations utiles pour mener une action préventive, et le Conseil de sécurité devrait dans toute la mesure possible en tirer parti. En ce qui concerne les facteurs d'aggravation des conflit, tels les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau et la criminalité organisée, les débats thématiques et les conclusions qui en sont issues peuvent contribuer à la prise de décisions du Conseil, qui globalement jusqu'ici ne s'est pas suffisamment intéressé à ces phénomènes. Toutefois, cela suppose que le Conseil prenne systématiquement en compte les conclusions de ces débats lorsqu'il examine des situations de crise données.

Les défis contemporains à la sécurité tendent à être complexes. Ils nécessitent des solutions sur mesure adaptées à un contexte particulier. Dans le même temps, ils partagent également des caractéristiques importantes, notamment, dans la plupart des cas, une érosion de l'état de droit. Un aspect du maintien de la paix qui a été négligé de manière systématique par le Conseil est l'importance du principe de responsabilité à l'égard de la paix durable. La justice transitionnelle est un élément indispensable de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Elle joue un rôle dissuasif, renforce la primauté du droit et permet aux communautés traumatisées de se réconcilier et d'aller de l'avant.

La Cour pénale internationale (CPI) est un outil à la disposition du Conseil à cet égard. À partir de juillet prochain, la CPI aura également compétence sur le crime d'agression, ce qui touche au cœur même du mandat du Conseil et des buts de l'Organisation. Cependant, au cours de l'année écoulée, le Conseil a fait preuve d'un engagement sans conviction envers la Cour et n'a donné aucune suite aux deux décisions de renvoi qu'il a prises. Il est donc indispensable d'envisager d'autres options pour faire appliquer le principe de responsabilité, comme, par exemple, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui a été la réponse de l'Assemblée générale au véto opposé au Conseil à une saisine de la CPI. Fondamentalement, le défi que doit relever le Conseil consiste à faire de la justice un élément clef de l'édification d'une paix durable. C'est un message essentiel du Programme 2030, mais il fait largement défaut dans les travaux du Conseil.

La situation en Libye est un triste exemple de la manière dont l'absence d'état de droit fait le lit d'un des défis à la sécurité les plus complexes de notre époque. L'esclavage et la violence sexuelle, y compris contre des hommes et des garçons, à propos desquels nous avons reçu des témoignages horrifiants, sont non seulement un symptôme du conflit, mais aussi un facteur de violence supplémentaire. Les marchés aux esclaves sont une source de financement des activités terroristes et d'autres activités criminelles, accentuant ainsi l'instabilité en Libye et dans l'ensemble de la région. Nous rappelons que ces crimes relèvent de la compétence de la CPI, et nous nous félicitons que la Cour ait annoncé mener des enquêtes. Le Conseil de sécurité doit appuyer ces efforts, aussi bien politiquement que financièrement, car ils contribuent sensiblement à s'attaquer à cette tâche complexe et à améliorer la situation sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Japon d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé ce matin.

Nous vivons dans un monde infiniment plus dangereux, dans lequel un large éventail de nouvelles menaces sont apparues alors même que les menaces plus anciennes n'ont rien perdu de leur gravité. Les défis à la paix et la sécurité internationales s'intensifient, tandis que les fondements de l'ordre mondial se désagrègent.

Les conflits continuent de faire rage dans le monde entier, de l'Afrique à l'Afghanistan. Les guerres civiles et les affrontements entre factions en Syrie, en Libye et au Yémen sont de plus en plus vicieux et conséquents, et entraînent des niveaux record de déplacement humain. Les efforts visant à modifier le statut de Jérusalem risquent d'entraîner un Moyen-Orient déjà instable vers davantage de troubles et de chaos. Comme en a averti le Secrétaire général António Guterres, nous risquons de nous laisser entraîner inconsciemment vers une catastrophe dans la péninsule coréenne. Dans le même temps, les différends de longue date et internationalement reconnus impliquant la Palestine et le Jammu-et-Cachemire continuent de pourrir. Le peuple palestinien et le peuple cachemirien continuent de subir d'atroces violations des droits de l'homme aux mains des forces d'occupation, tandis que le monde continue d'assister à ces situations extrêmes sans y réagir. Toutes ces situations aggravent les difficultés que présente un monde plus agité et plus instable.

Si nous voulons relever ces défis de manière efficace, nous devons identifier les moteurs des conflits internationaux, parmi lesquels figurent des conflits et différends anciens et non résolus, des interventions militaires étrangères, l'injustice politique et économique, le terrorisme et l'extrémisme violent et le déplacement de populations en raison de persécutions, de la pauvreté, des changements climatiques et des conflits. Il nous faut nous demander si nous parvenons à prévenir et régler les conflits ou si nous nous bornons à les gérer, qui plus est de manière partielle et peu exemplaire. Après tout, la création de l'ONU répondait à un objectif principal : préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Ce dont nous avons assurément besoin, c'est d'abandonner la culture de réaction pour une culture de prévention. Les stratégies de prévention efficaces reposent sur une réaction rapide face aux signes de trouble, sur des efforts visant à atténuer les facteurs qui déclenchent les violences et sur l'élimination des causes profondes à l'origine de ces violences, comme l'occupation étrangère, le manque de ressources, et des systèmes sociaux et politiques qui aboutissent à l'injustice et au mécontentement. Naturellement, il n'existe pas de solution toute faite pour prévenir et atténuer les conflits. Faire avancer un pays vers une paix durable commence par une compréhension claire des sources et de la nature des conflits. Les stratégies ambitieuses de prévention des conflits doivent éviter les pièges d'une réaction tardive ou d'une lecture erronée des signes d'un conflit ou d'un désastre imminent.

Les Casques bleus déployés actuellement sont plus nombreux que jamais auparavant. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont toujours été un outil très rentable pour préserver la paix et la sécurité internationales, mais elles ne sont pas en mesure, à elles seules, de générer les dividendes de la paix. Le maintien de la paix doit être renforcé par un appui aux solutions politiques, puisque ce n'est qu'en renforçant la primauté de la politique que nous pourrons pérenniser la paix. L'accent mis sur la pérennisation de la paix est donc bienvenu, mais si nous voulons pérenniser la paix, nous devons d'abord rétablir la paix, lutter contre les facteurs de conflit et créer un environnement propice à l'épanouissement de la paix.

Je voudrais présenter plusieurs suggestions qui nous semblent indispensables pour relever les menaces contemporaines complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Premièrement, même si cela va de soi, s'attaquer aux causes profondes des conflits reste la meilleure stratégie de prévention et de règlement des conflits. Deuxièmement, il faut changer clairement d'approche et cesser de privilégier l'action militaire pour mettre l'accent sur la négociation et la recherche de solutions politiques. Troisièmement, une appropriation et une prise en main nationales sans exclusive sont indispensables pour faire avancer les processus de paix. Quatrièmement, l'ONU doit tirer meilleur parti des outils du maintien de la paix et de la sécurité prévus au Chapitre VI de la Charte : « négociation, enquête, médiation, conciliation, arbitrage, règlement judiciaire, recours aux organismes ou accords régionaux, ou autres moyens pacifiques ».

Cinquièmement, toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées de manière uniforme et non sélective. L'application sélective affaiblit le

multilatéralisme et la crédibilité de l'ONU, aggrave les conflits et intensifie les souffrances des personnes concernées et touchées. Sixièmement, la forme et les fonctions du maintien de la paix des Nations Unies doivent être déterminées par la situation sur le terrain, et non par les intérêts politiques souvent concurrents exprimés à New York. Septièmement, enfin, comme nous le savons, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont indissolublement liés. Il est vrai que l'absence de développement et de respect des droits de l'homme est susceptible de mettre la paix et la sécurité internationales en péril mais, en l'absence de paix et de sécurité, absence de développement et violations des droits de l'homme sont inévitables.

Pour terminer, je voudrais dire que la prolifération des conflits aujourd'hui est un signe clair qu'il est urgent d'agir. Le projet de réforme du dispositif de paix et de sécurité est nécessaire, mais il ne suffira pas à faire une véritable différence. Il faut véritablement changer fondamentalement la manière dont nous abordons les conflits. Ce n'est qu'alors que nous parviendrons à mener à bien notre quête collective de paix et de sécurité viables et durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Japon d'avoir convoqué cet important débat, et je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé.

Nous souscrivons à la déclaration que fera l'observatrice de l'Union européenne, mais je souhaite ajouter certaines observations à titre national.

Les termes « global » et « intégré » ne sont pas simplement des mots à la mode qui dominent nos délibérations à l'ONU ces derniers temps. Ils incarnent une réflexion réelle et d'indispensables appels à l'action face aux défis interconnectés qui marquent notre époque. Ils donnent à nos travaux de solides points de référence.

Premièrement, il faut mettre davantage l'accent sur la prévention. La nécessité de nous attacher davantage à prévenir les conflits et de ne pas simplement y réagir va évidemment de soi. Je pense que le dialogue est la seule manière d'instaurer et de préserver la paix au sein des sociétés et entre elles. Je suis donc encouragée de voir que le Secrétaire général consacre tous ses efforts à mettre en place une relance de la diplomatie. Je tiens également à réaffirmer que la Hongrie est fermement attachée au rôle de la diplomatie préventive et de la médiation. Pour contribuer aux activités de l'ONU dans ce domaine, mon gouvernement a versé des contributions volontaires en 2016 et en 2017.

Les processus préventifs doivent inclure le dialogue et la réconciliation entre les cultures et les religions, en collaboration avec les chefs communautaires et religieux modérés et les organisations confessionnelles, afin de renforcer confiance, compréhension et respect mutuels. La diplomatie de la culture et de la science, l'éducation et la sensibilisation sont indispensables à cet égard. Cette année, par exemple, le Forum mondial des sciences, qui s'est tenu en Jordanie et a été co-organisé par la Hongrie, a illustré le pouvoir de la science au service de la paix, ce qui englobe la réconciliation et la prévention des conflits.

Deuxièmement, nous devons aborder la paix, la sécurité et le développement comme un tout. Une transition sans heurt entre les règlements politiques, l'action humanitaire et la coopération au service du développement est cruciale pour garantir que les pays concernés ne retomberont pas dans le conflit. Le développement durable est le meilleur outil dont nous disposions pour prévenir les conflits, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a insufflé un nouvel élan poussant tous les organes et les États Membres de l'ONU à coopérer de manière novatrice. Outre la nécessité de modifier notre discours, nous, organes de l'ONU et États Membres, devons changer la façon dont nous opérons.

Il ne saurait y avoir de paix durable sans respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les États Membres, en partenariat avec les organisations internationales et la société civile, doivent renforcer la résilience de leurs sociétés contre les risques de déstabilisation et de radicalisation. Nous pensons que cela doit commencer par la protection des plus vulnérables. La Hongrie lutte pour les droits des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, ainsi que pour ceux des femmes, des filles et des enfants, entre autres, en veillant à ce que leurs libertés et droits fondamentaux soient pleinement respectés. Nous devons combattre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains aux quatre coins du globe. La Hongrie est, en outre, fermement attachée à la lutte contre le terrorisme et appuie le nouveau système antiterroriste des Nations Unies.

Relever les défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales est une tâche redoutable qu'aucun pays ne peut assumer à lui seul.

Notre mission est d'unir nos efforts, d'utiliser les outils considérables à notre disposition et de faire en sorte que les termes « global », « intégré » et « holistique » ne restent pas lettre morte.

Nous savons que l'eau est source de vie, mais aussi de conflit. La Hongrie est déterminée à s'attaquer aux problèmes liés à l'eau. La rareté des ressources en eau douce constitue, nous le savons, un grave défi pour la communauté internationale. En Hongrie, nous disons que l'eau relie les gens, elle ne les divise pas, et cela a été réaffirmé au Sommet de l'eau de Budapest en 2013 comme en 2016. J'ai été très honorée de co-animer avec le Tadjikistan le dialogue sur l'eau. Nous pensons que nous devons examiner la valeur ajoutée qu'apportent les plates-formes axées sur le renforcement du système ONU-Eau, ainsi que les désavantages qu'elles présentent afin de dégager des orientations générales cohérentes. Nous estimons par ailleurs que la surveillance et le suivi sont des outils indispensables que nous devons renforcer. J'encourage la convergence dans ce domaine afin que l'eau puisse trouver la place qui est la sienne dans le système des Nations Unies pour le développement.

Enfin, s'agissant des réformes, c'est une question que nous prenons très au sérieux. Aujourd'hui, nous avons l'occasion – une occasion rare – d'aider à la fois l'ONU et ses États Membres à remédier aux insuffisances structurelles de l'Organisation et de lui donner les moyens de sortir des cloisonnements fonctionnels, d'intégrer l'approche de la prévention et d'améliorer la cohérence de son action sur le terrain.

Il est plus important que jamais de renforcer la performance du Conseil de sécurité, qui doit faire face à un nombre sans précédent de conflits et de crises complexes. Trop souvent, le monde a été témoin des conséquences dévastatrices qu'a entraînées l'inaction du Conseil de sécurité dans certaines situations. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous tenons à souligner que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre a déjà été signé par 114 États Membres.

Assise ici en tant qu'ambassadrice et représentante permanente, je dois conclure en disant que nous ne saurions trop insister sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité. Je pense que chaque siècle est caractérisé par une question morale qui le définit. Si l'esclavage était l'enjeu moral écrasant du XIXe siècle et la lutte contre le totalitarisme et le colonialisme a dominé le XXe siècle, les droits des femmes et la lutte pour les défendre aux quatre coins du monde seront – et sont déjà – l'impératif moral du XXIe siècle.

Je tiens à féliciter le Japon de ses travaux au Conseil de sécurité et souhaite à tous de joyeuses fêtes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Lauber (Suisse) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir initié ce débat. Nous partageons la conviction que nous devons faire face aux problèmes émergents à un stade précoce et que la plus grande insécurité survient lorsque les risques s'accumulent.

Recenser les différents phénomènes et les tendances négatives ne suffit pas. Nous devons discuter des outils que nous avons à disposition pour y faire face ainsi qu'à leurs causes profondes. À cet égard, je voudrais me focaliser aujourd'hui sur le potentiel préventif que recèlent certains cadres, accords et processus internationaux récents et donner quelques exemples de la manière dont la Suisse et d'autres États Membres peuvent contribuer à réaliser ce potentiel.

Premièrement, l'ONU n'a jamais eu un cadre pour la prévention des conflits aussi solide qu'aujourd'hui. La prévention fait partie de l'ADN du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que des résolutions sur la pérennisation de la paix que le Conseil et l'Assemblée générale ont adoptées à l'unanimité en 2016. Une impulsion supplémentaire pour lier les piliers à la prévention trouve son ancrage dans le programme de réforme du Secrétaire général. L'étude ONU-Banque mondiale sur la prévention, qui doit paraître prochainement, indique que pour chaque dollar investi dans la prévention, 16 dollars sont économisés.

Deuxièmement, la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est, selon nous, une mesure préventive de taille. L'Accord de Paris reconnaît les liens étroits qui existent entre changement climatique et paix et sécurité. La Suisse se concentre actuellement sur le défi spécifique de l'interaction entre les ressources en eau et la paix.

Nous sommes engagés dans l'initiative « Blue Peace » qui vise à prévenir les conflits engendrés par des problèmes liés à la gestion nationale ou transfrontalière de l'eau. La Suisse encourage les membres du Conseil à analyser plus avant la relation entre la concurrence

pour les ressources naturelles, le changement climatique ainsi que la paix et la sécurité.

Troisièmement, le respect des droits de l'homme est essentiel à la prévention des conflits. Pour accroître la coopération systématique en la matière au sein du système onusien et pour renforcer le cadre existant dans ce domaine, la Suisse a lancé l'an dernier l'Appel du 13 juin. Cet appel demande explicitement une intensification de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme dans la perspective de renforcer la prévention des conflits. Jusqu'à présent, 71 États Membres ont adhéré à l'Appel et nous invitons tous les autres à faire de même.

Quatrièmement, de nombreux conflits naissent de problèmes d'exclusion et d'injustices perçues ou réelles. C'est un aspect qui requiert notre attention, y compris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Avec le Brésil et la Sierra Leone, nous avons aidé à lancer l'initiative des « Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies » (Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives). En tant que participant à ce groupe interrégional d'États Membres, nous sommes résolus à soutenir une accélération de la mise en œuvre de l'objectif 16 de développement durable et des cibles associées. Le groupe des Pionniers a récemment diffusé une feuille de route qui explicite plus clairement le processus et les défis.

La Suisse reste engagée pour renforcer la capacité de l'ONU à reconnaître et relever les défis complexes et nouveaux pour la paix et la sécurité. Ils sont actuellement énormes, mais nous disposons aussi de très solides cadres de référence et accords en matière de droits de l'homme, de changement climatique, de développement, de paix et de sécurité. Nous pouvons contribuer de manière effective à la prévention des conflits en prenant au sérieux ces instruments et en les appliquant pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat aussi opportun qu'important. Aujourd'hui, les défis qui se posent dans chaque pilier de l'action de l'ONU sont considérables.

Nous nous félicitons de l'échanges d'idées constructif qui a lieu au cours du débat public d'aujourd'hui. Nous partageons la préoccupation exprimée par beaucoup ici au sujet de la gravité des menaces et des risques existants. Nous tenons à contribuer au débat en soulignant les points suivants qui, à notre sens, méritent une attention particulière.

Face à la complexité des défis contemporains auxquels nous sommes confrontés, aucun État ne possède les moyens de relever, seul, ces défis. Comme le Secrétaire général l'a indiqué,

> « Les crises actuelles sont interconnectées, ce qui nous impose de mener de front nos propres efforts au service de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme non seulement en paroles, mais aussi en actes » (*voir S*/P*V.7857, p.3*).

L'Organisation des Nations Unies a vivement besoin d'une réforme substantielle pour renforcer sa capacité de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Elle doit renforcer son efficacité et être à la hauteur de son rôle de plateforme première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général de reconnaître cette nécessité et l'appuyons dans ses efforts. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait adopté une résolution – la résolution 72/199 – pour l'encourager à poursuivre son action de restructuration du pilier paix et sécurité de l'ONU.

Depuis la publication du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé de procéder à un examen approfondi des opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446), un objectif principal a été d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies tout en donnant priorité à la recherche de solutions politiques aux crises. Désamorcer les crises avant qu'elles ne se transforment en confits ouverts est essentiel à cet égard, tout comme il est essentiel d'empêcher ces crises de ressurgir durant les processus de relèvement après un conflit. L'accent placé par le Secrétaire général sur la diplomatie dans le cadre des initiatives de paix et sa proposition ultérieure de réformer le pilier paix et sécurité ont souligné l'importance de la prévention et du rôle de la médiation, auxquelles la Turquie, avec la Finlande, porte une attention particulière en tant que co-Président du Groupe des amis de la médiation.

Le Conseil de sécurité, vu l'objectif et la responsabilité qui sont les siens de maintenir la paix et la sécurité internationales, a besoin aussi d'être

réformé afin de pouvoir relever les complexes défis contemporains dans ce domaine.

Le point de vue de la Turquie, en tant que membre du Groupe du consensus, sur une réforme de fond du Conseil de sécurité est bien connu. Le Conseil de sécurité a échoué à maintes reprises à fournir des réponses opportunes et adéquates aux crises qui se font jour ou en cours. Souvent, l'inaction est le résultat de la menace d'utiliser le veto ou, comme nous l'avons vu cette semaine, de son utilisation. Le veto est le plus grand obstacle opposé au Conseil de sécurité. Il empêche le Conseil de sécurité de fonctionner et, quel que soit le motif, le résultat en est une crise durable ou aggravée et la crédibilité des Nations Unies est sapée chaque fois que cela se produit.

Nous voudrions aussi souligner ici la nécessité pour le Conseil de sécurité de mieux interagir avec les pays non-membres du Conseil et les différents organes et institutions des Nations Unies. La coopération des Nations Unies avec les autres organisations est importante aussi.

Nous souscrivons aussi à l'idée qu'il nous faut adopter une approche globale et intégrée face aux défis contemporains de plus en plus complexes.

Enfin, je voudrais dire qu'il nous faut porter une attention accrue à la lutte contre les causes profondes et les facteurs d'aggravation des conflits. L'utilisation et la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, les désaccords territoriaux, les différends ethniques, religieux ou culturels; ou les facteurs des conflits comme le changement climatique, l'eau, la famine, les pandémies, la criminalité transnationale organisée, et le trafic de personnes et de drogues, entre autres, posent un défi à la communauté internationale tout entière. Comme indiqué dans la note de cadrage préparé par la présidence japonaise (S/2017/1016), annexe), le Conseil a visé à débattre du lien qui existe entre ces nombreux facteurs et la sécurité dans le cadre de nombreux débats publics et réunions d'information. Nous appuyons cette approche car aucune crise ne peut être réglée de façon appropriée sans tenir compte de ces facteurs, dans le contexte d'une démarche intégrée et collective.

La Turquie, comme c'est toujours le cas, est disposée à joindre ses efforts à ceux d'autres pays pour renforcer notre capacité conjointe de relever les complexes défis contemporains.

Le Président parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Jakubonė (Lithuania) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom de la Lettonie, de l'Estonie et de mon propre pays, la Lituanie. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Nous remercions le Japon d'avoir convoqué le présent débat public, qui nous donne une importante occasion de mieux comprendre les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de sa déclaration.

L'environnement sécuritaire mondial a en effet changé radicalement ces dernières années. Certains diraient même que le monde vit l'une des époques les plus dangereuses de son existence depuis des décennies. De la prolifération du terrorisme et de l'extrémisme violent à la criminalité transnationale organisée, au changement climatique, à l'énergie et à la cybersécurité, notre incapacité collective à prévenir et à régler les conflits permet l'émergence de nouvelles crises et menaces. Des atteintes choquantes aux droits de l'homme, notamment des violations des droits des femmes et l'utilisation du viol comme arme de guerre, aggravent les instabilités existantes et alimentent de nouveaux conflits.

L'augmentation notable du nombre de conflits militaires – de ceux en Syrie, au Yémen, en Libye et au Sahel à l'agression russe contre l'Ukraine – outrepasse notre capacité de faire face aux conséquences. Certains de ces conflits unissent les caractéristiques de conflits hybrides et de conflits par adversaires interposés, et c'est ce qui les rend intrinsèquement contemporains.

La nature complexe et sans cesse changeante des menaces non conventionnelles à la paix et à la sécurité internationales exige des réponses et une action innovantes de la part de la communauté internationale. À cet égard, nous demandons à tous les États de soutenir la réforme du pilier paix et sécurité des Nations Unies, qui vise à créer des Nations Unies modernes et capables de faire face aux complexes défis contemporains à la paix et à la sécurité internationales et d'agir plus efficacement en matière de prévention.

Tandis que le sujet d'aujourd'hui est vaste et les problèmes nombreux, je voudrais axer mon intervention sur deux questions prioritaires pour les États baltes : les menaces hybrides et la cybersécurité.

Depuis l’utilisation de l’information et des médias sociaux à des fins militaires jusqu’aux menaces conventionnelles, en passant par les pressions économiques, le chantage énergétique et les cyberattaques paralysantes, la guerre hybride est en voie d’expansion. Les inquiétudes au sujet de l’ingérence de la Russie dans les processus électoraux nationaux ne se limitent pas aux seuls pays européens. La nature multiforme des menaces hybrides englobe aussi l’exploitation à des fins politiques de l’infrastructure critique ou même la construction de centrales nucléaires non sécurisées près de la frontière avec un autre pays.

La Lituanie, la Lettonie et l’Estonie, étant en première ligne face aux menaces hybrides, ont pris une série de mesures à titre tant individuel que collectif. Le renforcement de la résilience sociétale face aux menaces hydrides est une priorité pour nos pays. Les États baltes croient profondément qu’une sensibilisation accrue de la société, le renforcement de la résilience et l’éducation aux médias et à l’information peuvent aider à mieux se préparer aux menaces hybrides. À cette fin, nous avons mis en route des programmes visant à aider la société à reconnaître propagande et guerre de l’information. Nous sommes aussi en train de renforcer nos capacités de communication stratégique et de collaborer étroitement avec les unités de communication stratégique de l’Union européenne et de l’OTAN.

S’agissant des cybermenaces à la paix et à la sécurité internationales, le cyberespace constitue un environnement complexe, allant de l’Internet et des communications mobiles à la sécurité de l’infrastructure critique. Nous acceptons aujourd’hui que le cyber est devenu partie intégrale du panorama des conflits modernes. La montée de la cybercriminalité et les attaques à des fins politiques contre les services électroniques signifient que la cybersécurité est plus importante que jamais auparavant. En 2007, lorsque l’Estonie était victime d’une série de cyberattaques – l’un des tous premiers exemples de cyberconflit à l’ère d’Internet – cela n’était pas encore connu de tous. Ces attaques ont produit une prise de conscience accrue qu’il importait de renforcer les mesures de cybersécurité partout dans le monde.

La Lettonie et la Lituanie ont aussi dû faire face à des cyberattaques à des fins politiques. Nous savons d’expérience que nouer des partenariats est essentiel pour renforcer la cyberrésilience. Les défis dans le cyberespace ne peuvent être relevés que dans le cadre d’une approche multipartite inclusive. Une coopération resserrée entre les secteurs public et privé et avec la société civile est indispensable. Toutes les parties intéressées doivent unir leurs efforts pour garantir la sécurité et la résilience de l’infrastructure de l’information et de la communication, s’axer sur la prévention et la préparation afin de mettre en place des mécanismes efficaces et coordonnés pour répondre à des cyberattaques et à une cybercriminalité de plus en plus complexes.

La coopération régionale et sous-régionale est à notre avis essentielle pour renforcer la cybersécurité des infrastructures critiques. Nos trois pays ont pris des mesures sérieuses pour renforcer la cybersécurité. En outre, la Lituanie a présenté une initiative tendant à créer des équipes d’entraide et de réaction rapide en matière de cybersécurité dans le cadre de la Coopération structurée permanente de l’Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense.

La complexité des cybermenaces et des menaces hybrides appelle clairement des réponses plus complexes et plus innovantes de la part de la communauté internationale. La nature même des menaces hybrides indique clairement que la sécurité conventionnelle ne suffit pas : la sécurité humaine, sociétale, environnementale et énergétique est également importante pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d’aujourd’hui. Les menaces hybrides et cybernétiques ne vont pas disparaître. Elles feront toujours partie intégrante de la guerre moderne. Par conséquent, nous encourageons les pays à échanger les pratiques exemplaire et les enseignements tirés de la lutte contre ces menaces, aux niveaux régional et international.

Pour terminer, les États baltes restent déterminés à améliorer leur compréhension des facteurs et des menaces complexes en matière de sécurité mondiale et à s’employer à trouver des réponses pertinentes et efficaces face aux défis à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l’Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Les pays nordiques voudraient remercier le Japon d’avoir organisé ce débat.

Il faut s’attaquer aux défis contemporains à la sécurité de manière globale et en transcendant les clivages entre les efforts humanitaires, de

développement, de consolidation de la paix et de sécurité. La famine, les pandémies, l'extrémisme violent et la criminalité organisée déstabilisent les pays et alimentent les conflits. De plus en plus, la dégradation de l'environnement résultant des changements climatiques contribue également aux conflits. Pour nous attaquer à ces défis, nous devons coopérer en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, de la mise en œuvre d'autres accords importants en matière d'environnement et de la prévention des conflits liés aux ressources partagées en eau. Nous nous félicitons du renforcement du partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale. Leur étude conjointe, intitulée *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Conflict*, contient des arguments solides en faveur de l'investissement dans le développement en tant que moyen de prévenir les conflits et fournit des orientations très utiles sur la manière dont le développement interagit avec d'autres efforts à cette fin.

Nous sommes des partenaires importants dans le cadre des efforts en faveur du développement à long terme et nous apportons un appui ferme au Fonds vert pour le climat et aux initiatives de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs, en mettant particulièrement l'accent sur les États africains et les petits États insulaires. Nous nous attachons constamment à promouvoir le programme pourles femmes et la paix et la sécurité et nous saluons le rôle important que le Conseil a joué dans la mise en place du cadre normatif pour ce programme et sa mise en œuvre. La participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies améliore l'efficacité de ces opérations et l'accès humanitaire ainsi que la capacité de répondre aux besoins des populations. Les règlements politiques inclusifs sont essentiels pour parvenir à la paix et au développement et pour garantir la légitimité et l'appropriation des mesures prises. L'inclusion commence par les femmes. Nos efforts doivent être ancrés dans les communautés que nous essayons d'aider à stabiliser et à reconstruire, par exemple en tirant mieux parti des contributions constructives que les jeunes peuvent apporter, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2250 (2015), sur la jeunesse et la paix et la sécurité. Dans le cadre du processus de paix en Colombie, les victimes ont fait entendre leur voix, la société civile a apporté sa contribution et les femmes ont joué un rôle de premier plan. Maintenant, il nous appartient à tous d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie.

Les pays nordiques travailleront en collaboration avec tous les États Membres pour donner suite aux résolutions historiques relatives à la pérennisation de la paix. Nous faisons partie des principaux contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix. Chaque dollar investi dans la prévention permet d'économiser 17 dollars en termes d'assistance fournie après un conflit. Néanmoins, nous devons faire davantage pour fournir des financements prévisibles et durables.

Nous devons placer la prévention au cœur de l'action de l'ONU. Les réformes lancées par le Secrétaire général sont importantes et nous appuyons pleinement son programme de réformes. Il faut également procéder a une réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète mieux les réalités géopolitiques actuelles et dans ce cadre, il faut notamment prévoir des sièges de membres permanents et non permanents pour l'Afrique. Les pays nordiques continuent de souligner l'importance de veiller à ce que les petits États aient la possibilité de siéger régulièrement au Conseil en tant que membres élus. Nous sommes convaincus que les défis à la paix et à la sécurité dans le monde d'aujourd'hui exigent des réponses concertées. Nous avons besoin de structures multilatérales, notamment les Nations Unies, et nous devons les renforcer et améliorer leur efficacité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Ntsoane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter le Japon pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre et le remercier d'avoir organisé ce débat public, qui nous rappelle l'objectif fondamental que nous avons tous poursuivre. Nous ne saurions trop insister sur l'importance fondamentale de cette question pour les travaux du Conseil et en fait, de l'ensemble des Nations Unies. Le débat d'aujourd'hui est donc à la fois important et d'actualité.

Le Conseil de sécurité, né des cendres de la Seconde Guerre mondiale, a été créé pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela implique également la quête active de la paix et de la sécurité en tant que condition préalable au développement durable et à la prospérité mondiale. Le monde a énormément changé depuis les années 40, et la nature des menaces à la paix et à la sécurité mondiales a changé en conséquence. Aujourd'hui, la situation en ce

qui concerne les conflits se caractérise en grande partie par des conflits intra-étatiques et de quelques guerres interétatiques traditionnelles, qui sont gelées ou ont diminué en intensité. En effet, les conflits actuels sont en grande partie le reflet des conflits internes au sein des États Membres et des menaces transnationales qui pèsent sur eux. La nature des conflits envisagés par nos prédécesseurs lors de la création de cette Organisation a changé.

Ce changement fondamental dans la nature des conflits au niveau international se traduit par une plus grande complexité des défis auxquels le Conseil est confronté dans ses efforts visant à instaurer et à maintenir la paix. Malheureusement, alors que le monde a changé, le Conseil est resté le même à bien des égards. Les défis contemporains ont mis en lumière les divisions au sein du Conseil, en particulier entre ses membres permanents. Cela a parfois même paralysé les travaux du Conseil, et a conduit à des pertes en vies humaines en termes réels. Par exemple, alors que la situation en Israël et en Palestine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis sa création, l'action de celui-ci en la matière est très limitée. Nous avons pu le voir clairement dans cette enceinte il y a deux jours, lorsque le Conseil a été empêché d'agir par un État membre détenteur du droit de veto (voir S/PV.8139). La situation en Syrie a également montré que lorsque le Conseil est divisé, il ne peut pas contribuer réellement à la paix, qui est sa responsabilité principale. Il peut arriver que cette paralysie justifie l'intervention de toute l'Assemblée générale sur la base de la formule « L'union pour le maintien de la paix » consacrée par la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale.

Des réformes s'imposent absolument au Conseil. Grâce à son excellent travail en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Japon a contribué à apporter des améliorations progressives aux méthodes de travail du Conseil. Nous nous félicitons du travail accompli récemment qui a permis de mettre à jour le document S/2010/507. Le Conseil a besoin de ces avancées en ce qui concerne ses méthodes de travail s'il veut améliorer son action et l'efficacité de ses efforts.

En fin de compte, l'amélioration des méthodes de travail ne saurait faire oublier la nécessité d'une réforme globale du Conseil si nous voulons que celui-ci reflète mieux la configuration du monde actuel. Nous pensons qu'une réforme qui aboutirait à un Conseil plus représentatif lui permettrait d'être plus efficace face aux défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales. En ce qui concerne les menaces émergentes et asymétriques telles que le terrorisme, il est essentiel d'adopter une approche multilatérale plus globale, qui ne met pas trop l'accent sur les solutions militaires mais qui s'attaque aux causes profondes qui provoquent le déclenchement et la prolongation des conflits. Il nous faut une riposte véritablement mondiale et coordonnée pour pouvoir faire face à ces menaces, notamment les fléaux de la criminalité transnationale et de la traite des personnes.

Nous sommes également confrontés au problème des pays qui continuent de compter sur la dissuasion nucléaire pour assurer leur sécurité, ce qui conduit à des positions qui en elles-mêmes font peser une menace sur la sécurité régionale et mondiale. Le fait que des membres permanents du Conseil encouragent activement le respect des normes de non-prolifération nucléaire – alors qu'ils ont le doigt sur la gâchette de ce type d'armes et ne respectent pas leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et les engagements qu'ils ont pris à cet égard – crée un problème de crédibilité pour le régime multilatéral de non-prolifération nucléaire et la capacité du Conseil à traiter de ces questions. Nous sommes vivement préoccupés par l'emploi éventuel d'armes nucléaires, que ce soit volontairement, par accident ou suite à une erreur de jugement, en particulier en cette période de vives tensions régionales et internationales.

L'Afrique du Sud appuie le programme de non-prolifération, notamment en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et au Traité de Pelindaba, au titre duquel l'Afrique est une zone exempte d'armes nucléaires et qui promeut en même temps le droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaires. Nous avons fait partie des principaux auteurs du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous avons accueilli avec satisfaction son adoption en juin dans le but d'établir les normes les plus strictes possibles en ce qui concerne les armes nucléaires par une interdiction devant mener à leur élimination totale. Nous engageons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité.

Pour terminer, la réalisation du but central de l'ONU – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – dépend de l'aptitude de l'Organisation à lutter efficacement contre les menaces mondiales. Le monde a changé, mais nous sommes encore entravés

dans des structures anachroniques qui, sans surprise, se révèlent lacunaires et inefficaces pour relever les défis contemporains complexes qui se posent en matière de paix et de sécurité internationales. Il nous faut donner une plus grande représentation et une voix plus forte à ceux qui sont au plus près des crises mondiales et les plus à même d'aider à y remédier de façon décisive. Nous avons besoin d'un Conseil apte à offrir des solutions vraiment multilatérales face aux menaces pesant sur le monde d'aujourd'hui, qui adopte des décisions cohérentes et non discriminatoires et fasse primer l'intérêt général sur des considérations de sécurité nationale caractérisées par leur étroitesse.

C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution où il sera proposé d'organiser un sommet pour la paix afin de marquer le centenaire de la naissance de feu notre président Nelson Mandela. Le sommet viserait à revigorer l'engagement mondial en faveur de la paix et de la sécurité internationales, et nous demandons à tous les États Membres de soutenir le projet de résolution et de s'en porter coauteurs pour garder vivant l'héritage de Mandela alors que nous nous efforçons de faire advenir la paix mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit à l'ordre du jour le sujet très important qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui. À mon avis, cela constitue le point culminant de votre présidence, et je vous réitère donc mes remerciements. Je veux aussi remercier le Secrétaire général pour sa déclaration très pertinente de ce matin. Il a commencé par la question du climat, en appelant l'attention sur les effets des changements climatiques en ce qui concerne la sécurité.

Je tiens également à entamer ma déclaration sur le sujet en citant la Chancelière Merkel qui, à la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bonn il y a un mois, a fait l'observation suivante :

> « D'un côté, nous avons des glaciers qui fondent, le niveau des mers qui monte et des inondations; de l'autre, nous avons des tempêtes, une chaleur insupportable et de graves sécheresses. Personne – personne – ne devrait ni ne peut l'ignorer. Et si nous pensons aussi à la poussée démographique mondiale, nous savons qu'une multiplication des conflits autour des ressources naturelles sera inévitable si nous ne faisons rien pour protéger le climat ».

Vendredi dernier, nous avons tenu une séance organisée selon la formule Arria et présidée par notre collègue italien. J'ai trouvé très encourageant que toutes les délégations participant à ce débat aient admis qu'il existait un lien direct entre changements climatiques et sécurité.

Cependant, nous avons tous suivi les discussions d'aujourd'hui, et les changements climatiques ne sont que l'une des nombreuses menaces à la paix et à la sécurité que les orateurs ont mentionnées. Les changements climatiques ne sont qu'un facteur de conflit parmi d'autres. Beaucoup d'orateurs ont évoqué les droits fondamentaux. Le représentant de la France a mis l'accent sur la situation qui a cours en Syrie et le sort des Rohingya au Myanmar. Il a également été question du rétrécissement de l'espace occupé par la société civile, comme l'a souligné le Secrétaire général; du sous-développement, cité par la Chine; de l'inégalité des sexes et des violences faites aux femmes, à quoi je reviendrai; du terrorisme; de la criminalité transnationale organisée, de la traite des êtres humains et du trafic de stupéfiants; des pandémies; des migrations; des cyberattaques, ainsi que notre collègue lituanien vient de le faire remarquer; et de la prolifération des armes de destruction massive, comme d'autres l'ont dit – et cette énumération n'est même pas exhaustive.

Étant donné que tous ces aspects ont une incidence sur la paix et la sécurité, un organe tel que le Conseil de sécurité, qui est chargé de s'occuper de la paix et de la sécurité, se doit de remédier à ces problèmes. Au lieu de les aborder isolément, il nous faut élargir notre champ de vision et passer en revue toutes les causes profondes des conflits. Évidemment, le Conseil de sécurité n'est pas la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous ne sommes pas ici pour débattre des moyens de porter un coup d'arrêt aux changements climatiques ou de réduire les émissions de carbone, mais pour examiner les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Mon collègue russe, avec qui j'avais déjà discuté durant la séance organisée selon la formule Arria, a affirmé que nous devrions toujours prendre en considération les circonstances propres à chaque pays, et bien sûr nous pourrions alors nous intéresser aux changements climatiques au Mali. Mais les changements climatiques

ont une incidence sur l'ensemble de la région, sur le Sahel et le bassin du lac Tchad, et nous devons donc adopter un point de vue plus large, qui englobe toute la région. Nous avons un Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, un Russe, qui est très compétent. Nombre de conflits sont touchés par le terrorisme et nous devons tenir compte du contexte plus large où ils ont cours.

Je souscris vivement à l'opinion exprimée par la représentante des États-Unis et par d'autres collègues, selon laquelle le Secrétaire général devrait régulièrement communiquer au Conseil de sécurité des évaluations au titre de l'alerte rapide pour empêcher le déclenchement de crises et lui permettre de réagir plus tôt. Je jugerais bon que le Secrétariat réalise une évaluation plus générale en vue d'informer précocement le Conseil dans le cas où il estime que quelque chose risque de tourner mal dans un pays ou une région.

L'Allemagne appuie donc totalement les réformes proposées par le Secrétaire général, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, afin que le Secrétariat se penche sur tout le déroulement d'un conflit, de la prévention rapide aux mesures destinées à empêcher une rechute. Nous adhérons pleinement à cette idée, de même qu'à celle qui tend à encourager des liens plus étroits entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. La semaine dernière, par exemple, les Amis de la Commission de consolidation de la paix, réunis sous la présidence compétente de notre collègue thaïlandais, ont eu un long échange de vues sur le Sahel et ce qui pouvait y être fait. J'estime qu'il faudrait prévoir un lien direct avec le Conseil de sécurité en pareils cas, étant donné que le Conseil débat également du Sahel. Pourquoi ne pas mettre à profit les efforts de la Commission de consolidation de la paix au titre d'une approche systématique des conflits?

J'ai encore quelques observations à faire. Je crois que l'Éthiopie a mentionné l'importance des partenariats, en particulier avec l'Union africaine, et je ne peux que souscrire à cette opinion, puisque cela me semble effectivement très important.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur un facteur de conflit particulier, à savoir le recours aux violences sexuelles comme tactique de guerre. En collaboration avec l'Iraq, l'Allemagne a organisé hier, dans la salle du Conseil économique et social, une réunion à laquelle nous avons invité la Représentante spéciale Patten, qui a parlé du fait que les violences sexuelles contre les femmes sont employées comme tactique de guerre, comme c'est le cas par exemple pour les crimes vraiment terrifiants commis par Daech contre les Yézidis. Nous devons faire tout notre possible pour empêcher que de telles choses se produisent. Malheureusement, l'Iraq n'est pas le seul endroit où s'en produit. Il y en a d'autres. Il nous faut aborder le problème sous l'angle de la prévention, de la réconciliation sociale et – c'est très important – de l'impunité. Nous devons en particulier lutter contre l'impunité, sous peine de donner au prochain conflit une nouvelle cause profonde.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour. J'espère que le débat d'aujourd'hui sera suivi d'un autre au cours de l'année à venir. Certains ont indiqué qu'ils allaient se pencher sur la question, et l'Allemagne les y encourage.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Cooreman (Belgique) **:** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir initié ce débat, et j'aimerais vous féliciter pour votre présidence du Conseil. *Omedetōgozaimasu* (Félicitations).

Beaucoup de choses ont été dites sur le maintien de la paix et sur la complexité des défis multidimensionnels pour la paix et la sécurité internationales. À nos yeux, ces défis doivent à présent être relevés dans une approche globale et intégrée. À cet égard, j'aimerais concentrer mon propos sur la sécurité environnementale.

L'environnement est l'une des dimensions fondamentales du développement durable et devrait faire partie intégrante de notre approche globale en matière de sécurité. La désertification, la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer, le recul des forêts et des terres arables et la raréfaction des ressources en eau ont des effets perturbants immédiats sur les sociétés vivant dans des zones touchées. Ces changements environnementaux provoquent des pressions migratoires, alimentent les tensions et provoquent des conflits violents, avec des répercussions bien au-delà des frontières des pays et régions concernées. Pour cette raison, il est impératif que les bouleversements climatiques et des écosystèmes soient analysés et rapportés dans un contexte de sécurité, permettant ainsi au Conseil de sécurité de jouer son rôle dans la promotion de solutions durables pour contenir les sources potentielles de conflit.

Pour faciliter cela, la Belgique est favorable à la désignation d'un représentant spécial pour la sécurité environnementale, dont le travail permettrait au Conseil de sécurité d'agir de façon opportune. En outre, les

représentants spéciaux actuels des Nations Unies pourraient déjà rendre compte des menaces à la sécurité environnementale liées à leurs mandats respectifs, de sorte que ceux-ci pourraient être discutés par le Conseil et d'autres instances compétentes des Nations Unies. La nomination de ce représentant spécial pourrait faire partie intégrante de la réforme plus large du pilier paix et sécurité. Nous saluons l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale de la résolution 72/199 soutenant la vision du Secrétaire général et attendons avec intérêt des propositions concrètes.

La Belgique continuera à participer activement au débat et s'efforcera d'ancrer fermement l'approche globale dans le pilier paix et sécurité de l'action de l'ONU et dans nos politiques au niveau national. Déjà aujourd'hui, la Belgique accorde la priorité au financement du budget général des agences des Nations Unies, en leur donnant les moyens de mettre en œuvre l'approche globale.

Dans un contexte plus large, la Belgique travaille sur le nexus humanitaire-développement dont les effets peuvent, dans certains de leurs aspects, avoir une incidence sur la sécurité environnementale. Ainsi, un nombre de fonds flexibles humanitaires financés par la Belgique ont permis de soutenir des interventions en cas de catastrophes naturelles. Ceci a, par exemple, été le cas dans le cadre des ouragans qui ont dernièrement affecté la région des Caraïbes. Par ailleurs, la Belgique a également adopté une nouvelle approche flexible dans les contextes de transition, qui vise à créer des ponts entre l'aide humanitaire et les interventions de développement, dans le but de s'attaquer aux causes de la fragilité et de renforcer la résilience des populations. En 2018, un soutien sera apporté dans ce cadre au Burundi, en République démocratique du Congo et dans la région du lac Tchad.

En conclusion, face aux défis complexes à la paix et à la sécurité internationales, la Belgique est favorable à une approche globale, à la fois à titre national et sur le plan international. Nous savons aussi que notre crédibilité dépendra de notre capacité à transformer nos vœux en actions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Japon des précieux efforts qu'il a déployés en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, ainsi que d'avoir convoqué ce débat public très important sur des questions cruciales. Nous remercions également le Secrétaire général de ses importantes observations, qui soulignent la coopération et les efforts internationaux intensifs pour favoriser la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale et le Secrétaire général jouent des rôles majeurs qui sont importants et complémentaires, avec d'autres bureaux et organismes des Nations Unies. Ces rôles se chevauchent souvent et doivent par conséquent se renforcer mutuellement pour être efficaces.

L'Indonésie félicite le Conseil de sécurité lorsqu'il permet la paix, de manière juste et décisive. Mais à l'instar de nombreux orateurs qui se sont exprimés dans le débat d'aujourd'hui, nous sommes également profondément préoccupés par le fait que le nombre de conflits a triplé au cours des dernières années, avec un nombre sans précédent de déplacés de force. La montée de l'intolérance, de la xénophobie, de la haine et de l'islamophobie aggrave le climat international, ce qui ralentit les efforts. Nous devons à nos peuples de faire tout ce qui est en notre capacité pour permettre l'harmonie, la paix, le développement et la prospérité, dans les régions proches et lointaines. Mue par cette détermination nationale, l'Indonésie appuie énergiquement l'appel lancé par le Secrétaire général à un regain de la diplomatie politique dans la prévention des conflits, qui devrait se traduire par des actions concrètes.

S'agissant de relever divers défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, la diversité des défis, notamment les pandémies, la famine, le crime organisé et le trafic de drogues, et l'incapacité de s'attaquer aux causes profondes des différends peuvent déclencher et alimenter les conflits. Nous sommes dès lors encouragés par le fait que l'ONU examine les conflits d'une manière de plus en plus globale et s'est engagée à approfondir le lien entre la pérennisation de la paix et les objectifs de développement durable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans la pratique.

Deuxièmement, il est essentiel que la proposition du Secrétaire général visant à restructurer le pilier paix et sécurité contribue à une participation plus efficace et plus rapide de l'ONU à l'ensemble du continuum de la paix. L'Indonésie contribue activement au débat

intergouvernemental, en gardant à l'esprit que la réforme n'est pas une fin en soi et qu'elle doit permettre des améliorations concrètes pour les pays touchés par un conflit et améliorer nos modes de fonctionnement.

Troisièmement, la prise en main du programme par le pays est cruciale. Alors que les pays touchés par un conflit établissent leurs futurs objectifs et leur future gouvernance, la participation effective de tous les citoyens, y compris les femmes, les jeunes et les minorités, est essentielle. Avoir des programmes nationaux qui tiennent compte des préoccupations et des aspirations de tous les acteurs nationaux légitimes renforce leur intérêt dans une vision durable de paix et de développement.

Quatrièmement, nous soulignons que le Conseil de sécurité, lorsqu'il s'attaque aux causes profondes des conflits, doit respecter pleinement les principes du droit international, du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire. Il doit être judicieux, et non guidé par une quelconque perspective nationale. Cet engagement est de nouveau mis à l'épreuve avec la question de Palestine. Marquée par les veto, l'inaction du Conseil n'a pas seulement eu des conséquences dévastatrices pour les populations sur le terrain; elle fait qu'il est désormais plus difficile de trouver une solution.

Cinquièmement, même si le Conseil de sécurité est l'organe principal de l'ONU, dont le travail consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, il ne peut résoudre à lui seul ces problèmes. Il a besoin d'une meilleure coopération et d'une meilleure compréhension, y compris avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et les pays d'accueil, dans les opérations de maintien de la paix, et avec la Commission de consolidation de la paix lorsqu'il fait face aux nouveaux défis à la paix et met en place des stratégies intégrées de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de redressement, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien et le renforcement du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Bien que les défis mondiaux soient nombreux, l'Indonésie continuera de jouer fermement son rôle dans les idéaux des Nations Unies en contribuant de manière concrète au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix, non seulement en fournissant des soldats de la paix, mais également des idées, en aidant au renforcement des capacités, et en proposant et en favorisant une collaboration à l'échelle mondiale.

Je suis également d'accord avec la plupart des observations faites par plusieurs orateurs. Lorsqu'il s'agit de travailler ensemble pour défendre la paix, chaque minute compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Être assis ici à écouter les orateurs me fait prendre conscience de la validité d'une maxime que j'ai entendue il y a de nombreuses années. Elle dit que chaque génération tend à faire face aux défis de la génération suivante, en utilisant les outils de la génération précédente, sans même en être consciente. Le débat d'aujourd'hui semble en être un exemple. Le thème porte sur la complexité des défis contemporains à la paix et à la sécurité internationales. Il est utile de se rappeler de la nécessité de se concentrer sur les termes « contemporanéité » et « complexité ».

Il y a sept décennies – pour paraphraser la description inoubliable faite par le poète W. H. Auden – le monde sortait des basses et malhonnêtes décennies de la dépression, de la tyrannie, de la guerre et du génocide. Ces années de catastrophe étaient dues au fait que les puissances de l'époque se disputaient territoires et ressources partout sur la planète. En ce temps-là, la menace à la paix et à la sécurité internationales venait de ces puissances concurrentes qui rivalisaient pour la suprématie géostratégique. La principale préoccupation en termes de paix et de sécurité à l'époque consistait à empêcher le déclenchement d'une nouvelle guerre majeure par le maintien de l'équilibre géostratégique entre les grandes puissances.

De nos jours, les défis qui reviennent de plus en plus dans cette salle en tant que domaines de préoccupation pour la paix et la sécurité internationales sont différents. Comme nous l'avons entendu, l'accent est mis sur des défis tels que les changements climatiques, les pandémies, la famine, les catastrophes naturelles, les crises humanitaires et la cybersécurité. C'est indiscutablement un programme bien différent de celui d'il y a 70 ans. De plus, l'équilibre des pouvoirs qui existait il y a 70 ans a considérablement changé.

À partir du moment où on reconnaît la complexité de notre époque et à quel point les temps ont changé, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les structures conçues pour une époque radicalement différente tendent à être inefficaces pour faire face aux défis mis en avant aujourd'hui. Bref, pour y répondre nous devons

revoir fondamentalement la manière dont nous abordons les choses.

Les défis en question ne sont pas nouveaux pour l’humanité; les êtres humains y sont confrontés depuis des temps immémoriaux. Cependant, il est reconnu que leur impact est parfois beaucoup plus vaste en cette ère moderne marquée par l’interdépendance. Les changements technologiques entraînent une mondialisation économique, écologique, politique et sociale qui appelle des réponses fondées sur la coopération. Les perturbations à un endroit donné tendent à avoir des répercussions sur certains aspects de la vie contemporaine ailleurs. La complexité actuelle des problèmes à l’ordre du jour mondial est probablement sans précédent. Cela complique la fourniture des biens publics mondiaux. Lorsque les biens publics mondiaux sont sous-produits et ne sont pas livrés, tout le monde en pâtit.

Dans le même temps, il est également évident que certains États sont mieux à même et en meilleure position de faire face à ces menaces complexes. Ceux qui sont plus vulnérables à de tels événements n’ont tout simplement pas la résilience élémentaire requise. Souvent, le problème se transforme en une question de niveau de développement économique et de disponibilité des ressources financières et autres.

Les disparités dans le développement économique des pays ne peuvent être envisagées indépendamment d’un contexte de plus en plus mondialisé qui relie entre eux les marchés des matières premières, du travail et des produits finis, les chaînes d’approvisionnement manufacturières, les services et les marchés financiers, et qui met en lumière les anomalies dans le fonctionnement actuel de la gouvernance mondiale en matière de commerce, d’investissement et de mobilité humaine.

Ce sont là autant de questions qui ne peuvent être réglées simplement en abordant les défis transnationaux sous un angle sécuritaire. La plupart des questions interdépendantes qui sont considérées comme importantes de nos jours soulignent la nécessité fondamentale de faire en sorte que le développement durable soit une réalité pour tous et de réduire les disparités criantes. Ces questions sont à juste titre débattues hors du Conseil par l’ensemble des Membres de l’ONU à différents niveaux, et pas seulement dans cette enceinte ni uniquement sous la rubrique « paix et sécurité ».

Dans cette salle, nous ferions bien de nous pencher sur les complexités de la situation en matière de paix et de sécurité, telles que celles qui découlent de la mondialisation des réseaux terroristes. Ces réseaux opèrent par-delà les frontières, diffusant leurs idéologies de haine, dont certaines reposent sur des rancœurs profondément enracinées. Ils amassent des fonds, se procurent des armes et recrutent des agents. Il s’agit là d’un défi commun qui appelle une plus grande attention de la part du Conseil, et face auquel il faut impérativement approfondir et élargir la coopération internationale, dans notre intérêt à tous.

Il semble que cette menace qui pèse sur tous nos États et toutes nos sociétés ne soit pas bien comprise ici. Même en matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil continue de négliger la coopération. Il est à noter que sur une question aussi grave que la désignation de personnes et d’entités comme terroristes, les comités de sanctions mandatés par le Conseil ne parviennent pas à faire de progrès concrets et, dans certains cas, sont victimes de considérations politiques et stratégiques étroites. Dans d’autres cas, quand les comités de sanctions réussissent à désigner les terroristes, ce sont les États eux-mêmes qui associent ces terroristes désignés comme tels par les Nations Unies à leurs processus politiques, au mépris total du droit international, mettant ainsi en péril notre sécurité commune.

Les raisons de l’incapacité des structures internationales conçues il y a sept décennies à faire face aux défis complexes d’aujourd’hui sont évidentes. Un Conseil non représentatif, conçu il y a de nombreuses années pour maintenir l’équilibre des forces entre puissances rivales, n’est tout simplement pas équipé pour faire face à des défis qui ont radicalement changé au fil des décennies. Un instrument qui n’est plus considéré comme légitime et qui a perdu sa crédibilité ne saurait être notre espoir de salut. Ce n’est pas avec de vieux modèles qu’on peut gérer les nouvelles réalités. Pour relever les défis contemporains, nous devons sortir des vieux moules.

D’ici là, les discours tels que ceux entendus dans le débat d’aujourd’hui ne resteront que des discours et auront peu d’effet sur les milliards d’entre nous « peuples des Nations Unies » qui essayons de vivre dans la paix et la sécurité bien loin de cette enceinte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de l'initiative du Japon de convoquer cette séance, qui nous donne l'occasion d'entendre différents points de vue nationaux sur les défis contemporains qui se posent à la communauté internationale, le tout dans un contexte de réforme de l'ONU qui pourrait changer beaucoup de choses pour les États Membres. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé sur ce sujet important.

Il est aujourd'hui admis qu'aux défis traditionnels à la paix et à la sécurité internationales se sont ajoutés des défis d'ordre mondial de plus en plus complexes qui remettent en cause la sécurité de nos citoyens, détruisent le tissu social, fragilisent et discréditent les institutions et attisent les conflits.

Je pense par exemple à l'impact des changements climatiques, dont nous sommes régulièrement les témoins dans différentes parties du monde ces derniers temps, tant pour ce qui est des catastrophes naturelles que de la rareté de ressources indispensables telles que l'eau, et qui risquent de provoquer des conflits, avec leur lot de crises humanitaires, en raison de facteurs tels que les migrations, l'insécurité alimentaire ou la surpopulation de certains territoires. Mais on peut également citer la criminalité transnationale organisée qui prend de multiples formes comme le trafic d'armes, de drogue et de biens culturels, l'exploitation minière illégale, l'abattage illicite, la traite d'êtres humains et les cyberattaques, entre autres, et qui dans de nombreux cas a partie liée avec les groupes terroristes.

Dans ce contexte, il n'y a pas de meilleur remède que de renforcer notre attachement au multilatéralisme et de repenser la manière la plus appropriée de faire face à ces nouvelles menaces. Quant à la lutte contre les causes traditionnelles de la violence, elle suppose un large consensus autour de la nécessité de pérenniser la paix grâce à la croissance économique, au respect des droits de l'homme, à l'état de droit, à l'accès à la justice et à des politiques d'inclusion sociale et de réconciliation. Et de ce fait, nous sommes conscients de la nécessité permanente d'éviter une résurgence des conflits sous des formes nouvelles.

Manifestement, nous ne pouvons répondre à ces menaces par le déni, mais au contraire par une nouvelle approche – multidimensionnelle, participative, coopérative et intégrée, qui identifie ces menaces, analyse leur influence sur un conflit donné et s'y attaque depuis différents fronts, à commencer par le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous appuyons les réformes que promeut le Secrétaire général António Guterres afin de rendre l'Organisation plus cohérente, efficace, efficiente et coordonnée, et mieux à même de répondre avec souplesse aux besoins des États en matière de sécurité et de développement.

Mener des réformes qui promeuvent la prévention comme élément central, avec des outils appropriés aux fins d'une action opportune, est une responsabilité première énoncée par la Charte des Nations Unies. Mais cela doit être assorti d'une coordination entre les divers organismes et programmes de l'ensemble du système pour accroître l'efficacité de la capacité de réponse de l'ONU, et d'une coopération axée sur le renforcement des capacités et sur la consolidation de la structure institutionnelle des États.

Je terminerai en soulignant que, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité en 2018 et 2019, le Pérou accordera une priorité élevée à l'examen voulu ces défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Cheffe adjointe de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Adamson (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Japon d'avoir convoqué le présent débat public à un moment particulièrement opportun, et je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé.

Venir à bout de la complexité d'un problème est un défi qu'aucun acteur, instrument ou instance ne peut assumer seul. Nous qui faisons partie de la communauté internationale au sens large sommes heureux d'apporter notre contribution à ce travail. Le présent débat porte sur le cœur même du mandat du Conseil et, de fait, sur la capacité de la communauté internationale à prévenir, gérer et régler les crises. Face à la complexité des défis contemporains, il nous faut adapter nos outils, éviter les approches cloisonnées, collaborer plus étroitement et nous attaquer rapidement aux problèmes.

Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé dans la première déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité en sa nouvelle qualité, il y a presque un an (voir S/PV. 7857), la prévention des conflits n'est pas une priorité, c'est la priorité. Reconnaître rapidement les situations problématiques et s'y attaquer tôt est crucial pour garantir nos chances de succès, pour empêcher ces situations de se détériorer, et pour éviter les pertes en vies humaines. Nous sommes prêts à accompagner l'ONU tout au long des efforts du Secrétaire général pour mener à bien le processus de réforme. Nous sommes également conscients qu'il est nécessaire de se rapprocher des autres parties prenantes – le secteur privé notamment –, de les motiver et de coordonner nos efforts, en matière de consolidation de la paix comme de développement durable.

En effet, la complexité croissante des défis nous pousse également à évoluer, de façon à être mieux équipés pour briser le cycle des conflits. Ce n'est pas seulement une obligation morale, mais un impératif pragmatique, assorti d'avantages économiques considérables. L'an dernier, l'Union européenne a adopté une stratégie globale qui réaffirmait notre attachement à un ordre mondial fondé sur le droit international, notamment sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cet engagement se traduit par une aspiration à remédier aux causes profondes des conflits, afin de jeter les bases d'un changement durable. En particulier, nous attendons avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil de sécurité pour aider à installer la pratique d'engager rapidement des délibérations au Conseil sur les situations susceptibles de devenir des conflits violents, et d'envisager des mesures collectives rapides pour prévenir la violence.

De fait, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne identifie une « approche intégrée à l'égard des crises et conflits extérieurs» comme l'une de ses priorités, ce qui trouve un puissant écho dans le programme de travail général des Nations Unies, lesquelles cherchent également à améliorer la cohérence aussi bien au sein de leur propre système que dans le cadre de l'ordre international. Notre stratégie invite l'Union européenne à renforcer davantage la manière dont elle rassemble les institutions, les compétences et les instruments et dont elle collabore avec les États membres en matière de prévention, de consolidation de la paix et d'intervention en cas de crise, ainsi que de stabilisation, afin de contribuer à instaurer une paix durable.

Cette approche intégrée aborde toutes les dimensions politiques d'un conflit ou d'une crise en cristallisant une approche multidimensionnelle et multilatérale, à niveaux et étapes multiples. S'il est nécessaire de s'attaquer promptement aux conflits, il est encore plus complexe de garder le cap. Retomber dans le conflit est davantage la norme que l'exception, en particulier lorsque le suivi et l'application idoines des accords de paix ne sont pas assurés. L'Union européenne traduit cette « approche multiple» par une mobilisation à différents niveaux. Une approche multidimensionnelle signifie que l'Union européenne est prête à contribuer au maintien de la paix par le biais de ses politiques, outils et instruments divers. Une approche à étapes multiples implique que nous resterons un partenaire engagé tout au long du cycle de conflit – et que nous investissons dans la prévention, le règlement et la stabilisation – tout en évitant un désengagement prématuré lorsqu'une crise éclate ailleurs. Une approche à plusieurs niveaux tient compte de la nécessité d'agir aux échelons local, national, régional et mondial. Quant à l'approche multilatérale, elle se traduit par un engagement à dialoguer avec toutes les parties prenantes à un conflit, qui sont nécessaires à son règlement. Cela inclut nos partenaires clefs, tels que les organisations régionales et internationales, ainsi que les acteurs de la société civile.

Ce sont ceux qui vont devoir vivre avec les décisions prises qui peuvent au mieux régler un conflit, mais nous avons la possibilité, et même le devoir, de les appuyer. Cet accent plus prononcé sur la prévention des conflits, la sécurité humaine et la promotion de la résilience des États et des sociétés, notamment en se donnant davantage de moyens de gérer les conflits de manière pacifique, a entraîné des changements concrets au sein du Service européen pour l'action extérieure. En janvier, nous avons créé une unité spécifique chargée de mettre en œuvre cette nouvelle approche de la totalité du cycle de conflit : alerte rapide, prévention des conflits, réforme du secteur de la sécurité, stabilisation et intervention en cas de conflit, et médiation. Cette unité, connue sous son acronyme, PRISM, jouit déjà auprès de l'ONU d'une coopération étroite qu'elle est prête à intensifier encore davantage.

La semaine dernière, le Service européen pour l'action extérieure a présenté un nouveau concept concernant la stabilisation afin de s'attaquer aux situations complexes dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'attaquer à des situations complexes sur les plans politique et de la sécurité exige plus que jamais une approche intégrée, faisant appel à toute une série

d'actions interdépendantes et simultanées, notamment des partenariats avec l'ONU et d'autres acteurs clefs. En l'absence d'efforts intégrés et simultanés, la stabilisation ne sera que partielle.

En outre, il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que la prise en compte du conflit soit intégrée dans tout ce que nous faisons. En l'occurrence, une analyse conjointe solide du conflit et de la résilience est impérative. Lorsque l'on s'attaque à des contextes complexes, il faut commencer par une évaluation complète de la situation. De plus en plus, nous élaborons collectivement, dès le départ, une analyse conjointe et une réflexion stratégique avec nos partenaires internationaux, ainsi qu'avec la société civile – c'est là un élément crucial de toute démarche efficace de prévention des conflits. Comme l'a démontré la réunion du Conseil organisée selon la formule Arria vendredi dernier, nous ne devons pas hésiter à identifier les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, comme les changements climatiques, par exemple, et à les examiner de près. De fait, le Conseil de sécurité doit régulièrement se pencher sur les risques de sécurité que provoquent les changements climatiques, dans la perspective de tirer parti de son rôle d'exception, au sein du système des Nations Unies, s'agissant de prévenir les troubles et les conflits induits par les changements climatiques.

Enfin, dans un monde complexe, nos méthodes de travail doivent évoluer. En s'attaquant plus tôt et de manière plus cohérente et intégrée aux situations pertinentes, et en mobilisant l'ensemble des outils à notre disposition, nous pouvons contribuer à transformer notre approche des crises et des conflits et, dans ce sens, donner au Conseil de sécurité davantage de moyens de s'acquitter de son mandat principal. L'Union européenne est prête à aider l'ONU dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli Da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé instructif.

Le Brésil a toujours mis en exergue l'interdépendance de la sécurité et du développement. Ce lien a fait l'objet d'un débat public organisé par la présidence brésilienne du Conseil de sécurité en 2011 (voir S/PV.6479), d'ailleurs évoqué par la note de cadrage (S/2017/1016, annexe) qu'a distribuée la Mission permanente du Japon pour la présente séance.

Les liens qui unissent sécurité et développement sont complexes et subtils. La pauvreté et les inégalités sont susceptibles d'exacerber les tensions dans certains scénarios sans pour autant compromettre nécessairement la paix et la sécurité internationales. Les rivalités géopolitiques, les approches militaristes et le recours unilatéral à la force sont des sources beaucoup plus graves d'instabilité régionale et mondiale. N'oublions jamais que, tout au long de l'histoire, ces causes ont été à l'origine de nombre des conflits les plus meurtriers, des crises humanitaires les plus graves et des violations les plus effroyables des droits de l'homme.

Lorsque nous examinons les dynamiques de plus en plus complexes qui influent sur les conflits contemporains, nous devons veiller à éviter les interprétations erronées et les généralisations, qui sont susceptibles d'être préjudiciables à la cohérence, à l'efficacité et à la légitimité de l'ONU. En particulier, lorsque nous délibérons des moyens de mettre en œuvre de nouveaux concepts tels que la pérennisation de la paix, nous devons nous garder de toute tentative d'assimiler le programme de développement à une question de sécurité.

Les changements climatiques, les migrations internationales, la croissance démographique, l'insécurité alimentaire et d'autres problèmes de développement durable ne constituent pas des menaces à la paix et à la sécurité ni ne sont, en soi, des causes profondes de conflits. L'Amérique latine et les Caraïbes, une région qui historiquement a été confrontée à de tels défis, mais n'est pas en conflit, en est un exemple clair. C'est pourquoi ces phénomènes devraient demeurer du ressort des organes multilatéraux qui sont dotés des mandats juridiques et des compétences techniques appropriés. Le moyen le plus efficace de répondre à ces défis en matière de développement est d'allouer les ressources nécessaires pour les relever, notamment grâce au transfert de technologies, à la coopération technique et à l'aide humanitaire, ainsi que par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Parmi les facteurs d'aggravation des menaces mentionnés dans la note de cadrage, nous devrions inclure les erreurs de calcul ayant donné lieu à des décisions autorisant le recours à la force, car elles créent ou intensifient unilatéralement des situations d'urgence humanitaire, comme en attestent les cas de la Libye, de la Syrie et du Yémen. À cet égard, le Brésil souligne la nécessité d'améliorer les mécanismes

de responsabilisation liés à l'emploi de la force avec l'autorisation du Conseil de sécurité, et a fortiori en l'absence d'une telle autorisation.

La priorité doit toujours être accordée à la résolution pacifique des conflits. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à miser sur la diplomatie aujourd'hui pour que la prévention des conflits soit notre priorité demain.

Dans la pratique, les opérations de maintien de la paix couronnées de succès démontrent le potentiel que recèle un lien constructif entre sécurité et développement. L'expérience récente de l'ONU en Haïti en est un exemple positif, comme souligné à juste titre dans la note de cadrage. Le Brésil a été fier de jouer un rôle important dans ces efforts fructueux de consolidation de la paix.

Le Brésil estime que le Conseil de sécurité gagnerait à renforcer sa collaboration avec d'autres entités et organismes des Nations Unies qui ont un rôle à jouer dans l'élaboration de stratégies de prévention et de règlement des conflits. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix se distingue par son rôle de relais, qui a été reconnu par les deux résolutions sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale).

Enfin, un Conseil de sécurité réformé, avec une composition plus démocratique, un plus grand nombre de membres représentant les pays en développement et des méthodes de travail plus transparentes, serait plus efficace pour relever les défis complexes qui se posent à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil refléterait mieux les réalités du XXIe siècle et tiendrait compte de perspectives plus diversifiées pour aborder les problèmes actuels, préservant ainsi la légitimité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et du système multilatéral dans son ensemble. Nous pourrions dès lors nous attaquer aux véritables causes profondes des conflits contemporains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arabie saoudite.

Mme Radwan (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous nous félicitons de votre conduite avisée de ses travaux. Je tiens à remercier votre pays ami du rôle important qu'il a joué pendant son mandat de membre non permanent au Conseil de sécurité, mandat qui touche à sa fin.

Nous remercions également les autres États Membres qui quitteront le Conseil à la fin de cette année, à savoir l'Égypte, le Sénégal, l'Italie, l'Ukraine et l'Uruguay. Nous souhaitons à leurs peuples sécurité, prospérité et bonne volonté.

Nous saluons l'initiative d'aujourd'hui d'organiser un débat public sur le relèvement des défis contemporains à la paix et à la sécurité internationales. Il intervient à un moment où la paix et la sécurité font défaut et où nous assistons à une augmentation de l'extrémisme sectaire violent. Nous constatons également que les causes des conflits et leurs facteurs d'aggravation se propagent de par le monde. L'ONU et le Conseil de sécurité ont un rôle à jouer dans le règlement des conflits d'une manière globale et systématique. C'est maintenant une nécessité urgente, et le Secrétaire général António Guterres l'a dit très clairement dans son exposé ce matin.

Nous convenons avec le Président que les défis contemporains semblent complexes et interdépendants. Toutefois, les principales causes profondes des conflits sont pour la plupart liées à un nombre limité de raisons, notamment l'occupation, les tentatives d'imposer une domination sectaire, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, l'oppression, la marginalisation et le manque de respect des lois, résolutions et accords internationaux. Ce sont également les principales causes de l'émergence et de la propagation du terrorisme. C'est pourquoi il est important de prendre note de la proposition faite par le Président pour traiter les conflits existants : nous devons bien comprendre leurs causes profondes afin de pouvoir y remédier, et adopter une approche globale et intégrée pour les régler.

La poursuite de l'occupation des terres palestiniennes par Israël, ses agressions répétées contre le Haram el-Charif et la sainte mosquée Al-Aqsa, et la violence perpétrée par les colons terroristes sont autant de violations flagrantes du droit international et des conventions internationales. Elles sont de surcroît à l'origine de nombreux conflits armés dans la région. La frustration et la misère provoquées par l'occupation sont parmi les principaux facteurs utilisés par les terroristes pour propager leur message. C'est pourquoi la communauté internationale doit travailler sans relâche et sans attendre pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du peuple palestinien afin de lui permettre d'exercer ses droits inaliénables. Elle doit mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine et des autres territoires

arabes, et aider à créer un État palestinien indépendant avec Al-Qods el-Charif pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe proposée par mon pays il y a plus de 15 ans.

Il y a environ 24 heures, le 19 décembre, la capitale de l'Arabie saoudite, Riyad, a été la cible d'une tentative d'attaque par les milices rebelles houthistes, qui ont tiré un missile balistique depuis le territoire yéménite, avec le soutien de l'Iran. Le missile visait des zones résidentielles mais a été intercepté par les forces de défense aérienne de la coalition. Les débris du missile ont été retrouvés dans plusieurs quartiers résidentiels, la plupart s'écrasant à proximité d'un établissement de santé sans causer de dommages ni pertes en vie humaine. Cet acte d'agression abominable intervient, alors que les milices houthistes avaient déjà tenté, le 4 novembre, de lancer un missile balistique de fabrication iranienne contre l'aéroport international du roi Khaled à Riyad.

Les activités des milices rebelles houthistes qui menacent la paix et la sécurité du Royaume d'Arabie saoudite, avec l'appui de la Garde révolutionnaire iranienne et du groupe terroriste Hezbollah, constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, et peuvent être assimilables à des crimes de guerre. En outre, elles constituent une dangereuse escalade qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les milices rebelles houthistes ont tiré 81 missiles balistiques. Peut-on imaginer une milice rebelle qui possède et développe des capacités balistiques et tire des missiles aveuglément sur des civils sans qu'on ne cherche à l'en empêcher ni ne lui demande à rendre des comptes? C'est exactement ce que font les milices rebelles houthistes. Peut-on imaginer un État Membre qui rejette les résolutions du Conseil de sécurité et viole un régime de sanctions, passant en contrebande des armes et des technologies balistiques en violation du régime international de non-prolifération, sans en être dissuadé ni devoir en rendre compte? En bien, c'est ce que fait le régime iranien. C'est un fait bien connu et documenté que le régime iranien a transporté et passé en contrebande des armes et des missiles balistiques aux hors-la-loi que sont les milices rebelles houthistes. Le Conseil a entendu un exposé sur les rapports du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2231 (2015), qui contiennent des preuves tangibles et irréfutables du danger que posent les violations du droit international commises par le régime iranien, menaçant la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les actes criminels et terroristes que commettent, maintenant qu'a été assassiné l'ancien Président Ali Abdallah Salah, les milices houthistes rebelles par élan sectaire odieux – violations de domicile, détention de civils par milliers, y compris des femmes et des enfants, assassinats politiques à grande échelle qui ont ensanglanté la ville de Sanaa et d'autres – sont la preuve irréfutable du rôle destructeur que joue l'Iran eu Yémen et de son appui au terrorisme pratiqué par les milices houthistes rebelles.

L'escalade horrible et sans précédent de la violence et du terrorisme ces derniers jours est venue en réponse au soulèvement de Sanaa contre l'hégémonie iranienne et à la décision courageuse prise par les chefs du Congrès populaire général d'affronter les milices houthistes rebelles, de contrer les desseins destructeurs de l'Iran au Yémen et de relancer le processus politique.

L'effusion de sang se poursuit au Yémen et nous demandons au Conseil de sécurité de répondre aux appels au secours lancés par le peuple yéménite, de le sauver des griffes du terrorisme irano-houthiste, de condamner sans ambages les crimes terroristes qu'ils commettent, d'œuvrer pour y mettre rapidement fin et pour faire répondre de leurs actes ceux qui s'en rendent coupables. Nous demandons aussi au Conseil de prendre des mesures fermes contre l'Iran pour le dissuader de continuer d'appuyer les activités terroristes des milices houthistes rebelles, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, ainsi que de l'exhorter à mettre pleinement et rapidement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil doit aussi appuyer tous les efforts nécessaires pour endiguer l'afflux d'armes fournies en contrebande par l'Iran aux houthistes et mettre fin à toutes les formes d'appui, pourtant interdit, qui leur est apporté.

Nul n'ignore que les politiques sectaires et les actions visant à effacer l'identité, ainsi que l'oppression et la répression politique, sont des facteurs qui créent un terreau fertile pour la croissance du terrorisme transfrontières et transcontinental que nous observons aujourd'hui, et dont Daech, le Hezbollah et les Gardiens de la Révolution iraniens sont les meilleurs représentants. Les tentatives d'hégémonie, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et le fait d'attiser les conflits ethniques, comme le fait l'Iran dans de

nombreux pays de la région, créent aussi un terreau fertile pour d’autres conflits.

L’état de choses actuel confirme que les activités hostiles de l’Iran sont parmi les plus importants facteurs d’instabilité dans notre région et représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. En effet, c’est la politique expansionniste et radicale iranienne, fondée sur le fanatisme, qui est la cause des conflits et des souffrances des peuples, iranien et autres, et de la prolifération du terrorisme dans la région et dans le monde.

L’appui ouvert de l’Iran aux activités terroristes des Gardiens de la révolution iraniens – chargés d’exporter l’idéologie iranienne extrémiste et d’appuyer le terrorisme dans le monde – et de son agent le Hezbollah, ne se limite pas seulement à des actes criminels contre les Yéménites, mais inclut aussi, par exemple et pour ne citer que cela, les violations continues par l’Iran du droit international humanitaire, les crimes de guerre dont il est accusé, les crimes contre l’humanité en Syrie, où il fournit fonds, armes, combattants et formation, outre l’appui qu’il fournit aux milliers de miliciens et de mercenaires étrangers mobilisés par l’Iran dans toutes les régions de la planète. L’Iran continue d’appuyer, de financer et d’armer le Hezbollah terroriste au Liban, en Syrie et ailleurs; il continue d’appuyer en Iraq les milices sectaires qui entravent les efforts que fait l’État pour rétablir l’unité et la paix; il continue de s’ingérer dans les affaires intérieures de nombreux pays de la région, notamment le Royaume d’Arabie saoudite et le Royaume de Bahreïn. Nous demandons à l’Iran de cesser immédiatement de poursuivre la réalisation de ses desseins sectaires et de ses politiques expansionnistes et d’agression, de se conformer à la Charte des Nations Unies et à tous les autres accords internationaux, de consacrer son énergie et ses efforts à son développement et au bien-être de son peuple. C’est le seul moyen de permettre aux États du Golfe arabe de parvenir à une entende fondée sur la coexistence pacifique, le dialogue et le respect mutuel.

Certes, le règlement des différends exige une connaissance profonde de leurs causes premières. Et ceux qui s’emploient à cacher leurs desseins politiques derrière ce qu’ils considèrent, à tort, un droit sacré, pour faire fi des règles et des traités internationaux – qu’il s’agisse des autorités de l’occupation israélienne, du régime sectaire iranien et de ceux qui lui associés, de Daech, d’Al-Qaida ou de ceux leur emboîtent le pas – tout cela souligne la nécessité de faire face aux défis qui menacent la paix et la sécurité internationales, méthodiquement et de façon globale, sans hésiter à appliquer la loi et les résolutions des Nations Unies et à demander des comptes à tous ceux qui les enfreignent.

C’est pourquoi nous réaffirmons la nécessité de mettre fin à l’occupation israélienne et aux pratiques expansionnistes du régime iranien ainsi que de faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité, d’insister sur le respect du principe de bon voisinage et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et d’œuvrer en vue de la mise en œuvre intégrale des résolutions des Nations Unies. Si tel est le cas, alors le règlement des conflits en cours sera chose aisée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que mon pays n’épargnera aucun effort pour contrer avec la plus grande fermeté toute menace à la sécurité et à la sûreté du Royaume d’Arabie saoudite, en conformité avec les buts et principes énoncées dans la Charte des Nations Unies. Mon pays n’épargnera non plus aucun effort pour contribuer à la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement durable et œuvrer au bien-être de la région et du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu’ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes afin de permettre au Conseil de poursuivre ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l’Équateur.

Mme Yánez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué le débat public d’aujourd’hui sur les défis à la paix et à la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que le maintien de la paix et la prévention des conflits sont liés à toute une série de facteurs indéniablement complexes.

Toutefois, ce n’est pas là quelque chose de nouveau. L’Organisation des Nations Unies a été créée avec pour objectif, entre autres, de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aux fins d’atteindre cet objectif et d’autres énoncés dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, une série de principes ont été établis liant le maintien de la paix et de la sécurité internationales au règlement pacifique des différends, à l’autodétermination des peuples, à la coexistence pacifique des nations et au règlement des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires au moyen de la coopération internationale.

C’est dire que l’ONU a reconnu, dès l’élaboration de son document fondateur, les liens étroits entre ces questions. L’un des exemples le plus manifeste en est le lien qui existe entre désarmement et développement. L’Article 26 de la Charte indique d’ailleurs qu’il faut établir et maintenir la paix et la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Le lien entre désarmement et développement a été jusqu’ici exprimé le mieux par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue par l’Assemblée générale en 1987. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’engagement pris d’atteindre les objectifs de développement durable en y consacrant des moyens importants rendent encore plus évident ce lien.

Reconnaissant la complexité de ces facteurs, la Charte a prévu la création de toute une série d’organes aux compétences différentes, même s’il y a parfois des chevauchements entre eux. C’est pourquoi l’Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, de concert avec le Secrétariat, doivent oeuvrer de façon coordonnée pour atteindre les objectifs et les buts énoncés dans la Charte, tout en respectant les prérogatives de chaque organe et en veillant à ce qu’aucun organe ne s’arroge des fonctions qui ne sont pas les siennes. De toute évidence, en raison de ces liens complexes d’interdépendance, plusieurs facteurs influent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme les changements climatiques ou le respect des droits de l’homme ou comme en avons été témoins tout récemment, les dommages résultant des catastrophes naturelles. Nous devons toutefois réitérer que le Conseil de sécurité doit éviter de donner une dimension de sécurité à des questions qui sont peut-être pertinentes à un moment donné, et ce faisant, s’arroger des fonctions qui relèvent de la compétence d’autres organes du système des Nations Unies.

Dans son Article 99, la Charte confie au Secrétaire général un rôle important : attirer l’attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que dans le cadre d’une diplomatie préventive efficace, préconisée par le Secrétaire général Guterres, il faudrait avoir recours à ce rôle en temps utile.

La réforme du pilier paix et sécurité proposée par le Secrétaire Général est en cours d’examen à l’Assemblée générale, conformément aux responsabilités de celles-ci. Une fois que l’Assemblée aura pris une décision définitive, nous espérons que tous les organes des Nations Unies travailleront en coordination pour garantir l’efficacité et l’efficience des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des efforts de consolidation de la paix. Il faut mettre particulièrement l’accent sur la participation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, dont les avantages sont indiscutables, notamment dans la phase de consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à souligner qu’il faut mettre en exergue certaines initiatives qui peuvent être très utiles, comme le recours opportun à la médiation en tant qu’outil efficace de prévention des conflits. Par conséquent, nous estimons que l’initiative du Secrétaire général de créer un Comité consultatif de haut niveau sur la médiation est louable, car nous appuyons tous les efforts déployés en faveur de la diplomatie de la paix, surtout quand ils sont conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kirghizistan.

Mme Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : D’emblée, je voudrais remercier la présidence japonaise d’avoir convoqué le débat public d’aujourd’hui sur les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales au titre du point « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » de l’ordre du jour du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé d’aujourd’hui. Il ne fait aucun doute que la séance d’aujourd’hui est importante et opportune étant donné que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil.

Nous devons axer nos efforts sur les causes profondes des conflits et sur les facteurs qui les exacerbent dans le cadre d’une approche holistique et globale. Le Conseil de sécurité a accordé une attention particulière à cette approche en organisant une série de débats thématiques sur les liens entre la sécurité et le développement et sur la nécessité d’adopter une approche interdisciplinaire en matière de règlement des conflits, d’élaboration des politiques, de sécurité, de développement et de droits de l’homme et d’état de droit.

Nous sommes d’accord sur le fait que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle essentiel dans la prise de décisions concernant le maintien de la paix et l’action humanitaire, ainsi que pour faciliter les efforts

visant à trouver des solutions politiques. À cet égard, le Kirghizistan appuie les efforts visant à accroître l'efficacité du Conseil, tâche prioritaire qui ne peut être accomplie que si les membres agissent à l'unanimité, réagissent rapidement aux menaces émergentes à la paix et à la sécurité internationales et mettent en œuvre les décisions prises avec efficacité. Nous ne devons pas négliger l'importance de veiller à ce que d'autres institutions internationales jouent un rôle de plus en plus actif dans le règlement des problèmes qui peuvent conduire à l'instabilité et aux conflits. Le système des Nations Unies, qui doit lui-même faire l'objet de réformes, a un rôle important à jouer à cet égard. À cet égard, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général visant à réformer l'ensemble de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation afin de renforcer notre capacité à prévenir et à régler les conflits, et en vue d'améliorer les efforts de réforme dans le domaine du développement. Nous espérons que la coopération entre l'ONU et les États Membres sera renforcée, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, notamment en matière de lutte contre le terrorisme. Nous notons avec satisfaction que des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines.

Pour terminer, nous voudrions souligner que le règlement des problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière de paix et de sécurité, de règlement des conflits et de développement sera avant tout fonction de l'amélioration de l'efficacité des activités de l'ONU et de ses entités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du travail remarquable accompli par le Japon, un pays frère, lors de sa présidence du Conseil ce mois-ci, et vous remercier d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui ainsi que pour la note de cadrage y afférente (S/2017/1016, annexe). Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son exposé. Nous saluons sa vision concernant la prévention des conflits et la diplomatie préventive.

Les défis à la sécurité collective sont en pleine évolution : les conflits deviennent de plus en plus complexes et se prolongent tandis que le terrorisme et l'extrémisme persistent. Par conséquent, nous devons adopter une approche globale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, prévenir les conflits et régler les conflits par des moyens pacifiques. Face à ces défis communs, nous devons tous adopter une approche positive, en ayant recours au dialogue plutôt qu'à la confrontation et en respectant le droit international. La prévention des conflits par le dialogue est un pas en avant vers l'instauration de la paix et la sécurité internationales. L'absence de dialogue complique les conflits et exacerbe l'instabilité mondiale. Par conséquent, le Qatar estime que l'instauration de la paix et de la sécurité internationales passe par la promotion de la prévention collective des crises et le règlement des différends et des conflits conformément aux dispositions de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Mon pays s'est toujours engagé activement en faveur du règlement pacifique des conflits, en coopération avec les organes compétents de l'ONU. Nous saluons donc la décision du Secrétaire général de faire de la prévention des conflits et des crises une priorité, car ceux-ci entraînent de lourdes pertes sur le plan humain et sapent notre capacité à réaliser les objectifs de l'ONU dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport du 17 décembre sur la réforme du pilier paix et sécurité de l'Organisation.

Conformément à notre politique visant à appuyer les efforts et les objectifs de l'ONU dans le domaine de la paix et à contribuer aux efforts de diplomatie préventive, l'État du Qatar accueillera des consultations régionales sur la pérennisation de la paix au Moyen-Orient les 18 et le 19 janvier 2018, en préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix, prévue en avril.

Le Conseil n'est pas sans savoir que les défis graves et complexes au Moyen-Orient constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, ce qui exige de renforcer la coopération entre les pays de la région et la communauté internationale pour faire face aux crises et conflits actuels et éliminer le terrorisme, l'extrémisme et bien d'autres défis. Malheureusement, notre région fait face à de nouvelles crises, ce qui exacerbe l'instabilité et sape les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité dans la région et à lutter contre le terrorisme. À cet égard, je tiens à souligner que l'État du Qatar continue de faire l'objet d'un blocus illégal et de mesures unilatérales qui lui ont été imposés sous des prétextes infondés et injustifiés, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies ainsi que des règles qui constituent la base des relations amicales entre les États. Par conséquent, l'ensemble des efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité mondiales sont également compromis.

Des défis considérables et des crises naissantes sont apparus, par exemple en matière de cybersécurité. Internet est en effet utilisé et détourné pour saper la paix et la sécurité internationales. Le monde a vu nombre d'organisations commettre des violations majeures dans notre région. Comme le Secrétaire général l'a noté dans sa première déclaration à l'Assemblée générale (A/72/PV.1), la guerre de l'information est une réalité. Nous ne pouvons pas l'ignorer, et elle va croissant. Elle porte atteinte aux relations entre les pays, organismes et systèmes du monde moderne. Nous sommes victimes de cette piraterie. C'est pourquoi nous réaffirmons que le problème réside dans l'absence d'organe réglementaire pour engager la responsabilité des auteurs. Cela nuit à la paix et à la sécurité internationales et constitue une source de préoccupation pour la communauté internationale. Nous avons besoin de mesures audacieuses, ambitieuses et rigoureuses. Les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes.

Le Qatar déclare une fois de plus qu'il est prêt à participer à toute initiative internationale conjointe visant à éliminer ce fléau dans le domaine de la cybersécurité. À cet égard, ma délégation réitère son adhésion aux conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et à l'accent qui est mis sur l'importance d'un renforcement de la coopération internationale, en particulier pour ce qui concerne la cybersécurité.

Pour terminer, nous insistons à nouveau sur notre attachement à œuvrer efficacement et activement à l'appui des efforts internationaux tendant à remédier aux problèmes complexes de notre époque. C'est la meilleure manière de mettre en œuvre les buts et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et d'aider le Conseil à maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la délégation japonaise pour la tenue de ce débat public important et d'avoir établi une note de cadrage (S/2017/1016, annexe) sur le sujet. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour sa déclaration.

La note de cadrage soulève une question fondamentale quant à savoir comment le Conseil de sécurité peut contrer au mieux, dans une logique globale, les menaces contemporaines complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son dernier rapport en date sur l'activité de l'Organisation :

> « L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir la guerre et préserver les êtres humains des souffrances qui en découlent en rassemblant tous les pays dans un ordre international commun fondé sur des règles. Cet ordre est aujourd'hui traversé de tendances contradictoires et c'est en évaluant précisément la situation que nous pourrons relever les défis actuels» (*A*/72/1*, par. 2*).

Il est difficilement envisageable d'atteindre l'objectif consistant réaliser un monde pacifique, juste et prospère si les valeurs, normes et principes fondamentaux universellement reconnus sont ouvertement méprisé ou mésinterprétés, si leur application est assortie de conditions ou s'il y est apporté des réserves afin que l'on puisse se laver les mains d'agressions et d'autres actes illégaux. À un moment où la brutalité va croissant dans les conflits armés, où les déplacements forcés touchent à leur plus haut niveau, où les menaces terroristes et séparatistes s'étendent et où certains essaient d'inculquer l'inimitié et la haine pour inciter à la guerre, il faut mettre en place à tous les niveaux des mesures concertées et des synergies pour venir à bout des conflits d'aujourd'hui et porter plus d'attention à la prévention des conflits de demain.

L'Azerbaïdjan s'associe pleinement à la détermination du Secrétaire général qui veut véritablement contribuer à prévenir les guerres et pérenniser la paix et à ses efforts au profit du processus de réforme. Nous nous réjouissons de l'adoption par l'Assemblée générale, plus tôt dans la journée, de la résolution 72/199, sur la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unis, qui représente une avancée importante sur la voie d'un nouveau renforcement du rôle, des capacités et de l'efficacité de l'Organisation.

D'abord et avant tout, tous les États doivent strictement satisfaire à leurs obligations internationales, en particulier celles qui ont trait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationales. Ces principes fondamentaux sont des éléments constituants de l'ordre international fondé sur des règles communes; ils sont universellement contraignants et s'appliquent à toutes les situations et tous les conflits, qu'elles que soient leurs causes profondes ou leur nature particulières. Des relations entretenues dans un esprit de paix et de bon voisinage, basées sur le respect intégral des principes susmentionnés, sont des conditions requises

pour la coopération économique. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'État et de Gouvernement et Haut-Représentants ont déclaré en particulier qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable.

Il convient de prêter une attention particulière à l'application des résolutions adoptées par les principaux organes de l'ONU, en particulier celles qui ont trait au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits. Il va sans dire que le manque d'intérêt approprié du Conseil de sécurité pour le mépris apparent qui est réservé à ses résolutions contenant des prescriptions contraignantes ne saurait constituer une pratique acceptée dans le cadre de ses méthodes de travail. Il est intolérable qu'une agression armée contre un État souverain, l'occupation militaire de son territoire qui en résulte et les mesures délibérées visant à transformer sa composition démographique et le caractère culturel des zones saisies selon des considérations raciales, ethniques ou religieuses puissent encore avoir lieu aujourd'hui, malgré les résolutions du Conseil de sécurité.

Il est évident qu'aucun règlement pacifique ne peut aboutir s'il n'est pas conforme au droit international. Il importe que les initiatives de prévention de conflits et les cadres et mécanismes de règlement des conflits ne servent pas à consolider des situations obtenues par un emploi illégal de la force, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des actes de génocides et des nettoyages ethniques. Le fait que des situations illégales se perpétuent en raison des circonstances politiques ne signifie pas que cela leur confère un caractère de légalité ni qu'elles peuvent être maintenues indéfiniment.

Les violations graves devraient entraîner des conséquences spéciales, qui incluent notamment pour les États l'obligation de coopération afin de mettre un terme à une violation grave par des moyens légaux, de ne pas reconnaître comme légale une situation créée par une telle violation, et de ne pas fournir aide ou assistance pour le maintien de cette situation. Par ailleurs, hormis les efforts de diplomatie préventive et le règlement pacifique diligent des différends et des conflits, l'action la plus dissuasive réside incontestablement dans le fait mettre rapidement un terme à l'impunité.

La position systématique de l'Azerbaïdjan sur la question à l'examen est bien connue et découle de notre expérience pratique de l'agression armée constante, de l'occupation militaire étrangère et du nettoyage ethnique et de notre volonté fervente de contribuer à la réalisation de la paix durable dans notre région et dans le monde.

Pour terminer, je voudrais affirmer de nouveau que, pour mieux contrer les menaces contemporaines complexes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité internationales et assurer l'efficacité de stratégies convenues d'un commun accord à cette fin, nous devrions, d'abord et avant tout, promouvoir les principes fondamentaux et souscrire à l'application uniforme du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous félicitons la présidence japonaise du Conseil pour le mois courant et la présidence italienne pour le mois passé. Nous accordons beaucoup de valeur aux efforts déployés pour convoquer la présente réunion afin de débattre d'un sujet très important dont on considère qu'il est une préoccupation majeure pour tous les États Membres, sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales ». Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour la note de cadrage (S/2017/1016, annexe) qui a été établie pour la présente séance. Enfin je tiens à remercier le Secrétaire général de l'exposé utile qu'il a donné plus tôt dans la journée.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 72 ans dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre, et son rôle principal, d'après le premier paragraphe de la Charte des Nations Unies, consiste dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en empêchant les conflits. Le Conseil de sécurité est chargé de cette responsabilité principale, conformément au Chapitre V de la Charte, laquelle contient d'autres articles et chapitres pertinents. Le Chapitre VI, en particulier, comporte des dispositions autorisant le Conseil de sécurité à assumer son rôle. Toutefois, l'aptitude du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités varie et, dans certains cas, ces responsabilités et les pouvoirs associés ne sont pas pleinement exercés.

La politique étrangère du Koweït est principalement fondée sur le règlement pacifique et diplomatique des conflits, comme notre histoire le montre. Nous appuyons les efforts en faveur de la médiation et du règlement pacifique des conflits, ainsi que les efforts visant à renforcer les capacités nationales

et régionales, à renforcer la paix et la stabilité, à réaliser le développement et à défendre les droits de l'homme, en particulier dans les zones de tension qui risquent de sombrer dans un conflit. Nous réaffirmons la profonde conviction du Koweït que le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés à la sécurité, et nous appuyons les efforts visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte et de s'attaquer à l'une des principales causes de conflit dans le monde.

Nous soulignons également que la vision du Secrétaire général consistant à renforcer et à pérenniser les principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies – paix, sécurité, droits de l'homme et développement – permettra sans aucun doute d'aboutir à la pérennisation de la paix. Cela exige une harmonie totale et une coordination des efforts entre les organismes compétents afin de faire face à toute menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons reconnaître l'urgence de renforcer la relation entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la réalité d'aujourd'hui où les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont extrêmement complexes et imbriqués, ce qui fait qu'aucun pays ne peut les résoudre sans la coopération et l'assistance des autres.

Nous attendons avec intérêt le renforcement de la coopération et des partenariats stratégiques régionaux avec d'autres organisations, en particulier la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Nous sommes également en accord avec la description que le Secrétaire général a faite des nouveaux défis qui se posent à la paix et la sécurité internationales et de la nécessité de prévenir les conflits, compte tenu de la complexité des défis et de la nécessité d'y apporter des réponses pluridisciplinaires.

Par conséquent, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de tenir des dialogues régionaux et d'améliorer l'échange de connaissances spécialisées pour adopter une approche régionale commune dans le règlement des conflits et d'autres questions concernant la paix et la sécurité régionales et internationales. Cela doit supposer une participation constante des organisations régionales et sous-régionales au règlement pacifique des conflits, notamment par la prévention des conflits, le renforcement de la confiance, la médiation et les bons offices.

La consolidation de la paix et le rétablissement de la paix sont l'un des principaux piliers du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui souligne l'importance de respecter et de renforcer cette dimension dans les opérations de maintien de la paix et de mettre en place les réformes nécessaires pour permettre aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter pleinement de leurs mandats.

Je souscris à la vision du Secrétaire général qui propose de réformer le pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ce qui est considéré comme une étape importante vers l'amélioration de l'efficacité de ce pilier. Je me félicite également de l'adoption par l'Assemblée générale, ce matin, de la résolution 72/199, sur la restructuration de ce pilier, afin que le Secrétaire général puisse commencer à mettre en œuvre sa vision pour rendre l'ONU plus transparente, plus efficace, plus responsable et mieux à même de défendre les responsabilités qui lui ont été confiées.

Alors que nous attendons avec intérêt de remplir notre mandat de membre du Conseil de sécurité dès l'année prochaine, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Japon, l'Italie, le Sénégal, l'Uruguay, l'Ukraine et, enfin mais non le moins important, l'Égypte sœur. Nous les remercions de leur rôle remarquable et de la contribution précieuse et efficace qu'ils ont apportée au Conseil de sécurité au cours de leur mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier la présidence japonaise d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur ce sujet très important, à savoir relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé complet et riche d'informations.

L'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et pour instaurer de meilleures conditions de vie pour les peuples. Malgré les progrès remarquables qui ont été accomplis au cours des dernières décennies, le Conseil de sécurité, avec sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité, est aujourd'hui confronté à d'importants défis s'agissant de répondre aux crises régionales et mondiales, de prévenir le risque de déclenchement des conflits et de faire face aux problèmes fondamentaux, notamment les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive, la prolifération nucléaire, les conflits intercommunautaires, les différends territoriaux, les

courses aux armements, les flux massifs de réfugiés et de migrants, le terrorisme et l'extrémisme violent.

Surmonter ces défis requiert des approches globales, des perspectives plus larges et de nouveaux partenariats à tous les niveaux. Nous prenons acte du large appui dont bénéficie le programme de réforme du Secrétaire général, qui reflète notre souhait d'une ONU efficace avec un rôle renforcé dans la promotion du multilatéralisme, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international et comme une plate-forme permettant d'honorer nos engagements communs. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'adoption par consensus ce matin de la résolution 72/199 de l'Assemblée générale, sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais à présent faire quelques observations à cet égard.

Premièrement, une approche centrée sur l'humain et holistique, pour mettre en œuvre une stratégie globale et à long terme de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, est nécessaire de toute urgence. Pour que cette stratégie fonctionne, nous devons faire pleinement usage des instruments existants de l'ONU en matière de diplomatie préventive et de médiation et encourager la participation de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et d'autres parties prenantes. L'ONU doit par conséquent jouer son rôle de coordination s'agissant de renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans les décisions relatives au maintien de la paix. Il est important d'établir clairement que toute opération de maintien de la paix doit être déployée en conformité avec les principes de base des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans la limite des ressources existantes. Le maintien de la paix doit également aller de pair avec la consolidation de la paix, en vue d'instaurer une paix pérenne, en facilitant les transitions et en améliorant les stratégies de désengagement pour aider les États touchés par un conflit à s'attaquer à ses causes profondes, à renforcer leurs capacités nationales et à promouvoir le développement socioéconomique.

Troisièmement, nous soulignons qu'il est urgent que le Conseil de sécurité fasse preuve d'unité durant le processus de prise de décisions et qu'il prenne des actions collectives pour répondre aux problèmes de sécurité. Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus que la réforme du Conseil de sécurité est un élément clef pour une réforme de l'ONU réussie et en profondeur. Nous sommes en faveur d'un futur Conseil de sécurité avec un nombre de membres augmenté dans les deux catégories et réformé dans ses méthodes de travail, de façon à le rendre plus démocratique, plus transparent, plus efficace, plus représentatif et plus responsable.

Comme dans les autres régions, la prospérité, la stabilité et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique sont rendues solidaires par des problèmes de sécurité traditionnels et émergents, qui sont interdépendants tout en posant une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, en entravant le développement économique et social et en ayant des effets négatifs sur la vie des populations dans la région. Nous avons suivi l'escalade actuelle des tensions dans la péninsule coréenne avec une grave préoccupation. Le Viet Nam plaide en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques et appelle instamment toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à respecter strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En tant que membre responsable et proactif, le Viet Nam a toujours été attaché au maintien et à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région. La situation en mer de l'Est – également connue sous le nom de mer de Chine méridionale – est un sujet de préoccupation qui nous concerne tous. Avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, à régler les différends en mer de l'Est par des moyens pacifiques et conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à respecter pleinement les procédures diplomatiques et juridiques et à continuellement mettre en œuvre la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale. Avec l'adoption récente du code de conduite en mer de Chine méridionale, il est grand temps d'intensifier davantage les efforts visant à conclure le code de conduite en temps utile et de manière substantielle, afin d'obtenir un instrument efficace, viable et juridiquement contraignant.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'en ces jours marqués par la complexité et l'incertitude, nous devons tirer les leçons de ce que nous avons accompli et nous appuyer sur ces accomplissements pour surmonter les menaces et les défis auxquels nous sommes confrontés et veiller à ce que l'Organisation dispose de

la structure et des outils nécessaires pour s'acquitter de ses mandats. La concrétisation d'un avenir durable, pacifique et prospère pour tous dépendra de notre action collective et de notre détermination commune. Comme dit l'adage : quand on veut, on peut.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Japon d'avoir convoqué le présent débat public sur un sujet très important pour les Nations Unies, étant donné que le monde traverse une période critique où la paix et la sécurité internationales sont menacées.

Ces dernières années, les membres du Conseil de sécurité ont débattu de la nécessité de s'attaquer de façon globale et intégrée aux causes profondes et aux facteurs d'aggravation des conflits. Le nouveau modèle que nous sommes en train de mettre sur pied ensemble à l'ONU – avec la priorité donnée à la prévention articulée autour de la pierre angulaire que sont la pérennisation de la paix et le développement – est la bonne voie à suivre. Les trois processus d'examen menés en 2015 – sur les opérations de paix des Nations Unies, le dispositif de consolidation de la paix et l'application de la résolution 1325 (2000) – ont abouti à des résultats qui coïncident. Nous devons nous pencher sur les causes profondes des conflits, prévenir leur déclenchement ou leur récurrence et y apporter des solutions politiques. Ces trois examens ont également mis en évidence la nécessité de remédier à la fragmentation du système des Nations Unies, car elle limite la capacité de l'Organisation de réagir aux conflits armés de manière opportune, souple et efficace en utilisant les outils à sa disposition.

Les résolutions identiques adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – résolution 2282 (2016) du Conseil et résolution 70/262 de l'Assemblée – ont fait de la pérennisation de la paix à la fois un objectif et un processus, ce qui implique de s'attaquer aux causes profondes des conflits, en s'attachant à éviter l'escalade et en renforçant la cohérence opérationnelle au sein du système des Nations Unies et entre tous ses organes. Nous nous félicitons que le Secrétaire général António Guterres ait tenu compte des recommandations issues des trois examens ainsi que du contenu des deux résolutions susmentionnées dans sa proposition de réforme et de restructuration du pilier « paix et sécurité », telle que présentée dans son rapport publié sous la cote A/72/525, que l'Assemblée générale vient tout juste d'approuver aujourd'hui (voir A/72/PV.74).

En ce qui concerne le maintien de la paix, la responsabilité première de l'ONU, et du Conseil en particulier, est d'investir dans la sécurité, la paix et la prospérité de tous dans tous les pays du monde, sans exception. Plus que jamais, le travail des opérations de maintien de la paix, au sens large, doit contribuer harmonieusement aux autres objectifs de l'Organisation visant à promouvoir le lien qui existe entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme. L'ONU doit faire primer le politique et intervenir plus rapidement, plus efficacement et de manière plus souple face aux signes avant-coureurs d'une crise et lors du déclenchement ou de l'escalade d'un conflit, et plus généralement, elle doit s'adapter à l'évolution des exigences spécifiques du terrain.

Comme le Mexique l'a déjà dit à plusieurs reprises, le Conseil doit, dans son domaine de compétence, faire en sorte que la paix durable devienne une réalité. Il doit contribuer à orienter les efforts de l'Organisation pour s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de prévenir ces derniers, et travailler main dans la main avec d'autres entités comme la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social afin de régler ces conflits de manière efficace et durable, dans un esprit de transparence et de responsabilité. Tel est le défi majeur. En tant que Président du Groupe des Amis de la pérennisation de la paix, le Mexique réaffirme que le développement et la mise en œuvre efficaces de cette notion permettront de réorienter l'action de l'ONU pour la rendre plus cohérente et transversale dans tous ses organes, afin d'avoir une vision plus sophistiquée et intégrée de la paix, grâce au renforcement des capacités et outils qui permettent de s'attaquer à toutes les phases des conflits.

Dans le contexte international inquiétant qui est le nôtre, il est un certain nombre de facteurs que nous devons combattre parce que, loin de nous rapprocher de la paix, ils ne font qu'alimenter les crises et les conflits. Nous devons rejeter le discours de haine qui stigmatise les gens en fonction de leur origine raciale, religieuse ou nationale et qui cause tant de tort dans le monde entier. Nous devons condamner les flux irresponsables d'armes et la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui sont des engins de mort et de déstabilisation, les instruments de pouvoir des criminels et un négoce très profitable pour quelques-uns.

Nous ne pouvons pas oublier que la menace du recours à la force est proscrite par la Charte des Nations

Unies, notre document fondateur. Cette menace est encore plus grave lorsqu'elle est associée à l'utilisation d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Le Mexique réitère que nous avons tous la responsabilité et l'obligation de consolider un système de gouvernance mondiale robuste et efficace, fondé sur le droit international et sur la coopération, et non sur la menace déstabilisatrice du recours aux armes.

L'heure est venue de renouveler notre attachement au multilatéralisme et à l'ONU. Nous devons réaffirmer notre confiance dans l'Organisation et faire en sorte qu'elle soit en mesure de protéger les intérêts supérieurs de l'humanité, parce que c'est la raison pour laquelle elle a été créée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me joins aux autres délégations pour vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public à l'approche de la fin de votre présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite plein succès dans vos responsabilités de Président du Conseil.

Ce débat est important car il contribue de manière non négligeable à forger une vision commune et le consensus nécessaire s'agissant de la nécessité d'une approche globale et concertée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette séance est également opportune à la lumière de notre dialogue constructif en cours sur la réforme de l'ONU. L'Assemblée générale a franchi aujourd'hui un pas important en adoptant la résolution 72/199, qui aidera le Secrétaire général à faire passer sa proposition de réforme du pilier « paix et sécurité » de l'ONU à la phase suivante et lui permettra de préciser plus avant ses propositions dans ce domaine. Adoptée par consensus, la résolution reflète notre détermination collective à revitaliser l'ONU pour qu'elle soit mieux à même de servir les peuples du monde entier. J'ai eu, avec le Représentant permanent du Rwanda, l'honneur de cofaciliter le processus de consultation sur la rédaction de la résolution, processus qui a été ouvert, transparent et inclusif, afin de garantir l'adhésion et le soutien des États Membres sur cet important projet, tout en renforçant dans le même temps la confiance et le consensus. Je crois que c'est quelque chose dont nous avons tous besoin, tant au Conseil qu'à l'Assemblée.

La Slovaquie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe de l'ONU ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, joue un rôle de premier plan dans la définition de l'action de l'Organisation dans ce domaine. Comme vous l'avez souligné dans votre note de cadrage (S/2017/1016, annexe), Monsieur le Président, ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est penché et exprimé à maintes reprises sur un large éventail de menaces non traditionnelles – ou « transversales » pour employer le terme exact –, y compris celles concernant la santé publique, l'exploitation des ressources naturelles, les changements climatiques, la criminalité transnationale, la pauvreté et le sous-développement, et les déplacements forcés. Nous nous félicitons vivement de l'accent mis aujourd'hui sur ces liens importants.

Avant tout, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait traiter ces questions de manière plus systématique et ciblée, notamment en examinant et identifiant les liens, synergies et corrélations qui existent entre elles. Chaque scénario de conflit est différent : il n'y a pas de modèle unique. Cependant, nous devrions nous efforcer d'identifier et de traiter les causes profondes et les facteurs de conflit qui entravent la recherche de solutions pacifiques, viables et durables.

Ces problèmes transversaux ayant des répercussions de plus en plus marquées sur la paix et la stabilité internationales, il nous faut actualiser les outils dont dispose le Conseil afin de mieux intégrer les mesures diplomatiques, économiques, militaires et de renforcement des capacités dans les activités de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient tirer plus amplement et plus systématiquement parti des travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité devrait en outre promouvoir davantage d'intégration, de cohérence et de partenariats entre les activités des missions des Nations Unies, le système des Nations Unies et les acteurs extérieurs à l'ONU, y compris, bien entendu, les organisations régionales et sous-régionales compétentes, en particulier l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres encore. Ces partenariats sont

véritablement indispensables et on ne saurait trop insister sur leur importance. Nous en avons été nous-mêmes témoins, par exemple en novembre 2014 lorsque, en partenariat avec l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres entités, nous avons organisé le premier Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, qui a contribué très constructivement aux délibérations autour de certaines questions transversales telles que la réforme du secteur de la sécurité, la justice, l'état de droit et d'autres questions connexes. Dans ce contexte, nous sommes déterminés à promouvoir activement des partenariats encore plus étroits. La Slovaquie assumera la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2019, et nous étudions tout particulièrement les moyens de continuer à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'OSCE.

Enfin, et surtout, le Conseil de sécurité devrait renforcer son rôle de prévention et d'atténuation – car c'est l'une des plus importantes responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Les occasions d'aiguiser et d'accroître les capacités de prévention de l'ONU existent. Il est nécessaire d'approfondir la coordination et l'intégration des efforts de prévention, notamment entre les composantes du système des Nations Unies compétentes en la matière.

J'ai déjà mentionné la question de la réforme du secteur de la sécurité, que je voudrais également mettre en relief dans le contexte de son lien avec la pérennisation de la paix, ce dont il est également questiondans la résolution 2151 (2014). Le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, qui est coprésidé par l'Afrique du Sud et par mon propre pays, est en train d'organiser une table ronde de haut niveau, qu'il est proposé de tenir le 23 avril 2018, qui contribuera aux activités de l'Assemblée générale en matière de pérennisation de la paix au cours dudit mois, et qui s'efforcera de faire fond sur les principaux enseignements tirés des rencontres antérieures, ainsi que sur les études et politiques élaborées récemment dans les domaines de la pérennisation de la paix, de la prévention et de la réforme du secteur de la sécurité. Pour ne souligner que trois des domaines sur lesquels nous entendons nous concentrer à cet égard, je voudrais mentionner une appropriation nationale véritable, des partenariats efficaces et une approche de la réforme du secteur de la sécurité, et divers liens y relatifs, considérés principalement comme des problèmes politiques et en évitant d'autres approches plus techniques.

Si la responsabilité des activités de paix et de sécurité incombe au premier chef aux autorités nationales, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale doivent apporter un appui efficace à ces activités. Nous avons la responsabilité collective de rendre plus efficace et plus efficiente la façon dont l'ONU répond aux besoins réels et immédiats des populations sur le terrain. Dans ce contexte, le débat que vous avez convoqué aujourd'hui, Monsieur le Président, et les liens spécifiques sur lesquels nous nous concentrons font la preuve d'une approche très concrète et opportune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Ghana.

Mme Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux orateurs précédents pour remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public sur les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales, et remercie le Secrétaire général de son exposé très complet sur la question.

Comme l'a souligné à juste titre la note de cadrage préparée pour ce débat (S/2017/1016, annexe), notre monde voit s'exercer aujourd'hui l'influence négative de facteurs complexes qui compromettent gravement la capacité de l'ONU de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation se félicite donc de la tenue du présent débat public, qui fait suite à une série de débats thématiques organisés au Conseil de sécurité ces dernières années, sur des sujets tels que les liens mutuels entre sécurité et développement, la lutte contre les causes profondes des conflits, la paix et la sécurité en Afrique – plus spécifiquement les répercussions des changements climatiques sur la sécurité dans la région du Sahel –, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, ainsi que d'autres thèmes touchant aux droits de l'homme, au progrès socioéconomique et aux perspectives des femmes et des jeunes en matière de paix et de sécurité. Collectivement, les conclusions de ces débats ont renforcé la validité de la déclaration ci-après du Secrétaire général, tirée de son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » :

> « il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. » (A/59/2*005, par. 17*)

Il est indéniable que des arguments convaincants ont été avancés pour offrir une définition plus large de ce qui constitue un monde pacifique et sûr. La nécessité de démarches globales et intégrées pour relever les défis contemporains à la paix et la sécurité internationales a elle aussi été dûment reconnue par les États Membres de l'ONU. Les résolutions parallèles 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale consacrées à la question de la pérennisation de la paix, qui ont été adoptées simultanément par les deux organes, ont marqué une transition normative et conceptuelle vers une approche et une stratégie plus dynamiques et axées sur tous les piliers et tous les secteurs de l'action de l'ONU en matière de prévention des conflits. Ce qui continue de faire défaut, c'est notre capacité à définir des mécanismes efficaces à l'échelle du système qui mettront en œuvre cette stratégie et favoriseront une meilleure interaction entre le Conseil de sécurité et d'autres organes, institutions et organismes des Nations Unies pour surmonter ces difficultés.

Mais, si les causes des crises sont étroitement liées, nos interventions jusqu'ici restent fragmentées. Dans le monde globalisé et interdépendant d'aujourd'hui, les défis à la paix et la sécurité internationales, qui vont des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement aux maladies infectieuses et aux pandémies, en passant par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée – y compris le trafic de stupéfiants et la traite des personnes –, la prolifération nucléaire, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le génocide et les violations des droits de l'homme, exigent tous des ripostes cohérentes impliquant tous les piliers de notre action et la mobilisation de toutes les composantes du système des Nations Unies et des États Membres.

Sachant que les facteurs qui affectent un pays prennent rapidement une connotation régionale et transnationale et ont pour effet de déstabiliser les pays limitrophes et les régions voisines, notre incapacité à traiter efficacement les facteurs d'aggravation des conflits continuera d'alimenter un cycle de conflits prolongés et aggravés, d'amplifier les souffrances des populations victimes de situations de conflit et d'abaisser le seuil d'éclatement des conflits. Il est donc important que notre travail mobilise l'ensemble du système des Nations Unies et élimine les cloisonnements entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité et des droits de l'homme si nous voulons relever ces défis. Le Conseil de sécurité bénéficierait indéniablement d'une collaboration accrue à cet égard. En coopérant étroitement avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, la capacité du Conseil à jouer un rôle de prévention et d'atténuation sera renforcée par l'échange d'une documentation officielle ou par des dialogues structurés sur les implications sécuritaires des questions liées au développement, notamment les facteurs susceptibles d'entraîner des violences, des crises ou des conflits.

Ma délégation est également d'avis que cette discussion devrait être intégrée dans le processus actuel de réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Parmi les éléments clefs des mesures de réforme prévues par le Secrétaire général dans le cadre de ce pilier figurent le rôle envisagé pour le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le renforcement des activités de prévention et de consolidation de la paix de l'Organisation. Alors que nous attendons le rapport détaillé du Secrétaire général sur les réformes proposées, que nous devrions recevoir dans les prochains mois, il pourrait être opportun d'étudier plus avant comment la restructuration et la nouvelle culture organisationnelle permettront d'améliorer la collaboration avec le Conseil de sécurité aux fins d'une approche plus cohérente et plus intégrée face aux défis contemporains à la paix et à la sécurité dans le monde.

Ma délégation tient à réaffirmer la nécessité de forger et de développer des partenariats stratégiques et inclusifs avec les organismes régionaux, les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile qui œuvrent en faveur de la paix. Nous avons beaucoup à gagner d'un renforcement de l'appui et de la collaboration entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, car cela nous aidera à mettre en place les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à nos efforts collectifs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, que le Ghana a eu l'honneur d'accueillir, et la création de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, qui était le précurseur de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, sont deux exemples de ce genre de partenariats qui ont réellement permis d'améliorer des situations de crise.

L'ONU a reconnu l'importance d'une démarche globale et intégrée pour relever les défis complexes à

la paix et à la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui. Plusieurs rapports pertinents de groupes de haut niveau nous ont fourni des recommandations sur la manière dont l'Organisation peut relever les défis multiformes et complexes, tant existants qu'émergents, qui se posent à la paix et la sécurité internationales. Nous avons maintenant l'occasion d'appliquer ces recommandations de grande portée aux travaux de l'Organisation, parallèlement à la réforme indispensable de l'architecture de paix et de sécurité.

La prévention des conflits et la culture de la prévention doivent être adoptées non seulement par l'ONU, mais par tous les États Membres. La consolidation et la pérennisation de la paix vont de pair avec l'objectif 16 de développement durable, à savoir la promotion de sociétés justes, pacifiques et ouvertes à tous. Le Ghana estime que des stratégies efficaces doivent être mises en œuvre dans tout le système des Nations Unies pour appuyer la réalisation de cet objectif, ce qui garantira à terme un maintien efficace de la paix et de la sécurité mondiales pour toute l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

Mme Sapag Muñoz de la Peña (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Japon de la convocation du présent débat public, ainsi que de tout le travail qu'il a accompli ces deux dernières années en sa qualité de membre du Conseil de sécurité. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour son exposé de ce matin et son engagement en faveur de la prévention au sein de l'Organisation.

La complexité des défis actuels à la paix et à la sécurité internationales nous oblige à adopter une approche pluridimensionnelle pour répondre efficacement et durablement aux menaces auxquelles nous sommes confrontés, notamment les menaces non étatiques et non militaires. Nous devons également nous attaquer à leurs diverses dimensions et causes sous-jacentes qui peuvent avoir des répercussions locales, régionales ou mondiales.

En janvier 2015, le Chili avait organisé un débat public (voir S/PV.7361) au sein du Conseil de sécurité sur le développement sans exclusive, convaincu que la paix était une condition indispensable pour la promotion et la protection des droits fondamentaux et que l'inclusion, la cohésion sociale et le développement durable étaient essentiels à la paix. Cela a été répété par de nombreux orateurs aujourd'hui. À l'époque, il avait été généralement reconnu que la sécurité et le développement étaient étroitement liés et se renforçaient mutuellement, et qu'ils étaient essentiels à une paix pérenne. Il avait également été souligné que l'inclusion était importante pour la stabilité politique, la gouvernance démocratique, le développement et l'intégrité territoriale des États, autant de facteurs qui permettaient de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. La déclaration du Président (S/PRST/2015/3), adoptée à cette occasion, évoque les thèmes de réflexion qui sont au cœur du débat d'aujourd'hui, et nous exhortons tous les acteurs pertinents à en tenir compte pour répondre aux facteurs d'aggravation des conflits mentionnés dans la note de cadrage qu'a préparée le Japon (S/2017/1016, annexe).

Le Conseil adopte peu à peu une approche plus inclusive en prenant en compte des groupes et thématiques spécifiques qui par le passé étaient réservés au domaine du développement. Le Conseil a ainsi élaboré un cadre normatif multidimensionnel et systémique sur les défis complexes qui se posent en situation de conflit et d'après-conflit, par le biais des résolutions 2242 (2015), 2250 (2015), 2253 (2015), 2282 (2016), que vient de mentionner la représentante du Ghana, 2286 (2016), 2332 (2016) et 2347 (2017), qui portent, entre autres, sur les femmes, les jeunes, la traite des êtres humains, les soins de santé, l'aviation civile et le patrimoine culturel.

En ce qui concerne les missions, nous voudrions appeler l'attention sur la transition entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, dont la conception fondée sur l'appropriation nationale est le fruit des travaux du Conseil de sécurité et d'autres acteurs, y compris le Groupe des amis d'Haïti. Il s'agit là d'un exemple qui montre comment les États non membres du Conseil peuvent contribuer aux solutions. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui appuie l'accord de paix global, illustre l'interaction positive qui existe avec les organismes du système des Nations Unies et l'appui que peut apporter le Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil, nous recommandons que les mesures suivantes soient prises pour surmonter la fragmentation qui prévaut à l'heure actuelle dans l'examen des défis complexes à la paix et à la sécurité, comme nous y invite la note de cadrage.

Premièrement, nous devons renforcer le rôle des membres élus dans la rédaction des résolutions, de

préférence, dans le cadre de groupes interrégionaux, comme cela a été le cas avec la résolution 2286 (2016), et en étroite consultation avec la société civile.

Deuxièmement, nous devons faire un meilleur usage des débats publics, en choisissant des thèmes qui requièrent une analyse de tous les États Membres. Afin d'identifier les éléments de convergence, nous recommandons d'encourager des interventions de groupes ayant les mêmes idées et de groupes interrégionaux, tels que le Réseau Sécurité humaine et le Groupe des amis sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Les présidents de ces groupes ou d'autres pourraient également être consultés dans la préparation des notes de cadrage.

Troisièmement, nous suggérons de mieux faire connaître les réunions organisées selon la formule Arria en distribuant à tous les États Membres un résumé détaillant les résultats observés et proposés.

Quatrièmement, nous devons prendre en compte les travaux des organes subsidiaires et les rapports du groupe d'experts des comités des sanctions dans le cadre de la conception de différents produits, notamment en cas de transition.

Cinquièmement, nous devons renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ainsi que les présidents des formations pays, tout en faisant davantage appel à leur fonction de conseil et en les invitant à participer aux consultations et aux visites du Conseil sur le terrain.

Sixièmement, nous devons utiliser le Fonds pour la consolidation de la paix afin de combler les lacunes et de surmonter la fragmentation dans la pérennisation de la paix. Nous devons approfondir l'interaction avec le Fonds, en tirant parti de sa fonction de conseil auprès des missions, de son interaction avec la société civile locale et de son action en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Septièmement, comme cela a déjà été relevé ici, il est important d'améliorer l'interaction avec les organisations régionales, mais aussi l'intégration entre les travaux des missions. À titre d'exemple, je voudrais mentionner les activités menées par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui a achevé avec succès son mandat le 30 juin, ainsi que par la Mission des Nations Unies au Libéria, sans oublier la création de missions spéciales, telles que la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, que le représentant de Ghana a mentionnée, pour réagir à la situation d'urgence liée à l'Ebola.

Pour terminer, les nouvelles menaces que posent les conflits intranationaux et les périls transnationaux, comme le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, les catastrophes naturelles, la propagation des maladies et la dégradation de l'environnement, exigent des approches globales qui, nous l'espérons, seront au cœur de toute future restructuration de l'architecture de paix et de sécurité. Nous espérons que la réforme en cours y contribuera. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons contribuer efficacement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le monde, qui sont les objectifs fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Arigatōgozaimasu (Merci), Monsieur le Président, Et nous remercions sincèrement la délégation japonaise de son excellent travail. Puisque notre intervention a porté sur les méthodes de travail, nous voudrions aussi saisir cette occasion pour nous féliciter du *Manuel sur les méthodes de travail du Conseil*, connu sous le nom de Livre vert, élaboré par le Japon, que nous remercions pour cette initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation japonaise, d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir préparé la note de cadrage (S/2017/1016), annexe) pour orienter nos débats. Nous nous félicitons que la présidence du Conseil de sécurité ait proposé de débattre de ce thème si important et essentiel pour faire face aux défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales; ce qui relève de la responsabilité principale du Conseil de sécurité. Ma délégation saisit aussi cette occasion pour remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé.

Depuis sa création, l'ONU s'est attachée à prévenir, atténuer et régler les conflits au moyen de tout un ensemble de mesures, allant de l'appui au respect des droits de l'homme au développement inclusif, à la prévention, au maintien et à la consolidation de la paix et, à plus long terme, au relèvement et à la reconstruction, pour traduire dans la pratique les principes fondateurs énoncés dans la Charte des Nations

Unies. C'est pourquoi le Conseil de sécurité joue un rôle fondamental s'agissant de traiter des nombreux conflits via la facilitation des processus de paix, comme ce fut le cas dans mon pays avec la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, qui a montré qu'il est possible, en travaillant d'arrache-pied et en faisant preuve de volonté politique, d'œuvrer à la consolidation des processus de paix et la démocratie et, ce faisant, de promouvoir le développement et la paix durable. À l'époque, la Mission a joué un rôle important au lendemain de notre processus de paix.

Il importe de bien comprendre que le retrait des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales ne signifie pas la fin des processus de paix ni la fin de la participation des Nations Unies à la consolidation d'une paix durable dans les pays hôtes. Au contraire, nous, l'Organisation et sesÉtats Membres, devons améliorer et renforcer le rôle du système des Nations Unies en vue d'appuyer les efforts que déploient les gouvernements et de la société civile pour appliquer les différents accords de paix, afin de favoriser un passage plus harmonieux des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix, selon qu'il conviendra, à une paix pérenne.

Suite aux multiples appels collectifs en faveur d'un changement de la façon dont on comprend les mécanismes de paix et de sécurité, le Guatemala considère avec optimisme les différentes mesures prises par le Secrétaire général Guterres pour promouvoir une réforme interne – et d'en débattre, en vue de renforcer et améliorer la mise en œuvre du pilier paix et sécurité de l'action de l'Organisation.

Ma délégation croit fermement que la prévention et la médiation doivent retourner au cœur de l'action menée par l'Organisation. Il importe de rappeler ce que le Secrétaire général a dit dans différentes enceintes à cet égard, à savoir que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités qui en ont découlé sont peut-être le meilleur instrument dont nous disposons. Les droits consacrés par la Déclaration non seulement touchent en fait aux nombreuses causes profondes du conflit mais proposent aussi trouver des solutions réelles grâce à un changement concret sur le terrain. Dans le même temps, en agissant rapidement et en parlant d'une seule voix et avec détermination, le Conseil de sécurité peut appliquer efficacement les ressources politiques et autres aux situations qui se détériorent sur le terrain.

Le Conseil doit aussi avoir à l'esprit que les enseignements tirés des échecs, ainsi que des pratiques optimales, servent à orienter notre action à l'avenir. Le Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale et les tribunaux spécialisés ont à cet égard un rôle pertinent à jouer dans la quête d'une paix durable.

L'attachement du Guatemala au multilatéralisme et aux Nations Unies est un axiome de notre politique étrangère. Notre ferme vocation multilatérale est fondée sur notre conviction que les défis mondiaux, comme le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement durable, la promotion de l'état de droit et la quête d'une paix durable, ne peuvent être efficacement relevés que dans le cadre d'un multilatéralisme global et cohérent.

C'est pourquoi, et pour terminer, nous pensons qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité joigne ses efforts à ceux dirigés par le Secrétaire général en ce qui concerne la réforme institutionnelle du pilier paix et sécurité et puisse œuvrer de concert avec d'autres organes pour disposer d'une Organisation multilatérale capable de remédier aux vicissitudes sur le terrain et de s'adapter aux différents contextes internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres représentants pour féliciter sincèrement le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation de votre initiative de convoquer le débat public très important d'aujourd'hui. Vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons pas épuiser le débat d'aujourd'hui étant donné le peu de temps dont nous disposons, et étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui englobe toute une gamme d'autres questions transversales caractérisées par l'instabilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté. En outre, ces situations interviennent dans le contexte d'une interdépendance complexe, souvent avec des répercussions considérables pour l'humanité.

Parlant des menaces contemporaines à la paix et à la sécurité, je voudrais souligner certains des défis auxquels nous sommes confrontés, notamment et pas seulement, le terrorisme international, la cyberguerre, la traite d'êtres humains, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et les défis environnementaux, y compris la criminalité transfrontière. Ces problèmes sont rencontrés

dans tous les coins du monde et leurs répercussions sont ressenties par beaucoup, quel que soit le lieu où l'incident a lieu. Aucun pays n'est vraiment à l'abri des effets directs ou des retombées de ce phénomène. Ces tendances sans cesse croissantes et l'instabilité et l'insécurité qui y sont intimement liées posent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi il importe que nous agissions collectivement, en tant que membres de la communauté internationale, aux fins de les contrer.

Dans l'esprit de la Charte, l'ONU reste la pierre angulaire des efforts internationaux et multilatéraux menés aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, l'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale de la réalisation de cet objectif. Dans cet effort, c'est au Conseil qu'il incombe d'agir de façon anticipée pour identifier et relever les défis à la sécurité avant qu'ils ne se transforment en conflits ouverts. Pour ce faire, il est impératif que le Conseil déploie tous les moyens dont il dispose afin de contrer efficacement les menaces qui se font jour. Il importe aussi que l'ONU agisse en tant qu'entité unie et coordonnée afin de tirer le meilleur parti de l'utilisation de sa vaste panoplie d'outils.

Toutefois, nous ne pouvons pas placer la charge de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales sur les seules épaules des Nations Unies. Ma délégation estime que les organismes continentaux, comme l'Union européenne, l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de la coopération islamique doivent jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans leurs régions respectives. En effet, parce que ces organismes sont sur le terrain, ils sont mieux placés en termes de temps et d'espace pour appréhender et relever les défis à la sécurité au fur et à mesure qu'ils se présentent. La coordination et la coopération sont essentielles à ce niveau, car elles permettent d'étendre considérablement la portée de l'action de l'ONU dans le monde face aux situations d'urgence et aux menaces complexes.

Nous nous félicitons en outre des partenariats tels que ceux qui existent entre l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Il nous incombe à tous de veiller à ce que ces partenariats soient efficaces et utiles dans l'intérêt des populations. Le renforcement de notre coopération et de notre coordination avec ces organisations, ainsi que de leur coopération et de leur coordination les unes avec les autres, contribuera dans une large mesure à relever les défis liés aux conflits et à la sécurité.

On ne saurait trop souligner le rôle des entités sous-régionales, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté d'Afrique de l'Est. Ce sont des éléments essentiels de l'architecture de paix et de sécurité sur le continent. D'après ma propre expérience à la SADC, nous avons des structures – telles que l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité et l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe – chargées des problèmes liés à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Elles jouent un rôle clef dans le règlement et la gestion des conflits et la diplomatie préventive, ainsi que dans les négociations et la coordination des déploiements des contingents militaires des États membres de la SADC dans la région.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'importance de la contribution de chaque pays à la paix et à la sécurité internationales, notamment pour relever les défis contemporains en matière de sécurité. Chaque pays a la responsabilité de se doter d'institutions de gouvernance saines et efficaces, de garantir la cohésion sociale et l'autonomisation économique des citoyens et de s'occuper de tout un éventail d'autres questions pour améliorer le bien-être de ses citoyens. Tout en préconisant la libre circulation des biens et des services et la libre circulation des personnes à travers les frontières internationales, nous sommes conscients de notre responsabilité collective pour mettre en place des contrôles efficaces en matière de gestion des frontières, qui contribuent à réduire la criminalité et l'insécurité ainsi que l'incidence et la portée des menaces contemporaines à la paix et à la sécurité.

Enfin, le Botswana attache beaucoup d'importance à la pérennisation de la paix dans les pays de notre région et au-delà. Nous soutenons que la paix et la sécurité sont des préalables essentiels à la promotion du développement économique et social et de la stabilité politique à long terme. Dans ce contexte, nous restons fermement attachés aux principes de la démocratie, d'une gouvernance responsable et inclusive, du respect de l'état de droit et de la promotion et de la protection des droits de l'homme pour tous. Sur ce, Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de l'occasion que vous m'avez donnée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

Mme Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se félicite de l'initiative prise par la présidence japonaise de convoquer ce débat public. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son excellent exposé d'aujourd'hui.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Je voudrais faire valoir un point important aujourd'hui, à savoir notre ferme conviction que seules une approche intégrée et une action rapide nous permettront de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Les défis du XXIe siècle transcendent les frontières. Les conflits sont exacerbés et ont de très nombreuses causes, comme l'a expliqué le Président dans sa note de cadrage (voir S/2017/1016, annexe). Ces conflits complexes exigent une approche intégrée de la part de l'ONU, des autres organisations internationales et régionales et des gouvernements.

Le Royaume des Pays-Bas a une expérience directe en matière d'approches intégrées, que ce soit en Afghanistan, au Mali, en République démocratique du Congo ou ailleurs. Nous avons appris, parfois à nos dépens, qu'il existe des liens entre les causes profondes et les conflits qui en découlent. Nous sommes conscients de l'importance de la collaboration des partenaires qui œuvrent de concert, en appréciant à leur juste valeur les atouts particuliers des uns et des autres et en gardant à l'esprit l'importance d'agir dans le cadre de leurs mandats respectifs. Par conséquent, nous appuyons le projet du Secrétaire général visant à améliorer la performance des piliers de l'action du Secrétariat en tenant compte de leur interdépendance. Nous pourrons régler efficacement les conflits que si nous parvenons à agir en établissant des liens entre ces piliers et à éviter les cloisonnements. Cela exige une approche globale englobant la paix, les droits de l'homme et le développement.

Il ne suffit pas de formuler une stratégie intégrée face aux conflits. Le Conseil de sécurité doit également accorder plus d'attention à la prévention des conflits, que ce soit leur déclenchement ou leur résurgence dans les situations d'après conflit. Cela signifie qu'il faut s'attaquer à certaines des causes sous-jacentes des conflits, même si ce n'est pas la seule ou même la principale responsabilité du Conseil de sécurité de traiter de questions telles que la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme et les changements climatiques. Lorsque cela est approprié et nécessaire, le Conseil de sécurité a un rôle à jouer en matière de sensibilisation et a la responsabilité d'appeler à une action intégrée. L'intervention du Conseil en ce qui concerne la situation en Gambie cette année a été faite au bon moment et a porté des fruits, et a contribué à préserver la souveraineté du pays.

Par ailleurs, une prévention efficace exige des outils d'alerte rapide adéquats pour déceler les menaces émergentes et exige les instruments qu'il faut pour agir. En fonction de la situation, le Secrétaire général peut faire appel à diverses composantes du système des Nations Unies à New York et à Genève ainsi que sur le terrain, pour éclairer le Conseil.

Cependant, il n'existe pas encore de coordonnateur précis pour certaines questions, comme pr exemple le climat et la sécurité. Durant la conférence de 2017 sur la sécurité planétaire tenue la semaine dernière à La Haye, le Ministre iraquien des ressources en eau, M. Hassan Janabi, a déclaré que son pays, qui entame actuellement un processus de stabilisation, connaissait d'autres changements culturels difficiles. Ces changements peuvent provoquer de nouvelles tensions, alors qu'ils n'ont pas grand-chose à voir avec les menaces classiques comme les groupes armés ou les organisations terroristes. La raréfaction des ressources en eau, due à la sécheresse provoquée par les changements climatiques et aux changements des régimes pluviométriques qui en découlent, sera un défi de taille à l'avenir. M. Janabi a indiqué que plus de 100 000 Iraquiens qui combattaient l'État islamique d'Iraq et du Levant étaient désormais au chômage. Ils vont regagner leurs fermes, mais la pénurie d'eau rendra les choses difficiles. Étant donné le risque croissant que les changements climatiques peuvent exacerber les tensions au sein des pays et entre les pays, il importe de veiller à ce qu'il y ait un cadre institutionnel pour cette question aux Nations Unies, une instance chargée d'évaluer ces risques et de prendre des mesures pour y faire face. Durant la réunion selon la formule Arria organisée par l'Italie le 15 décembre, les Pays-Bas, ainsi que la Suède et d'autres pays, ont appelé à la création d'un tel cadre institutionnel, et formulent de nouveau cette demande aujourd'hui.

Finalement, on peut voir l'importance des outils d'alerte rapide dans le cadre des efforts visant à faire en sorte que des crises humanitaires ne donnent lieu à des situations d'instabilité et de conflits à proprement

parler. Dans de telles circonstances, il faut disposer de données fiables et en temps réel à des fins d'alerte rapide et d'intervention précoce. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que dans deux jours, le Secrétaire général inaugurera officiellement à La Haye les locaux d'un nouveau centre de données humanitaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). En collectant, en partageant et en normalisant les données, l'OCHA et ses partenaires œuvrent de concert pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes touchées par les conflits et les catastrophes et prévenir ainsi la reprise de conflits.

Pour terminer, nous sommes conscients du fait que tous les éléments pertinents dans ce domaine ne relèvent pas du mandat du Conseil, mais le Royaume des Pays-Bas tient à souligner l'importance de la prévention et de l'alerte rapide face à des problèmes de sécurité complexes et continuera de le faire dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité en 2018.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M[me] Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Japon d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat public et d'avoir rédigé une note de cadrage très détaillée (S/2017/1016, annexe).

La Slovénie fait sienne la déclaration prononcée plus tôt par la délégation de l'Union européenne et tient à ajouter quelques observations en sa qualité nationale.

Les problèmes de sécurité, qu'ils soient de longue date ou d'apparition récente, ont pour effet non seulement de porter gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi de remettre en question nos valeurs et principes fondamentaux tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La Slovénie se réjouit de la mobilisation considérable des Nations Unies pour prévenir les conflits et du fait que le renforcement de la diplomatie pour la paix soit l'une des grandes priorités du Secrétaire général. Nous souscrivons aux propositions présentées qui visent à mieux réagir à l'évolution des conditions de sécurité, notamment en comblant les lacunes entre les départements chargés respectivement des affaires politiques et du maintien de la paix à l'ONU.

Nous convenons que toute mesure de réforme doit tenir compte du caractère interdépendant des trois piliers de l'action de l'Organisation et créer entre eux des synergies plus marquées. Dans ce contexte, la Slovénie estime que le Conseil de sécurité devrait mieux intégrer le maintien de la paix dans les travaux de développement et les activités humanitaires. Avec ses États Membres, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile, l'ONU doit faire davantage pour soutenir les pays fragiles, en particulier en les aidant à raffermir la résilience et l'architecture de sécurité de leurs sociétés respectives.

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de mieux exploiter les initiatives de médiation, y compris par l'intermédiaire des organisations régionales et des collectivités locales. Il est également crucial de mettre fin à l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves. Nous insistons sur l'importance d'une coopération efficace avec la Cour pénale internationale et demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Statut de Rome.

Nous constatons une volonté politique accrue de considérer la rareté de l'eau comme un facteur potentiel de conflit, ainsi qu'il est aussi ressorti du débat public de Conseil de sécurité organisé par le Sénégal en novembre de l'an dernier (voir S/PV.7818).

Qu'il me soit permis de rappeler les travaux hautement pertinents du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, qui est présidé par l'ancien Président de la Slovénie, M. Danilo Türk. Le Groupe a présenté son rapport, assorti de tout un éventail de recommandations concrètes, sur la prévention des conflits liés à l'eau et l'utilisation de l'eau comme instrument de paix. En outre, la coopération régionale est vitale pour obtenir que l'eau ne soit pas une cause potentielle de conflit ni un amplificateur de risque.

L'expérience positive de la Slovénie dans la région des Balkans occidentaux montre comment l'eau peut devenir source de stabilité et de coopération. Nous estimons que les pratiques adoptées avec succès dans la région, par exemple dans le bassin de la Save, pourraient servir de modèle de coopération liée à l'eau ailleurs dans le monde.

L'engagement mondial à éliminer la faim est un autre aspect important de la prévention des conflits. À cet égard, la Slovénie s'attache à faire mieux connaître le rôle essentiel des abeilles et autres polinisateurs dans la sécurité alimentaire mondiale, et nous nous réjouissons particulièrement que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 72/211 aujourd'hui, Journée mondiale des abeilles.

La Slovénie maintiendra son soutien aux activités de sensibilisation aux divers aspects et à la large gamme des difficultés contemporaines qui se posent à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'œuvrer à y remédier, notamment par l'intermédiaire des documents qu'il adopte.

The President (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

Mme Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur la manière de faire face aux problèmes contemporains complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il s'agit en effet d'une question cruciale qui est au cœur de la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité au premier chef de trouver des moyens de mieux contrer, dans une logique d'ensemble, les menaces complexes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que nous sommes aujourd'hui face à un nombre croissant de conflits et de problèmes dans le monde entier. Les situations de crise ont tendance a durer plus longtemps et deviennent de plus en plus complexes et instables. Remédier à l'insécurité mondiale est un impératif pressant, et nous devrions nous fixer comme priorité de chercher des solutions politiques dans le cadre d'une prise en compte globale des divers défis en conjuguant et renforçant nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité, des droits fondamentaux et du développement durable.

Dans ce contexte, nous mentionnerons en particulier l'adoption de la résolution sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'ONU (résolution 72/199 de l'Assemblée générale). Ces réformes permettront au système des Nations Unies de mieux traiter les causes profondes des conflits, de se concentrer sur la prévention et d'exploiter pleinement le potentiel des programmes de développement pour garantir une stabilité à long terme au sortir des conflits.

En ce qui concerne les problèmes régionaux, la Grèce, située près de ce qui reste un région extrêmement agitée, notamment le Moyen-Orient et certaines parties de l'Afrique du Nord, est un pilier de stabilité dans la région et ne recule devant aucun effort pour s'investir, dans la pratique et par principe, dans la promotion du dialogue et de la coopération.

Ainsi, nous avons récemment entrepris une série d'initiatives, parmi lesquelles la Conférence de Rhodes pour la stabilité et la sécurité et la Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, ainsi que le nouveau Forum asiatiques pour le dialogue entre les civilisations. En particulier, la Conférence de Rhodes axe ses travaux sur un programme positif de coopération entre les pays de la Méditerranée orientale, dans le but de favoriser la stabilité et la sécurité dans la région. En même temps, la deuxième Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient s'est concentrée sur les problèmes qui se poseront à l'avenir en matière de pluralisme religieux dans la région et a proposé des domaines dans lesquels la coexistence et le pluralisme religieux pourraient progresser.

Sur le plan mondial, le Forum des anciennes civilisations met l'accent sur la nécessité d'améliorer le dialogue entre les civilisations par une communication et une coopération continues afin de promouvoir la compréhension et la tolérance entre les cultures et entres les peuples.

Je tiens aussi à faire observer que, pour promouvoir la paix et la stabilité dans notre voisinage et plus largement dans la Méditerrannée orientale, nous avons établi un certain nombre de thèmes de coopération trilatéraux qui comprennent de nombreux pays de la région. Notre principal objectif consiste à élaborer un programme de coopération positif, plus large et multiforme dans le domaine des affaires internationales, axé sur les synergies et les activités conjointes, notamment par l'intermédiaire de la culture, qui est l'un des principaux facteur d'influence dans les relations internationales et d'autres domaines constructifs de coopération tels que le commerce, l'éducation et la recherche.

Il est vital de traiter les problèmes de sécurité qui touchent une autre région de notre voisinage, les Balkans, et nous avons établi à cet effet des thèmes de coopération trilatéraux et quadrilatéraux avec des acteurs importants de la région afin de promouvoir les priorités communes et de renforcer la coopération sur diverses questions, dans le droit fil des valeurs et principes démocratiques de l'Europe.

Les migrations, bien sûr, sont un défi thématique important qui se pose à mon pays. La Grèce considère les migrations comme un phénomène mondial et un problème qui exige une prise en compte et une action mondiales. Pays placé en première ligne, la Grèce encourage la simplification et le développement de la gouvernance des migrations dans le système des

Nations unies en tirant parti des forums existants tout en assurant la cohérence de l'ensemble par l'intermédiaire de différentes procédures mondiales et régionales. À cet égard, nous nous sommes engagés de manière constructive dans le processus d'adoption d'un pacte mondial pour les migrations, dans l'espoir que la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination s'en trouverea renforcée.

En même temps, nous devrions suivre de près des défis tels que les changements climatiques, comme il en a été question à la séance organisée vendredi dernier selon la formule Arria. À ce sujet, nous tenons à saluer le rôle de la France et la réussite du récent sommet Une planète.

Je tiens à assurer le Conseil que la Grèce apportera son soutien inébranlable aux Nations Unies pour que l'Organisation se montre à la hauteur de la tâche herculéenne de créer un avenir plus pacifique, viable et prospère, où justice et solidarité soient garanties à tous, en particulier pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir fourni cette excellente note de cadrage (S/2017/1016, annexe).

Une fois de plus, nous saluons et appuyons vigoureusement la place éminente donnée à l'établissement et à la pérennisation de la paix en tant que priorité politique et qu'objectif primordial du système des Nations Unies. L'Arménie a toujours défendu cette notion. Nous sommes convaincus que les situations de conflit sont détectables à un stade extrêmement précoce, parce que les conflits sont, par essence, une réaction à la persistance de l'injustice, de la discrimination et du déni de droits qui sont souvent leurs causes profondes.

Par conséquent, l'ensemble du système des Nations Unies doit accorder une attention particulière à l'aspect droits de l'homme en matière de prévention des conflits. Tous les droits de l'homme sont une composante de la sécurité. La prévention précoce repose sur le postulat qu'il est possible d'identifier et de reconnaître une détérioration des situations relatives aux droits de l'homme et d'y réagir. L'irresponsabilité des discours haineux, de l'intolérance, de la xénophobie, du profilage racial et ethnique, de l'apologie des crimes haineux, en particulier de ceux qui sont dirigés et encouragés par les dirigeants politiques au sein d'un État, doit être un sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale et constituer un signe clair d'alerte rapide de potentiels conflits et d'atrocités criminelles.

Les menaces asymétriques du terrorisme transnational représentent un défi commun à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous félicitons de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme. Le terrorisme ne peut et ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation. En même temps, force est de constater que les extrémistes et terroristes prennent certaines communautés pour cible à cause de leur religion ou origine ethnique.

Les atrocités perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, en particulier contre des groupes ethniques et religieux, sont des crimes prémédités commis à grande échelle en fonction de l'identité des victimes. La souffrance des yézidis, des chrétiens et d'autres groupes de personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, notamment, par exemple, les attaques aveugles et les déplacements forcés des populations d'origine arménienne des villes syriennes de Kessab et de Deïr el-Zor, ne doivent pas rester sans réponse. L'Arménie n'a cessé de fournir une aide humanitaire à la population syrienne pour soulager ses souffrances et sa situation difficile. En outre, l'Arménie accueille quelque 22 000 réfugiés syriens et met en œuvre des politiques visant à faciliter l'accès au logement, à l'éducation, aux soins de santé, à l'aide sociale, aux emplois et aux possibilités commerciales, entre autres mesures, pour les aider à s'intégrer dans leur nouvelle patrie.

Le cyberterrorisme et la cybercriminalité représentent une menace qualitativement nouvelle et grave à la sécurité nationale et internationale. L'évolution des menaces cybernétiques et leur potentiel de destruction sans précédent imposent une coopération renforcée et vaste, n'impliquant pas seulement les organismes publics compétents, mais aussi le secteur privé et toutes les autres parties prenantes.

Le contexte régional de la prévention des conflits requiert une large reconnaissance et un large appui en permanence. La répartition des tâches ainsi que la coordination des efforts et des activités, en évitant les doubles emplois, sont les éléments essentiels d'une utilisation efficace des capacités des organisations régionales en matière de prévention et de règlement des conflits.

L’Arménie se félicite régulièrement de l’appui de la communauté internationale, de l’Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général aux coprésidents du Groupe de Minsk de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Dans leur dernière déclaration du 7 décembre, les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l’OSCE ont réaffirmé leur détermination d’être les médiateurs d’un règlement pacifique du conflit, fondé sur les principes fondamentaux du non-recours à la menace ou à l’emploi de la force, de l’intégrité territoriale, de l’égalité des droits et de l’autodétermination des peuples. Ils se sont également félicités de la reprise du dialogue de haut niveau entre les Présidents de l’Arménie et de l’Azerbaïdjan à Genève le 16 octobre, ainsi que de la réunion des Ministres des affaires étrangères de l’Arménie et de l’Azerbaïdjan qui s’est tenue le 6 décembre à Vienne, sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l’OSCE. Ils ont également vivement conseillé d’accepter l’élargissement du bureau actuel du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l’OSCE et de mettre en œuvre les décisions adoptées pendant le sommet à Vienne et à Saint-Pétersbourg en 2016. L’Arménie demeure pleinement attachée aux négociations pour un règlement exclusivement pacifique du conflit du Haut-Karabakh dans le format convenu au niveau international de la Coprésidence du Groupe de Minsk de l’OSCE et sur la base des principes fondamentaux convenus et des principaux éléments présentés comme un ensemble intégré.

Pour terminer, l’Arménie reste un contributeur dévoué des opérations de paix dirigées par l’Organisation des Nations Unies. Une section de 32 soldats de la paix arméniens est déployée au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. L’Arménie appuie également la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en contribuant un officier d’état-major. L’Arménie développe constamment ses capacités de maintien de la paix, conformément à l’engagement pris par son Président à la Réunion au sommet des dirigeants mondiaux sur le maintien de la paix des Nations Unies, en 2015, à savoir de créer une compagnie spécialisée dans la neutralisation des explosifs et munitions, un dispositif de lutte contre les engins explosifs improvisés, ainsi qu’un hôpital de campagne de niveau II. L’Arménie a également adhéré, en tant qu’État fondateur, au communiqué et aux principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l’utilisation d’enfants soldats, adoptés le 14 novembre en marge de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies. Dans le cadre de son partenariat avec l’OTAN, le contingent de maintien de la paix arménien participe également aux missions d’appui à la paix au Kosovo et en Afghanistan.

Nous reconnaissons et appuyons les efforts du Secrétaire général visant à renforcer l’efficacité de l’architecture et des méthodes de travail du pilier paix et sécurité du Secrétariat. Les défis à la paix et à la sécurité, complexes et divers, exigent une approche globale et une harmonisation de l’ensemble des trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l’homme, tant sur le plan de la formulation des politiques que sur celui des activités opérationnelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Australie.

M. Yardley (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d’avoir convoqué le présent débat, ainsi que le Secrétaire général de ses observations.

Des solutions globales et à long terme aux conflits et aux crises restent hors de portée. Relever les défis contemporains à la paix et à la sécurité internationales, qui sont de plus en plus complexes, exige que nous changions d’approche. À mesure que nous progressons dans la réforme du système des Nations Unies et que nous adaptons nos outils et nos politiques, nous devons adopter de nouvelles méthodes de travail. Aujourd’hui, je vais aborder trois domaines que l’Australie considère comme particulièrement importants : l’accent mis sur la prévention et la pérennisation de la paix, la participation des femmes à la consolidation de la paix et les efforts actuels en faveur de la réforme de l’ONU.

Premièrement, la prévention doit être intégrée dans tous les programmes et opérations de l’ONU, et dans tous les piliers, conformément aux résolutions sur la pérennisation de la paix. Cela ne peut pas se faire qu’à partir du sommet; tous les membres du personnel de l’Organisation doivent prendre l’initiative d’intégrer ces approches, et il est nécessaire qu’on leur donne les moyens de le faire. La planification et la programmation doivent expliquer les risques de conflit, s’y adapter et y faire face. Le respect des droits de l’homme, ainsi que les programmes de développement et les programmes humanitaires intégrés, sont au cœur de ces efforts.

Deuxièmement, nos efforts en vue d'appuyer des sociétés pacifiques doivent être inclusifs. Nous nous félicitons de l'étude conjointe Banque mondiale-ONU sur la prévention des conflits et appuyons l'accent mis sur le fait qu'une prévention réussie est inclusive, fondée sur de larges coalitions atteignant la société civile et le secteur privé.

Il apparaît clairement que la participation effective des femmes aux processus de paix aboutit à des résultats plus durables. Dans nos efforts pour régler les problèmes de sécurité complexes et pérenniser la paix, nous devons continuer de nous efforcer de garantir la pleine participation politique et économique des femmes. Nous saluons les mesures pratiques prises en 2017 par le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour améliorer la participation des femmes à la consolidation et au maintien de la paix.

Enfin, l'Australie appuie fermement les efforts de réforme déployés par le Secrétaire général, notamment la réforme du pilier paix et sécurité de l'ONU, et nous sommes heureux que ces réformes soient aujourd'hui passées à une nouvelle étape. L'appui constant du Conseil de sécurité aux réformes du pilier paix et sécurité est essentiel. Pour remédier à la fragmentation, autonomiser le terrain et améliorer l'efficacité de l'ONU dans sa contribution aux efforts visant à pérenniser la paix, ces réformes sont nécessaires. Nous devons améliorer la coordination et la coopération entre les départements et les institutions, entre le terrain et le Siège, et entre les politiques et les programmes. Les réformes en termes de culture, de procédures et de structure qui découlent des résolutions sur la pérennisation de la paix sont toutes fondamentales. L'objectif de la réforme doit être de mettre en place une Organisation des Nations Unies souple et innovante qui s'attaque aux risques de conflit, au lieu de se contenter simplement d'effectuer des changements structurels au Siège.

Nous devons donner la priorité à la prévention et à la consolidation d'une paix inclusive si nous voulons améliorer notre capacité de régler les problèmes liés aux conflits contemporains. L'Australie appuie fermement l'intention du Secrétaire général de promouvoir un programme de réformes ambitieux. Nos paroles vont dans le bon sens, mais nos actions doivent suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation et le choix de la thématique du présent débat, qui vient à point nommé à un moment où l'Organisation connaît des changements importants.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général pour sa déclaration qui confirme son engagement résolu en faveur de la paix. J'aimerais lui réitérer ainsi qu'aux membres du Conseil le soutien constant du Maroc dans leurs efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

La multiplication des conflits, leur évolution, leur complexité ainsi que leurs conséquences désastreuses nous imposent de revoir la façon dont l'Organisation y fait face. Il est clair que les trois piliers de l'action de l'ONU sont interconnectés. Il est également admis que la prévention des conflits et la médiation sont des outils encore sous-exploités mais qui peuvent forcément avoir un impact significatif. Cette approche est nécessaire pour réaliser l'objectif d'une paix pérenne. Elle n'est pas nouvelle, mais gagne du terrain de jour en jour. C'est dans cette optique que nous nous félicitons du processus de réforme en cours, qui met notamment l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée. Nous espérons que le processus d'examen en cours permettra non seulement à l'Organisation de travailler de manière plus efficace mais aussi plus transparente, avec une meilleure collaboration avec les États Membres et les pays fournisseurs de contingents.

Les orateurs qui m'ont précédé ont évoqué de manière détaillée les différents types de cause profonde ainsi que les nouveaux défis à la paix et à la sécurité dans le monde. Je n'y reviendrai donc pas. Je voudrais toutefois mettre l'accent sur les cinq points suivants.

Premièrement, le Maroc est très actif en ce qui concerne l'impact des changements climatiques sur la paix. En effet, les prévisions les plus optimistes prévoient d'importants bouleversements qui vont toucher de plein fouet nos pays : désertification, migration, érosion côtière, pour ne citer que ceux-là. À ce titre, nous nous félicitons de voir que le Conseil de sécurité accorde à cette question une importance accrue. Nous avons d'ailleurs fait partie des co-organisateurs de la réunion qui s'est tenue vendredi dernier selon la formule Arria sur le thème « Se préparer aux implications sécuritaires de la hausse des températures ».

Deuxièmement, le terrorisme menace la paix et la sécurité internationales dans plusieurs théâtres

d'opérations. Ainsi, comme l'expérience le prouve, les opérations de maintien de la paix ne peuvent lutter contre ce fléau, du moins si on reste dans les prérogatives du maintien de la paix. La question qui se pose alors est la suivante : comment y remédier et faire face à ce fléau. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) a reconnu que les opérations de maintien de la paix n'étaient pas faites pour la lutte antiterroriste et que des forces multinationales seraient plus appropriées. À cet égard, les Membres de l'ONU sont appelés à soutenir, lorsque cela est nécessaire, ce type d'initiative. Le Groupe de cinq pays du Sahel a certes reçu le soutien politique du Conseil de sécurité, mais il nous revient à présent d'assurer que cette initiative puisse bénéficier de tout le soutien logistique et financier dont elle a besoin.

Troisièmement, d'autres éléments qui attisent les conflits tels que, par exemple, les changements climatiques la criminalité transnationale et autres ont besoin d'une réponse qui doit être adaptée, intégrée et coordonnée. Elle doit être également inclusive et prendre en considération les défis qui sont spécifiques aux jeunes et aux femmes. Les missions multidimensionnelles de maintien de la paix ont aujourd'hui des mandats globaux à même de remédier théoriquement à l'ensemble des causes profondes des conflits. Reste cependant à savoir si les missions multidimensionnelles ont les moyens matériels et humains de s'acquitter de cette lourde tâche. Malheureusement, force est de reconnaître que ce n'est pas le cas.

Quatrièmement, la planification des missions continue d'être un problème majeur. Il est tout de même incompréhensible qu'après plus de 70 ans d'expérience dans le maintien de la paix, on se retrouve dans des situations où une proportion importante voire la majorité des contingents envoyés sur le terrain ne sont ni formés ni équipés de manière adéquate et appropriée. Nous devons dépasser les calculs politiques et nous engager de bonne foi car, *in fine*, nous œuvrons tous pour la paix et la stabilité dans le monde.

Cinquièmement, la coordination est également un facteur majeur car la résolution des conflits de nos jours ne se fait plus par un seul acteur. Il faut déjà une coordination effective entre les différentes entités des Nations Unies présents sur le terrain pour mettre enfin en œuvre le concept d'« Unité d'action des Nations Unies ». Ensuite, il faut coordonner les différents acteurs tels que les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les différents partenaires bilatéraux et multilatéraux. On se retrouve donc dans certains cas avec plus d'une dizaine d'acteurs, chacun ayant son propre agenda. Pour y remédier, l'ONU doit être en mesure de prendre la direction des efforts, car elle est l'Organisation qui a le plus de légitimité et de savoir-faire pour assumer ce rôle ou, le cas échéant, désigner une autre entité comme co-leader lorsque cela s'avère bénéfique pour le règlement du conflit.

Pour conclure, je voudrais partager deux recommandations.

La première, pour remédier à la problématique récurrente du manque de moyens dont pâtissent les opérations de maintien de la paix, il serait utile de pouvoir quantifier en termes financiers les différentes tâches prévues par leur mandat. Un briefing détaillé sur les coûts des différents aspects du mandat, avant et durant les négociations sur le renouvellement, serait sans aucun doute très utile pour atteindre l'objectif d'un mandat cohérent et réaliste.

La deuxième, les pays fournisseurs de contingents ont acquis une expérience et une connaissance des conflits qui ne peuvent qu'être utiles mais qui, malheureusement, demeurent jusqu'à présent non exploitées. Nous travaillons étroitement avec l'ensemble des acteurs concernés afin de revitaliser la coopération triangulaire qui, nous en sommes convaincus, a un potentiel énorme. Nous nous félicitons donc de l'intérêt que certains membres du Conseil portent à cette question et espérons pouvoir apporter des changements significatifs dans la manière dont le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat interagissent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Abbas (Liban) (*parle en anglais*) : Le Liban salue vos remarques liminaires, Monsieur le Président, sur le sujet important choisi pour le débat public du Conseil de sécurité ce mois-ci. Les conflits au sein des pays et entre eux se sont multipliés ces dernières décennies dans de nombreuses régions du monde. Nous partageons l'idée exposée dans la note de cadrage préparée pour la séance (S/2017/1016) selon laquelle les conflits du monde moderne sont plus complexes et sont aggravés par des facteurs tels que les changements climatiques, le sous-développement, la pauvreté, les déplacements forcés, la guerre de l'information et l'extrémisme violent. Toutefois, cela ne doit pas nous

empêcher de nous attaquer aux causes profondes des conflits, pour beaucoup des conflits prolongés, comme l'occupation et l'agression étrangères.

Aujourd'hui, le Liban est confronté à nombre de ces défis humanitaires, économiques, sociaux, politiques et de sécurité complexes. En plus des violations quasi quotidiennes de notre souveraineté et de la résolution 1701 (2006) par Israël, qui continuent de menacer la stabilité et la sécurité du Liban, le Liban a accueilli depuis 2011 plus de 1,2 million de réfugiés venus de la Syrie voisine, lesquels se sont ajoutés aux plus de 400 000 réfugiés palestiniens arrivés dans le pays à différents intervalles depuis 1948.

Cette situation a aggravé de nombreux défis auxquels mon pays se heurte et entraîné un ralentissement sensible de la croissance du produit intérieur brut (PIB), une augmentation du chômage et de la pauvreté, et la sollicitation à l'extrême de notre infrastructure dans plusieurs domaines tels que la santé, l'éducation, le logement, l'électricité, l'eau, l'assainissement et les transports. La Banque mondiale estime que le coût cumulé pour l'économie libanaise de la crise en cours en Syrie se situait à environ 18 milliards de dollars en termes de croissance du PIB en 2015, auxquels il faut ajouter 4,2 milliards de dollars de recettes en moins. En outre, le Liban est en première ligne de la lutte mondiale contre le terrorisme – une menace complexe qui nuit à la sécurité et la stabilité de mon pays depuis de nombreuses années, mais contre laquelle le Gouvernement et le peuple libanais ont résisté avec fermeté et détermination et ont réussi à remporter une série de victoires éclatantes l'été dernier.

L'ONU a été un partenaire important de ces efforts, que ce soit par le biais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Programme des Nations Unies pour le développement ou d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

Pour terminer, nous pensons qu'il est utile de partager l'expérience du Liban en la matière. En octobre 2016, le Gouvernement libanais et le système des Nations Unies ont signé un projet novateur de cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2017-2020, qui se substitue au précédent Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce nouveau cadre reconnaît que, compte tenu des problèmes multidimensionnels auxquels le pays est confronté et des mandats multiples en vertu desquels l'ONU opère dans le pays, l'Organisation doit suivre une approche applicable à l'ensemble du Liban afin de tirer parti et d'incorporer toute la gamme des compétences, capacités et ressources de l'ONU pour aider le Gouvernement libanais à atteindre ses priorités et à prendre en charge les problèmes socioéconomiques, politiques, sécuritaires et de gouvernance qui compromettent sa stabilité. Cette approche vise également à accompagner le Liban sur la voie du développement durable à plus long terme, conformément à la vision, aux principes et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Kafle (Népal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom du Népal, de remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat opportun et important de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé complet et d'avoir mis l'accent sur la diplomatie au service de la paix.

Nous vivons dans un monde où, hormis les êtres humains, tout circule librement, sans obstacle géographique d'aucune sorte. Nous assistons à la circulation de l'information, des cultures, des idées et des capitaux, ce qui contribue positivement à notre qualité de vie. Toutefois, les sources non traditionnelles de problèmes complexes à l'œuvre actuellement, tels que les changements climatiques, les pandémies, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la traite des personnes et les catastrophes naturelles, entre autres, transcendent les frontières géographiques, ce qui est lourd de conséquences.

De la même manière, il est également avéré que les tensions, les inégalités croissantes au sein des sociétés, l'exclusion politique et la mauvaise gouvernance alimentent les conflits intra-étatiques. Les facteurs qui déclenchent les conflits au sein d'un pays sont également susceptibles de compromettre la paix et la sécurité régionales et mondiales. En outre, ces facteurs sont interdépendants et intimement liés, ce qui produit un effet domino. Ces menaces complexes et multiples exigent une réponse multidisciplinaire. Il est également vrai qu'aucun pays ne peut, à lui seul, affronter de telles menaces. Seuls des efforts concertés et globaux aux niveaux régional et mondial peuvent permettre de relever efficacement ces défis.

Des études ont mis en lumière les conséquences dangereuses des changements climatiques et leurs incidences sur l'économie et la sécurité. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles augmenteront le nombre de migrants environnementaux. Il est de la responsabilité partagée de tous les États Membres de l'ONU de garantir un avenir sans danger aux migrants environnementaux. Mon pays, le Népal, est l'un des plus durement frappés à cet égard. Parmi les effets que nous ressentons, citons le déplacement de la limite de la neige au sol, les inondations provoquées par le débordement de lacs glaciaires, l'extinction d'espèces rares de faune et de flore, et des pressions excessives sur la sécurité de l'approvisionnement en eau douce et la sécurité alimentaire. Le Conseil de sécurité a le devoir de jouer son rôle pour ce qui est de lutter de manière globale contre les changements climatiques en envoyant un message politique fort qui atteste son engagement.

Les membres du Conseil qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre doivent donner l'exemple. Il est tout aussi important de faire en sorte que les cadres en place concernant les changements climatiques bénéficient d'un appui politique, et d'accroître la coopération internationale aux fins de renforcer les capacités dans les pays les moins avancés, qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques.

Outre les menaces environnementales, les activités humaines continuent d'allonger la liste des difficultés émergentes. Terrorisme, criminalité organisée, séparatisme et trafic de drogues, entre autres, sont des outils souvent utilisés par certains groupes pour servir leurs intérêts, menaçant par là-même la sûreté et la sécurité d'autrui. Les êtres humains eux-mêmes sont en définitive la source de nombre de ces menaces. Nous devons donc centrer nos efforts sur l'autonomisation par l'éducation, ainsi que sur les outils non militaires de la prévention et du règlement des conflits, comme le prévoit le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Les mesures préventives, telles que les systèmes d'alerte rapide, la médiation et les efforts de consolidation de la paix, sont efficaces pour empêcher les tensions locales de dégénérer en conflits à grande échelle.

En tant que pays qui fournit des contingents aux missions de maintien de la paix, le Népal estime que, tandis que les soldats de la paix s'acquittent de leur mandat de protection des civils, leur sûreté et leur sécurité doivent également être garanties. En la matière, le Conseil pourrait intensifier son interaction avec d'autres organisations intergouvernementales et les institutions régionales compétentes. De même, les capacités nationales pourraient être renforcées pour garantir le respect de l'état de droit et la fourniture des services publics.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en fin de compte, la première des priorités doit être de protéger les populations contre les menaces émergentes en leur fournissant les ressources et les capacités dont elles ont besoin, en réglant les conflits locaux et en tirant pleinement parti de la sagesse autochtone, en faisant la première place aux êtres humains dans la prévention et le règlement des conflits et en impliquant les trois piliers de l'action de l'ONU – paix, développement et droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité pour le mois de décembre d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur le thème « Relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales», au titre du point « Maintien de la paix et de la sécurité internationales».

Ce débat est des plus opportuns car il donne une occasion importante d'examiner les nouveaux défis, en particulier les menaces non traditionnelles à la sécurité qui compromettent la paix et la stabilité internationales. À l'approche de la fin de l'année, il importe de reconnaître que 2017 a été une année extraordinaire dans l'histoire de l'ONU. Dans sa résolution 2349 (2017), adoptée le 31 mars, le Conseil de sécurité reconnaît les effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité. Avec cette résolution, nous avons dépassé le seuil critique concernant le débat sur les changements climatiques et la sécurité – c'est-à-dire le moment où nous avons clos le débat autour de la question de savoir si les changements climatiques constituent ou non une menace pour la sécurité.

Il est maintenant temps que le Conseil et l'Assemblée générale énoncent clairement comment l'ONU peut prendre des mesures concrètes pour faire face aux changements climatiques et à d'autres menaces non traditionnelles à la sécurité, par exemple en demandant au Secrétaire général d'établir régulièrement des rapports périodiques d'évaluation propres à servir, en quelque sorte, de mécanismes d'alerte rapide aux menaces aussi bien immédiates qu'à long terme. Il faudrait que ces rapports soient présentés à l'Assemblée

générale et au Conseil de sécurité, et qu'ils soient assortis d'une analyse pénétrante des menaces auxquelles une région ou un pays spécifiques sont confrontés.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pourraient également envisager la possibilité de créer un mécanisme de coordination régulière grâce auquel les principaux organes de l'ONU et les institutions des Nations Unies concernées, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pourraient contribuer à concevoir les opérations de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

Autre fait nouveau encourageant survenu en 2017, le Conseil a adopté une approche de plus en plus progressive de la manière dont il conceptualise la sécurité. Cette approche a été la plus manifeste dans la décision du Conseil de redéfinir le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti aux fins d'aider le Gouvernement de ce pays à maintenir l'ordre et à préserver l'état de droit. Des institutions solides sont indispensables pour prévenir les conflits internes et régler les conflits en cours. À ce titre, l'une des manières dont les opérations de maintien de la paix peuvent aider les pays à instaurer la paix est de contribuer à la mise en place d'un ensemble d'institutions propres à générer des dividendes de la paix sur tout le territoire d'un pays. Les petits États sont les plus vulnérables aux menaces nouvelles et non traditionnelles à leur sécurité. C'est là un fait que l'Assemblée générale a reconnu depuis longtemps, comme par exemple dans sa résolution 44/51 du 8 décembre 1989, que les Maldives ont coparrainée.

Alors que le Conseil de sécurité adopte une approche plus progressiste dans l'examen de ces menaces, il est absolument indispensable que les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, aient un siège au Conseil. Pourtant, au cours des 72 dernières années, seuls huit petits États insulaires en développement y ont siégé. Les Maldives sont déterminées à changer cette situation et à faire entendre la voix des petits États insulaires en développement. Nous espérons être élus au Conseil pour la période 2019-2020 afin de les représenter au sein de cet organe, de contribuer à l'élaboration des décisions qui touchent les membres les plus petits du système international et d'aider le Conseil à forger des partenariats utiles pouvant aboutir à l'élaboration de solutions communes pour un destin commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tuvalu.

M. Laloniu (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique. Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation japonaise d'avoir organisé cet important débat sur le relèvement des défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont fermement convaincus que les changements climatiques constituent le défi à la sécurité le plus pressant auquel le monde est confronté aujourd'hui. En 2009, notre groupe avait mené une campagne à l'Assemblée générale pour que les répercussions des changements climatiques sur la sécurité soient inscrites à l'ordre du jour, ce qui avait abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, appelant tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts dans ce domaine.

La résolution avait été suivie en 2009 par un rapport historique (A/64/350) de l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », dans lequel il qualifiait les changements climatiques de multiplicateurs de menaces et énumérait l'absence de sécurité alimentaire, la précarité de l'approvisionnement en eau, la pénurie de ressources naturelles, l'exposition des hommes aux phénomènes extrêmes et la migration parmi les nombreux canaux par lesquels les changements climatiques étaient susceptibles de déstabiliser les sociétés.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique jugent encourageant que cette question autrefois si sensible ait été abordée à plusieurs reprises dans cette salle. Il est désormais clair que les effets des changements climatiques se produisent plus rapidement et sont plus graves que ce que la plupart des scientifiques avait initialement prévu, ce qui a de profondes répercussions pour les sociétés humaines. La menace des changements climatiques est bel et bien une réalité. Nous constatons déjà les effets dangereux qu'ils ont sur nos pays et nos communautés, dont les plus touchés sont les plus vulnérables d'entre nous.

Grâce aux nouvelles méthodes statistiques à leur disposition, les scientifiques ont pu déterminer que de nombreux phénomènes extrêmes étaient causés par les

changements climatiques. Dans le Pacifique, Nauru et nos voisins micronésiens ont été frappés par des sécheresses historiques au cours des dernières années. Des cyclones d'une violence inouïe sont désormais des phénomènes annuels, même dans les régions où ils étaient auparavant plutôt rares. N'oublions pas non plus les trois ouragans de cette année qui ont dévasté les foyers de tant de nos frères et sœurs des petits États insulaires caribéens.

En 2016, plus de 24 millions de personnes ont été déplacées à cause de tempêtes, de chaleurs extrêmes et d'inondations. C'est trois fois plus que le nombre de celles fuyant les conflits, d'après le Programme des Nations Unies pour le développement. En fait, les 10 plus grands déplacements de 2016 étaient liés au climat. Qui plus est, des millions d'autres seront contraintes de migrer en raison de l'élévation du niveau de la mer.

Nonobstant les mesures convenues au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ces derniers ne vont pas disparaître. Il n'y aura pas de retour à un climat normal de notre vivant. De fait, la situation continuera de se détériorer, même si nous parvenons à atteindre nos objectifs mondiaux. Nous évoluons dans un contexte marqué par un scénario de base qui ne cesse de s'aggraver et d'après lequel les phénomènes extrêmes devraient se produire à une fréquence sans précédent et être d'une ampleur qui dépasse de loin tout ce que nos pays et nos communautés ont connu. De plus, nous devons prendre au sérieux les risques de changements climatiques rapides et irréversibles provoqués par le franchissement d'un seuil de rupture climatique. La fonte spectaculaire de la calotte glaciaire dans l'Arctique au cours de la dernière décennie et demie ne sera probablement pas le dernier exemple de ce phénomène.

Toutefois, c'est la réponse des systèmes humains à ces événements qui est potentiellement la plus dangereuse et la moins bien comprise. La production industrielle, les transports, la distribution d'aliments et d'eau, et la finance sont des systèmes complexes et interdépendants, qui, comme nous l'avons vu pendant la crise économique mondiale, sont souvent assez fragiles. Les points de basculement environnementaux ne sont donc pas les seuls dont nous ayons à nous soucier.

La présidence japonaise a demandé des propositions sur la façon dont le système des Nations Unies peut mieux faire face aux défis contemporains complexes à la paix et la sécurité internationales. Les petits États insulaires en développement du Pacifique invitent le Secrétaire général à nommer un représentant spécial pour le climat et la sécurité. Nous pensons qu'un tel représentant spécial, appuyé par un bureau doté de ressources suffisantes, pourrait nous aider à mieux gérer les risques climatiques.

Ce poste devrait avoir, pour commencer, trois responsabilités : premièrement, la mise à jour du rapport de 2009 de l'ancien Secrétaire général sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, à la lumière de nos connaissances les plus récentes et comprenant une évaluation de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux conséquences des changements climatiques pour la sécurité; deuxièmement, la préparation, en coopération avec les organes scientifiques compétents, d'un nouveau rapport qui recense et analyse les points de basculement potentiellement dangereux sur l'axe climat et sécurité, et formule des recommandations visant à améliorer nos systèmes de surveillance et de riposte; et enfin, la fourniture d'un appui aux pays vulnérables face au climat qui le souhaiteraient pour qu'ils réalisent des évaluations préliminaires des risques en matière de climat et de sécurité.

Ce mandat devrait être élargi au fil du temps afin de favoriser la coopération régionale et transfrontière sur les questions qui concernent les changements climatiques, de mener une diplomatie préventive, le cas échéant, et d'apporter un appui aux situations d'après-conflit dans lesquelles les changements climatiques sont un facteur de risque pouvant nuire à la stabilité. Le représentant spécial du Secrétaire général devrait aider à coordonner les efforts des organismes compétents des Nations Unies dans ce domaine, tels que le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Pour terminer, je voudrais évoquer deux préoccupations qui sont fréquemment soulevées concernant notre proposition. Premièrement, certains pays ne sont pas favorables à un élargissement du mandat du Conseil de sécurité. Les petits États insulaires en développement du Pacifique comprennent bien cette préoccupation, car le Conseil de sécurité n'est pas un organe représentatif. Cependant, la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général ne modifierait en rien le mandat du Conseil de sécurité, puisque, comme son titre l'indique, cette personne serait au service du Secrétaire général. Toutefois, nous jugeons utile de tenir

le Conseil de sécurité informé des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, car c'est un facteur de plus en plus important dans les situations de conflit dont le Conseil est déjà saisi.

Deuxièmement, certains pays ont également des préoccupations concernant l'instrumentalisation des changements climatiques à des fins sécuritaires, craignant que cela ne conduise à une plus grande militarisation. C'est précisément cela qu'un représentant spécial pourrait, à notre avis, nous aider à éviter. Si nous ne nous attachons pas à faire face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité, l'éclatement de crises climatiques risque de rendre l'option militaire plus probable, non pas moins.

Les forces armées de nombreux gouvernements qui ont une influence mondiale analysent cette question depuis plus d'une décennie déjà, le plus souvent à huis clos. Porter la question à l'attention des Nations Unies par l'intermédiaire d'un représentant spécial du Secrétaire général permettrait à tous de participer à ce débat crucial.

Je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Les petits États insulaires en développement du Pacifique se réjouissent à la perspective de travailler avec vous et avec tous les États Membres pour améliorer et affiner encore plus avant notre proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Ataíde Amaral (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite ce matin par la Cheffe adjointe de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Plus que jamais, le multilatéralisme est essentiel pour contrer les menaces nouvelles et anciennes à la paix et à la sécurité, qui deviennent de plus en plus globales. Au-delà des facteurs traditionnels qui menacent la paix et la sécurité internationales, notamment des désaccords territoriaux, d'autres types de menaces posent un défi à notre stabilité et à notre quête actuelle de prospérité et de développement. Les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, la rareté de l'eau, les pandémies, le terrorisme, le crime organisé, les cyberattaques et tous les types de trafics illicites, notamment le trafic de personnes, d'organes humains, d'armes, de stupéfiants et de biens culturels, sont quelques-uns des défis et des risques contemporains auxquels nous sommes confrontés. Les conflits intenses et prolongés causent souvent des crises humanitaires qui non seulement infligent souffrances et indignité aux victimes, mais propagent aussi insécurité et détresse dans les régions alentours.

Étant donné leur nature transnationale, ces types de défis ne peuvent être surmontés qu'au moyen d'une coopération et d'une action efficaces de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Le Portugal est d'avis qu'on ne peut parvenir à une paix durable qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits, notamment le sous-développement et les inégalités extrêmes. Les défis contemporains complexes requièrent une adaptation continue de nos mécanismes, une meilleure coordination et une action rapide pour contrer ces menaces aux niveaux national, régional et international. La prévention des conflits dès le premier stade est essentielle pour éviter que l'instabilité mène au conflit.

À cet égard, nous saluons la ferme détermination du Secrétaire général à prévenir les conflits, et nous appuyons ses propositions de réforme. Une approche intégrée en faveur de la restructuration du pilier paix et sécurité, basée sur la prévention et une utilisation renforcée de la diplomatie, est nécessaire dans le cadre de notre effort conjoint visant à instaurer une paix durable. L'adoption d'une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes est aussi une priorité pour mon pays. Dans ce cadre, une relation encore plus resserrée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le reste du système des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, renforcera notre capacité collective de prévenir les conflits. Pour rompre le cycle du conflit, il importe que le Conseil de sécurité mène des consultations sur les situations de risque imminent et décide rapidement d'une action collective pour prévenir les violences.

En conclusion, relever les défis nouveaux et plus complexes à la paix et à la sécurité internationales requiert l'adoption d'une approche systématique et intégrée. Seule l'ONU, grâce à ses différents organes et institutions et à son caractère universel, peut y répondre de façon appropriée. Le Portugal est disposé à prendre part aux efforts des Nations Unies et à aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé ce débat public, qui a une signification particulière en cette année au cours de laquelle nous nous sommes engagés à contribué à un retour en force de la diplomatie aux fins de la paix. Nous remercions le Secrétaire général de sa vue d'ensemble sur l'ampleur et les implications des défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Le Bangladesh souscrit au point de vue énoncé dans la note de cadrage (S/2017/1016, annexe), à savoir que l'objectif global et les processus de maintien de la paix visent à relever les défis contemporains complexes au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous voudrions souligner les nouveaux défis susceptibles d'exacerber encore davantage les conflits prolongés et de créer des effets multiplicateurs de part et d'autre des frontières nationales. Nous trouvons encourageant l'intérêt accru que le Conseil de sécurité manifeste à l'égard de la recherche de la paix au moyen une approche intégrée et multisectorielle. À titre national, nous souhaiterions soulever les cinq points suivants.

Premièrement, nous considérons que la prévention des conflits est, d'abord et avant tout, une responsabilité nationale appuyée par des institutions dynamiques et fonctionnelles, la promotion des droits de l'homme et l'état de droit et, plus important encore, le développement durable. La participation active de tous les segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, est essentielle pour atténuer les facteurs potentiels de conflit ainsi que les éléments ayant une propension à agir en tant que perturbateurs.

Deuxièmement, l'ONU a un rôle crucial à jouer dans la facilitation et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris au niveau international, à savoir aider les États Membres à réunir ces conditions pour répondre à leurs besoins s'ils en font la demande. La capacité analytique des Nations Unies doit aider à identifier les facteurs structurels et systémiques de conflit, notamment les défis croissants posés par l'extrémisme violent, les changements climatiques, la migration irrégulière et le crime organisé, entre autres. En procédant à l'établissement des normes, les Nations Unies doivent tenir compte de la mutation rapide des défis tels que les changements climatiques, la sécurité et la cybersécurité, entre autres, et s'efforcer de construire le consensus, pour le bien suprême du public plutôt que pour répondre à des considérations politiques et financières à court terme.

Troisièmement, l'aptitude à déchiffrer objectivement les signes avant-coureurs de conflit – qui se manifestent d'habitude sous forme de haine et d'intolérance, d'exclusion socioéconomique, de discrimination systématique et de persécution sur des bases ethniques ou religieuses – est un avantage pour les Nations Unies s'agissant d'élaborer des stratégies d'engagement spécifiques au contexte. La panoplie d'outils dont disposent les Nations Unies pour le règlement pacifique des différends doivent être déployés en tenant compte des réalités sur le terrain et en consultation avec les acteurs nationaux humanitaires et de la société civile compétents. L'échec répété ou l'incapacité à ne faire que cela a été peut-être le plus évident une fois encore dans le cas d'école du nettoyage ethnique observé dans l'État Rakhine du Myanmar, en août et en septembre.

Quatrièmement, comme souligné dans l'examen de 2015 de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, les stratégies de réponse aux conflits mises en place par l'Organisation doivent s'inscrire dans le cadre plus large des règlements politiques des conflits. En tant que fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de plus en plus complexes, le Bangladesh est conscient que toutes les parties doivent gérer les attentes par le biais d'une approche de pérennisation de la paix globale, prise en main par le pays et soutenue au niveau international. Nous espérons que la restructuration envisagée du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies aidera à renforcer encore davantage la primauté de la politique dans le contexte des opérations de paix.

Cinquièmement, il faut remédier à la fragmentation actuelle des stratégies de réponse des Nations Unies grâce à une action progressive visant à clarifier les différents problèmes conceptuels et ceux liés aux mandats, à favoriser les consultations régulières entre les organes principaux, et à mobiliser des ressources adéquates accrues, évitant ainsi la concurrence et le double-emploi inutiles. Si le Conseil de sécurité doit rester strictement confiné à son mandat tel que défini, il doit aussi trouver les moyens de renforcer sa collaboration avec les autres organes principaux de sorte de tirer parti de leur poids et de leurs mandats respectifs. La coopération constructive avec les organisations régionales et sous-régionales concernées doit se poursuivre conjointement et de façon stratégique.

Il convient de rappeler que le rempart le plus efficace contre le conflit, l'hostilité, la guerre et le

recours illégal à la force est celui construit dans l'esprit des hommes et des femmes par la promotion d'une culture de paix durable. Fidèles à ce qu'a affirmé le père de notre nation, Bangabandhu Cheikh Mujibur Rahman, dans sa première déclaration prononcée devant l'Assemblée générale en 1974, – « main tendue à tous, et haine envers personne » (voir A/PV.2243) –, nous continuons de mettre en œuvre ces impératifs de notre politique étrangère. En cette Année internationale de la paix, le Bangladesh continuera d'œuvrer pour concrétiser la vision de la paix régionale et internationale de la Première Ministre Sheikh Hasina. Nous attendons avec intérêt de prendre part à la manifestation de haut niveau sur la pérennisation de la paix que doit convoquer le Président de l'Assemblée générale en avril 2018.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie tous les représentants des États Membres qui ont participé au débat d'aujourd'hui et fait connaître leurs points de vue sur l'important point de l'ordre du jour. Je remercie aussi les autres membres du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 20.